



PLAN-CLIMAT AIR-ÉNERGIE TERRITORIAL (PCAET)

VILLE DE PANTIN 2024-2030

CHÈRES PANTINOISES, CHERS PANTINOIS,

Comme vous le constatez chaque année davantage, le changement climatique devient une réalité concrète, sensible. Cette année 2023 encore, les records de températures sont malheureusement tombés les uns après les autres. Les épisodes de sécheresse prolongée ont laissé place à des inondations. Ces dérèglements s'immiscent désormais dans nos vies et dans notre quotidien.

Pour répondre à ce défi, l'Accord de Paris de 2015 a défini des objectifs très exigeants déclinés nationalement. En France, c'est la Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC), révisée en 2020, qui vient décliner l'objectif de maintenir en deçà de 2°C la hausse de la température globale sur la planète grâce à l'atteinte de la neutralité carbone dès 2050. Un premier pallier intermédiaire et décisif impose une baisse de 40% d'émissions de CO₂ à l'horizon de 2030 par rapport à l'année 1990.

Bien que ces objectifs soient fixés sur les émissions nationales et qu'ils ne constituent à cet égard en rien une obligation réglementaire pour les collectivités, la ville de Pantin s'est engagée dès 2017 dans l'élaboration d'un Plan Climat-Air-Énergie Territorial (PCAET) pour contribuer à cet effort global mais aussi pour répondre de manière la plus concrète qui soit à ce défi à l'échelle de notre territoire. Plus de 80% des 35 actions contenues dans ce premier Plan climat ont été mises en œuvre sur la période 2017-2022 avec par exemple le passage à 20% d'alimentation en bio et/ou local dans les cantines en 2020 ; la création d'une plateforme de compostage municipale ou encore le passage à 100% en LED de l'éclairage public de la ville.

Le nouveau Plan Climat-Air-Énergie Territorial qui vous est ici présenté structure l'ambition climatique et environnementale de la ville de Pantin jusqu'en 2030. Il s'appuie sur la révision du premier Plan climat, un bilan des émissions de gaz à effet de serre de la Ville et une analyse des attentes et des ambitions des Pantinoises et Pantinois, recueillies à l'occasion d'un sondage de grande ampleur. Il définit une trajectoire carbone précise

et exigeante que Pantin est l'une des rares villes de moins de 100 000 habitants à avoir estimée, avec un objectif de réduction de 25% des émissions de gaz à effet de serre de la Ville à l'horizon 2030 par rapport au niveau de 2021.

Cette ambition va nécessiter des efforts considérables de la part de la collectivité avec près de 20 M€ d'investissements supplémentaires à l'horizon 2030 pour tenir nos engagements. Des actions à fort impact carbone deviennent ainsi prioritaires, à l'image du déploiement du réseau de chaleur UniGéo dont les travaux commenceront dès les prochains mois. À terme, près de 40% des équipements municipaux et 40% du parc de logements de la ville seront raccordés à ce réseau géothermique, permettant des gains d'émissions carbone considérables grâce à une énergie locale, com-

pétitive et au prix stable.

Mais ce plan ne se cantonne pas au seul sujet de la décarbonation des activités de la Ville. Il propose également des actions ambitieuses en matière d'adaptation au changement climatique – notamment autour de la végétalisation de la ville et de la lutte contre les îlots de chaleur – de biodiversité, de gestion des déchets et de l'eau, ou encore de lutte contre la pollution de l'air.

Aussi, nous vous invitons à découvrir cette feuille de route stratégique que la ville de Pantin a souhaité élaborer en pleine liberté, mais aussi en pleine conscience de sa responsabilité, afin de contribuer localement et le plus concrètement possible, à l'effort global en vue d'un avenir souhaitable pour toutes et tous.



Bertrand Kern

Maire
Conseiller métropolitain



Mathieu Monot

Premier adjoint au maire
Conseiller territorial
Conseiller départemental
de la Seine-Saint-Denis

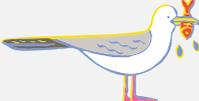


Pierric Amella

Conseiller délégué à la
Qualité de l'air et au
Budget carbone
Conseiller territorial

SOM- MAIRE



INTRODUCTION	<u>6</u>
1. DES PANTINOISES ET PANTINOIS PRÉOCCUPÉS ET ENGAGÉS FACE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE	<u>10</u>
2. UNE MUNICIPALITÉ MOBILISÉE	<u>14</u>
3. LES AMBITIONS DE LA VILLE POUR SON NOUVEAU PCAET 2024-2030	<u>18</u>
LES 6 AXES DU PCAET DÉCLINÉS EN 78 ACTIONS	<u>21</u>
AXE 1 UNE VILLE OÙ L'ON RESPIRE BIEN	<u>22</u>
AXE 2 UNE VILLE QUI RÉDUIT SES CONSOMMATIONS D'ÉNERGIE ET DÉVELOPPE DES ÉNERGIES RENOUVELABLES	 <u>48</u>
AXE 3 UNE VILLE QUI FAIT LA PART BELLE À LA NATURE	 <u>67</u>
AXE 4 UNE VILLE QUI ŒUVRE AVEC ET POUR SES CITOYENNES ET CITOYENS	 <u>89</u>
AXE 5 UNE VILLE QUI AMÉNAGE SON TERRITOIRE DURABLEMENT	 <u>121</u>
AXE 6 UNE ADMINISTRATION QUI S'ENGAGE	<u>146</u>
ANNEXE TABLEAU RÉCAPITULATIF DES ACTIONS	 <u>174</u>

INTRO- DUCTION

Nous vivons actuellement sur la planète un phénomène de dérèglement climatique, lié à la hausse de la température moyenne sur terre. Celle-ci résulte directement de l'augmentation de la concentration en gaz à effet de serre (GES) dans l'atmosphère, dont les activités humaines sont indubitablement responsables.

Ce constat a de nouveau été rappelé par le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) dans le premier volet de son 6e rapport, paru en 2021.

Les premières études scientifiques sérieuses établissant le lien entre les émissions additionnelles de CO₂ dans l'atmosphère et le réchauffement de la planète datent de la fin du 19^e siècle. Les recherches se sont ensuite approfondies et accélérées, notamment à partir des années 1950.

Dès les années 1970, de nombreux scientifiques alertent sur les dangers d'un tel phénomène et appellent à l'action. C'est dans ce contexte que se tient en 1979 la première conférence mondiale sur le climat, ou qu'en 1988 est créé sous les auspices de l'ONU le GIEC, qui depuis publie régulièrement des rapports, faisant chaque fois état de l'ensemble des connaissances et recherches scientifiques internationales disponibles sur le climat.

En 2015, l'Accord de Paris a été adopté à l'issue des négociations de la COP21, fixant un objectif commun : contenir le dérèglement climatique « nettement en dessous de 2°C » par rapport aux niveaux préindustriels et poursuivre les efforts pour limiter la hausse des températures à 1,5°C. Au-delà de +2°C, le risque est celui d'un emballement climatique critique et totalement imprévisible, avec des conséquences potentiellement dramatiques. En 2023, le réchauffement planétaire est évalué à presque +1,2°C depuis le milieu

du 19^e siècle. Ce réchauffement global du climat a des conséquences et crée un dérèglement général. Nous en percevons déjà les effets : augmentation du niveau des mers et des océans, fonte des glaces, sécheresses, canicules plus longues et plus fréquentes, pluies abondantes, crues, inondations, perte de biodiversité ; et les répercussions : incendies, perte de rendement agricole, réfugiés climatiques, conflits liés à l'accès aux ressources naturelles, qui seront amenées à s'intensifier à mesure que la température augmentera. Au rythme actuel des émissions de GES mondiales et si rien n'est fait, nous nous dirigeons vers un futur à +5°C d'ici 2100.

Alors que la possibilité de maintenir le réchauffement sous la barre des 1,5°C semble désormais hors de portée, les experts du GIEC rappellent dans leur dernier rapport, publié en mars 2023, que « chaque dixième de degré compte » et qu'il faut agir vite pour enrayer la progression du dérèglement climatique.

À son échelle, la France s'est dotée depuis 2015 d'une Stratégie Nationale Bas-Carbone (SNBC), introduite par la loi de croissance énergétique pour la croissance verte (LTECV). Elle constitue une feuille de route devant permettre au pays d'atteindre la neutralité carbone en 2050 (émissions nettes sur le territoire) déclinée sous la forme d'un certain nombre d'objectifs, dont :

- ◆ Réduire les émissions de gaz à effet de serre de 40 % d'ici 2030 et de 75% d'ici 2050 par rapport à l'année 1990 ;
- ◆ Réduire la consommation énergétique finale de 50 % en 2050 par rapport à 2012 en visant un objectif intermédiaire de -20 % en 2030 ;
- ◆ Porter la part des énergies renouvelables à 32 % de la consommation finale brute d'énergie en 2030.

Pour répondre à cette ambition nationale et internationale, l'ensemble des acteurs publics et privés doivent se mobiliser. Face à un tel défi, la ville de Pantin a

souhaité dès 2017 se doter d'un Plan Climat-Air-Énergie Territorial (PCAET) communal, bien que n'étant pas tenue d'en édicter un pour la période 2017-2022. Aujourd'hui, en révisant de façon

ambitieuse ce Plan Climat-Air-Énergie Territorial la ville de Pantin entend assurer sa contribution à l'effort collectif et démontrer sa volonté d'agir.





Emilie Savard

1

DES PANTINOISES ET PANTINOIS PRÉOCCUPÉS ET ENGAGÉS FACE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Dans la lutte contre le changement climatique, les collectivités locales et en premier lieu les communes telles que Pantin ont le devoir d'agir. Des leviers existent et doivent être mobilisés pour répondre au défi climatique. Au travers notamment de leurs politiques d'aménagement du territoire, les collectivités peuvent ainsi anticiper les changements, préserver l'habitabilité de leur territoire et même améliorer le cadre de vie de leurs habitantes et habitants.

UNE PRÉOCCUPATION PARTAGÉE

Pour autant, les collectivités ne peuvent agir seules. Et pour la bonne mise en œuvre d'un tel plan pour le climat, il importe que son bien-fondé soit largement partagé et qu'il fasse sens pour les habitantes et habitants, eux-mêmes acteurs du changement. C'est pourquoi, la ville de Pantin a réalisé en amont de la rédaction de son Plan climat un sondage téléphonique auprès d'un échantillon représentatif de 600 Pantinoises et Pantinois à l'été 2023 afin de mieux comprendre leur perception des enjeux environnementaux (changement climatique, pollution, perte de biodiversité...); savoir s'ils opèrent déjà des changements dans leur quotidien et s'ils seraient prêts à en instaurer d'avantage; mieux connaître leur appréciation de l'action municipale en matière de transition écologique ou encore leur adhésion à de potentielles nouvelles politiques publiques.

Il ressort que la question environnementale est un sujet de préoccupation majeur pour

86% de la population pantinoise, qui se dit d'ailleurs favorable à 64% à la mise en place de contraintes plus fortes de la part des pouvoirs publics pour lutter contre le changement climatique (chiffre qui monte à 72% pour les 25-39 ans).

DES HABITANTES ET HABITANTS À L'ACTION ET PRÊTS AU CHANGEMENT

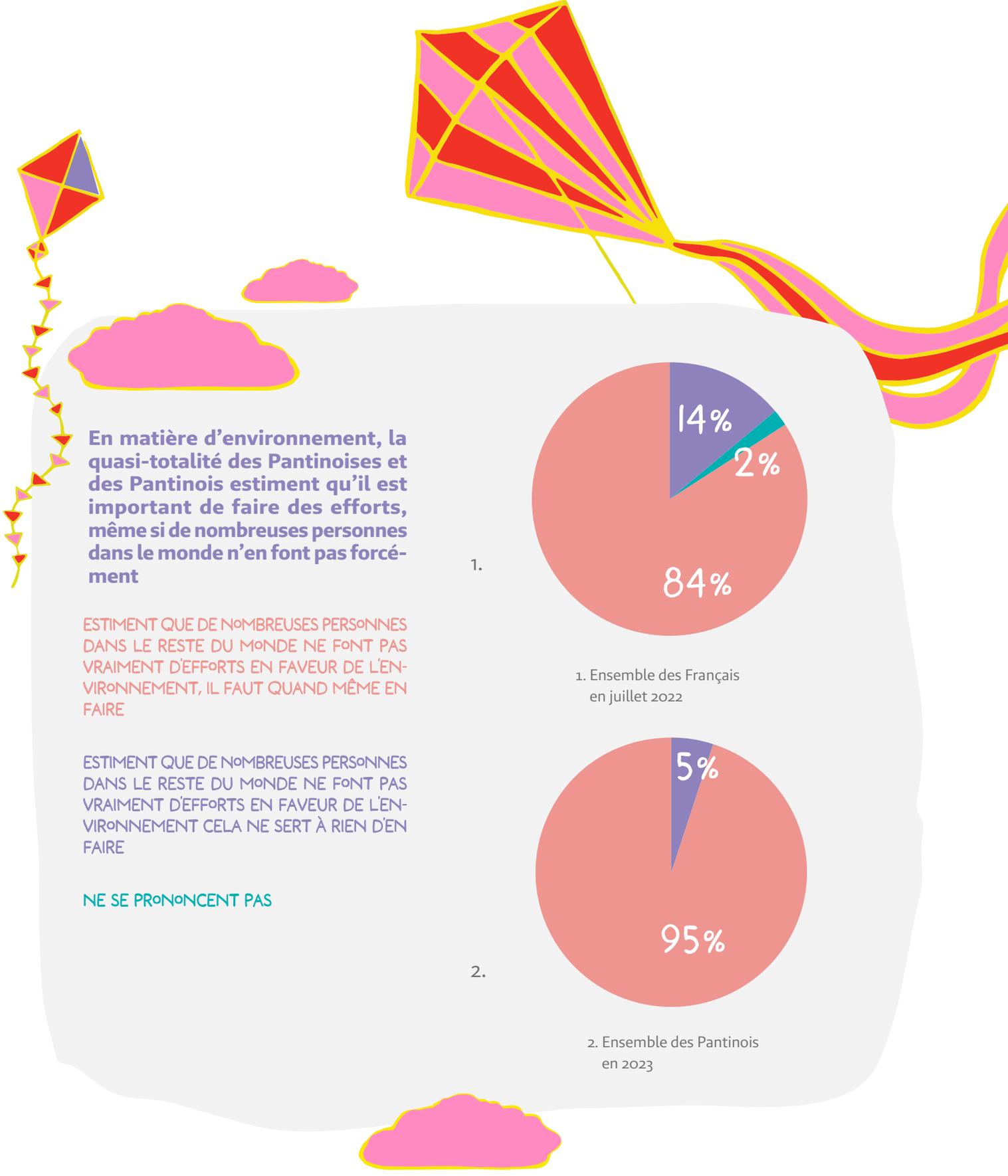
En parallèle, les Pantinoises et Pantinois croient pour 95% à l'importance d'agir à leur échelle , même lorsque tout le monde ne le fait pas (contre 84% à l'échelle nationale).

Nombreux sont les Pantinoises et les Pantinois qui déclarent effectuer d'ores et déjà des gestes éco-responsables dans leur quotidien :

- ◆ 75% trient leurs déchets et réduisent l'utilisation du chauffage et/ou de la climatisation chez eux ;
- ◆ plus de la moitié limitent à 2 fois maximum la consommation hebdomadaire de viande de leur foyer ;
- ◆ 62% ne possèdent pas de voiture ;
- ◆ 44% limitent drastiquement l'usage de l'avion.

Par ailleurs, certains gestes ou pratiques ne sont pas encore adoptés mais sont considérés comment susceptibles de le devenir :

- ◆ 42% seraient prêts à privilégier le vrac (41% le font déjà),



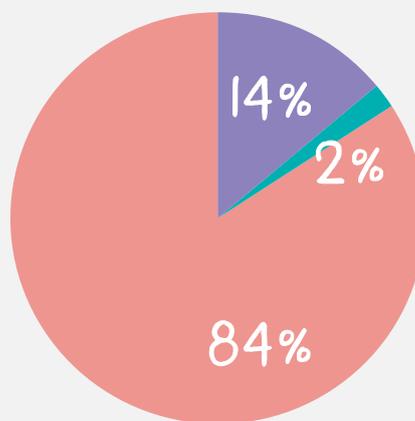
En matière d'environnement, la quasi-totalité des Pantinoises et des Pantinois estiment qu'il est important de faire des efforts, même si de nombreuses personnes dans le monde n'en font pas forcément

ESTIMENT QUE DE NOMBREUSES PERSONNES DANS LE RESTE DU MONDE NE FONT PAS VRAIMENT D'EFFORTS EN FAVEUR DE L'ENVIRONNEMENT, IL FAUT QUAND MÊME EN FAIRE

ESTIMENT QUE DE NOMBREUSES PERSONNES DANS LE RESTE DU MONDE NE FONT PAS VRAIMENT D'EFFORTS EN FAVEUR DE L'ENVIRONNEMENT CELA NE SERT À RIEN D'EN FAIRE

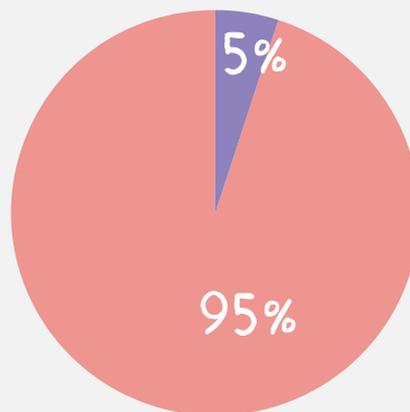
NE SE PRONONCENT PAS

1.



1. Ensemble des Français en juillet 2022

2.



2. Ensemble des Pantinois en 2023



À l'avenir les Pantinoises et les Pantinois se montrent favorables à un certain nombre de mesures fortes visant à agir pour la transition écologique

AU TOTAL SONT FAVORABLES :



Réutiliser les eaux grises, issues des activités domestiques (douches, éviers....) pour les sanitaires, l'arrosage, etc.



Favoriser dans le budget participatif les projets à faible empreinte environnementale



Renforcer pour les particuliers et les copropriétés les obligations de performance énergétique des logements



Réduire la place de l'automobile en piétonnant les endroits avec une forte concentration de services (commerces, écoles, centres de santé...)



Instaurer deux repas 100% végétariens par semaine dans les cantines de la ville



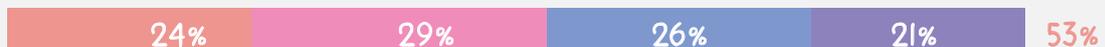
Végétaliser l'espace public au dépend du stationnement automobile



Interdire la circulation des véhicules les plus polluants selon leur étiquette Crit'Air



Moduler la tarification du stationnement selon le poids du véhicule



Éteindre totalement l'éclairage public entre 2h et 5h du matin

TOUT À FAIT FAVORABLE

PLUTÔT FAVORABLE

PLUTÔT OPPOSÉ

TOUT À FAIT OPPOSÉ

NE SE PRONONCE PAS

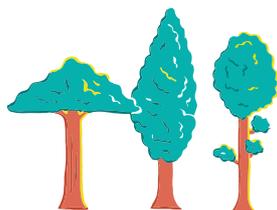
- ◆ 52% sont prêts à donner du temps ou de l'argent pour soutenir des associations engagées pour la transition écologique (et 22% le font déjà)
- ◆ 58% consomment des produits bio, locaux ou de saison (et 28% se disent prêts à le faire).

Au global, l'action menée par la Ville en matière de transition écologique est jugée positivement par près de 3 habitants sur 4.

Quant à l'avenir, les Pantinoises et Pantinois approuvent largement la mise en place – désormais effective – de deux repas végétariens par semaine dans les cantines (72%).

Ils se disent également favorables au renforcement des obligations de performance énergétique pour les copropriétés et les particuliers (84%), à la réduction du stationnement en faveur de la végétalisation (66%) ou encore à la réutilisation des eaux grises (90%).

Les Pantinoises et Pantinois apparaissent donc conscients mais aussi soucieux de la situation critique dans laquelle nous nous trouvons. 🌱 Ils se montrent ainsi majoritairement demandeurs d'une politique environnementale ambitieuse et prêts à accepter les transitions portées par les acteurs publics et notamment la municipalité.



2

UNE MUNICIPALITÉ MOBILISÉE

Le changement climatique est un phénomène mondial mais dont les manifestations dépendent des caractéristiques et des vulnérabilités locales de chaque écosystème, ville, région, etc. C'est pourquoi il appartient aux décideurs et particuliers de chaque éche-

lon territorial d'agir pour contribuer à l'effort global mais également pour répondre aux défis locaux posés par le dérèglement climatique. La ville de Pantin n'a pas attendu 2023 pour se soucier du développement durable et du changement climatique :



HISTORIQUE DE L'ACTION MUNICIPALE

1996

- ◆ Mise en place de la collecte sélective

1999

- ◆ Première participation de la ville à la journée « En ville sans ma voiture »

2001

- ◆ Adoption d'une charte propreté

2003

- ◆ Création d'un service environnement et développement durable
- ◆ Plan d'Éducation au Développement Durable à destination du public scolaire
- ◆ Première participation de la ville à la Semaine nationale du Développement Durable
- ◆ Engagement de tous les bâtiments neufs dans la démarche HQE

2004

- ◆ Adoption d'un Plan Local de Maîtrise de l'Énergie
- ◆ Première campagne de communication interne dédiée à l'éco-citoyenneté

2005

- ◆ Charte en faveur du fret ferroviaire avec le Conseil général de Seine-Saint-Denis
- ◆ Insertion de clauses environnementales dans les marchés publics
- ◆ Signature de la charte Ville Handicap

2006

- ◆ Adoption d'un Agenda 21
- ◆ Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi avec la ville du Pré Saint-Gervais

2007

- ◆ Livraison de la première construction HQE de la ville avec l'école Joséphine Baker
- ◆ Fin des produits phytosanitaires dans l'entretien des espaces verts
- ◆ Création du Conseil Municipal des Enfants et du Conseil des Jeunes Pantinois

2008

- ◆ Adoption du Schéma Communal d'Aménagements Cyclables

2009

- ◆ Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement
- ◆ Fin des produits phytosanitaires pour l'entretien de la voirie et adoption d'un Plan de désherbage alternatif communal

2010

- ◆ Livraison de l'école Saint-Exupéry à énergie Zéro et certifiée HQE

2016

- ◆ Passage au 100 % LED sur l'ensemble de l'éclairage public

2017

- ◆ Adoption d'un Plan Climat-Air-Énergie Territorial (PCAET) lors du Conseil municipal du 23 novembre 2017

2018

- ◆ Début de la mise en œuvre du PCAET, avec notamment : distribution kits économies d'énergies ; augmentation de la part des produits biologiques dans les cantines ; adhésion à la SCIC Electrons solaires ; tri des déchets alimentaires sur les marchés pantinois

2019

- ◆ Adoption d'un Plan de rénovation thermique du bâti (1 million d'€/an, passé actuellement à 2,5 M€/an) et d'un Plan fortes chaleurs (350 000€/an)
- ◆ Charte de l'arbre et lancement de la labellisation Écojardin pour les espaces verts
- ◆ Instauration de la ZFE-m Crit'Air 5 et création de l'Aide mobilité (VAE)
- ◆ Adoption du PLU à dimension environnementale renforcée
- ◆ Expérimentation du tri des biodéchets dans les écoles
- ◆ Adhésion à Ekopolis et engagement des grands projets dans la démarche Bâtiments durables franciliens (Bdf) (niveau argent obtenu pour la crèche Jolis Mômes)
- ◆ Mise en place du Plan vélo et du Comité vélo

2020

- ◆ Démarche Budget climat en régie
- ◆ Extension de l'aide mobilité aux vélos mécaniques neufs et d'occasion
- ◆ 44 sites labellisés Écojardin

2021

- ◆ Instauration de la ZFE-m Crit'Air 4
- ◆ Création de la SPL porteuse du projet de réseau de chaleur intercommunal
- ◆ Hausse de l'enveloppe dédiée à la rénovation thermique du bâti (2 M€/an)
- ◆ Adhésion de la Ville à l'Agence locale de l'énergie et du climat (ALEC-MVE)
- ◆ Première « Journée sans voiture » le 19 septembre

2022

- ◆ Lancement des diagnostics BEGES (bilan carbone) et TETE CAE (labellisation)
- ◆ Lancement de la révision du Plan Climat-Air-Énergie Territorial
- ◆ Création d'un réseau d'ambadrices et d'ambassadeurs dans les services de la Ville pour la stratégie Climat-Air-Énergie
- ◆ Labellisation Or obtenu pour la halle sportive dans le cadre de la démarche BDF
- ◆ Modification n°1 du PLUi (ambitions environnementales rehaussées)
- ◆ Création de la SPL UniGéo (réseau de chaleur) avec le SIPPAREC, les villes du Pré Saint-Gervais et Les Lilas
- ◆ Lancement de 42 audits énergétiques sur les bâtiments soumis au décret tertiaire
- ◆ Passage de toute la ville en Zone 30km/h
- ◆ Adhésion de la Ville à Airparif

2023

- ◆ Lancement des travaux de construction du réseau de chaleur
- ◆ Expérimentation du retrofit sur la flotte municipale
- ◆ Création de deux jardins partagés et de deux cours-jardins
- ◆ Troisième « Journée sans voiture » avec un nouveau temps de clôture en soirée
- ◆ Adoption du Plan Climat-Air-Énergie Territorial révisé à l'horizon 2030

UN PLAN CLIMAT : POURQUOI ET POUR QUI ?

Le Plan Climat-Air-énergie Territorial (PCAET) est un programme d'actions révisable à échéance régulière qui doit permettre aux collectivités de traduire de manière stratégique et opérationnelle leur politique environnementale, en vue de deux grands objectifs :

- ◆ Diminuer les émissions de gaz à effet de serre directement imputables à la collectivité et contribuer à diminuer celles émises par les autres acteurs du territoire ;
- ◆ Adapter le territoire aux effets inéluctables du changement climatique à moyen et long terme par ses infrastructures, son espace public et en favorisant les liens de solidarité.

étant données les connexions qui existent entre les divers enjeux environnementaux, il est à noter que les actions du PCAET contribuent également à améliorer la qualité de l'air, à favoriser la végétalisation du tissu urbain et à protéger la biodiversité locale.

Ce plan est obligatoire pour les intercommunalités à fiscalité propre de plus de 20 000 habitants. La ville de Pantin n'est donc pas soumise à cette obligation. Néanmoins, elle s'est volontairement dotée d'un tel plan dès 2017, dans la logique de son engagement déjà ancien en faveur du développement durable (avec entre autres l'adoption d'un Agenda 21 dès 2006) et d'une volonté d'accélérer l'action municipale face à l'urgence climatique. à cet égard, dans son vœu du 13 octobre 2020, le Conseil municipal déclarait l'urgence climatique et sociale sur le territoire communal.

BILAN, RÉVISION ET DÉMARCHES ENVIRONNEMENTALES ASSOCIÉES

Le premier PCAET pantinois a été mis en œuvre entre 2017 et 2022 et s'organisait en 35 actions réparties en 4 grands axes thématiques :

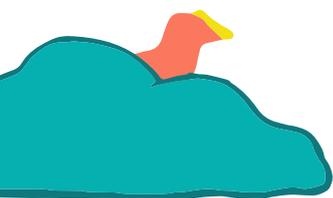
- ◆ *Tendre vers une ville plus verte et économe en énergie*
- ◆ *S'engager dans des pratiques de consommation responsable*
- ◆ *Promouvoir des modes de déplacements moins énergivores et moins polluants*
- ◆ *Poursuivre les efforts d'exemplarité de la Ville*



Le programme d'actions a été réalisé à hauteur de 80%, les 20% restants concernant des actions en cours de réalisation ou encore à l'étude.

À partir de 2022, la municipalité s'est engagée dans un processus de révision de son premier PCAET afin de pouvoir en tirer le bilan et construire un nouveau programme d'action encore plus ambitieux.

Le bilan du PCAET 2017-2022 a démontré l'importance de l'effort collectif pour répondre au changement climatique. Pour favoriser la dynamique collective et le travail de transversalité, un collectif de travail a été créé, composé d'une trentaine « d'ambassadrices et d'ambassadeurs climat ». Le rôle de ce groupe a été d'assurer la transversalité tout au long de la révision du PCAET et de créer une dynamique autour de la politique



Climat-Air-énergie. Les référentes et référents ont permis d'intégrer les enjeux du changement climatique au sein de chaque service de sorte à couvrir l'ensemble du champ d'action de la Ville.

Parallèlement, la Ville s'est également appuyée sur un bilan de ses émissions de gaz à effet de serre (BEGES) de son patrimoine et de ses compétences mis à jour sur la base des données d'activité de 2021, afin de savoir quel était son profil carbone au moment de la rédaction du PCAET 2 et de pouvoir se donner des objectifs chiffrés en termes de baisse de ses émissions à l'horizon 2030, date du premier pallier carbone fixé par la stratégie nationale bas carbone (SNBC).

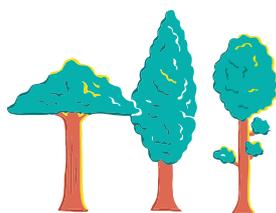
En outre, la ville de Pantin est engagée depuis 2019 dans la démarche de certification « Territoire engagé pour la transition écologique Climat-Air-Énergie » (TETE-CAE). Ce programme de management environnemental et de labellisation, porté et animé par l'ADEME, porte sur six domaines qui couvrent l'ensemble de la politique environnementale de la commune :

- ◆ Planification territoriale ;
- ◆ Patrimoine public (bâtiments) ;
- ◆ Approvisionnement en énergie/eau, assainissement ;
- ◆ Mobilité ;

- ◆ Organisation interne ;
- ◆ Coopération, communication, participation citoyenne.

Cette labellisation repose sur une démarche d'amélioration continue, avec l'établissement d'un diagnostic initial (2022), d'un programme d'actions (2023) et la conduite d'un audit annuel mené par un opérateur indépendant. En fonction du niveau d'atteinte des cibles du référentiel TETE-CAE, la Ville peut prétendre à un certain niveau de certification (de 1 à 5 étoiles). La Ville vise le niveau 3 étoiles dès 2024. Le diagnostic TETE-CAE a contribué également à nourrir et structurer le plan d'actions du présent PCAET.

Au-delà du bilan des émissions de GES ou de l'engagement dans la démarche TETE-CAE, il est à noter que la Ville a mis en place un certain nombre d'outils de management environnemental pour structurer et mesurer les progrès dans la mise en œuvre de sa politique de transition écologique avec Écodélib (évaluation de l'impact environnemental des délibérations selon six critères), l'établissement d'un budget climat (mesure de l'impact carbone des décisions financières de la Ville), ou encore la production d'un rapport annuel détaillé sur la situation de la ville en termes de développement durable. L'ensemble de ces leviers et procédures de management environnemental est considéré dans le périmètre du présent PCAET.



3

LES AMBITIONS DE LA VILLE POUR SON NOUVEAU PCAET 2024-2030



Pantin s'est lancée dans la révision de son PCAET pour disposer d'une stratégie actualisée et performante

face au changement climatique.

Le PCAET révisé se présente comme un plan plus étoffé que le précédent, s'intéressant à un champ d'actions plus vaste. Sans être exhaustif, le nouveau PCAET ambitionne de traiter la question du changement climatique en termes d'atténuation mais également d'adaptation au changement, tout en répondant aux défis de la qualité de l'air et de la pollution, de la biodiversité, de la préservation des ressources en eau, ou encore de la gestion des déchets. On retrouvera donc dans ce PCAET une pluralité d'actions, en lien direct avec les compétences de la Ville et sa propre empreinte environnementale, relative à sa sphère d'influence et ses partenariats, mais également des actions dites de plaidoyer, au travers desquelles la Ville souhaite « faire bouger les lignes » en interpellant l'état ou d'autres pouvoirs publics, sur des enjeux d'intérêt général sur lesquels elle n'a pas de leviers directs pour agir.

UN HORIZON FIXÉ À 2030

En cohérence avec les objectifs et paliers de la stratégie nationale bas carbone (SNBC) découlant des accords internationaux et de l'Accord de Paris de 2015, il a été décidé de fixer l'horizon du nouveau PCAET de la ville à 2030, afin de s'aligner avec le pas de temps des objectifs nationaux et internationaux.

UN PLAN D'ACTION AUTOUR DE 6 AXES THÉMATIQUES DÉCLINÉS EN 78 ACTIONS

Si l'approche carbone a fait l'objet d'une attention particulière lors de cette révision, le PCAET se veut bien plus vaste et se développe selon plusieurs angles d'attaques : la qualité de l'air et les mobilités, les énergies, la végétalisation de la ville, les solidarités, l'aménagement du territoire ou encore l'éco-responsabilité, tout en établissant des axes thématiques répondant à des attentes citoyennes fortes.

Ce nouveau plan regroupe 57 nouvelles actions, 18 actions renforcées et 3 actions en continuité par rapport au précédent opus.

Les 6 axes thématiques du nouveau PCAET :

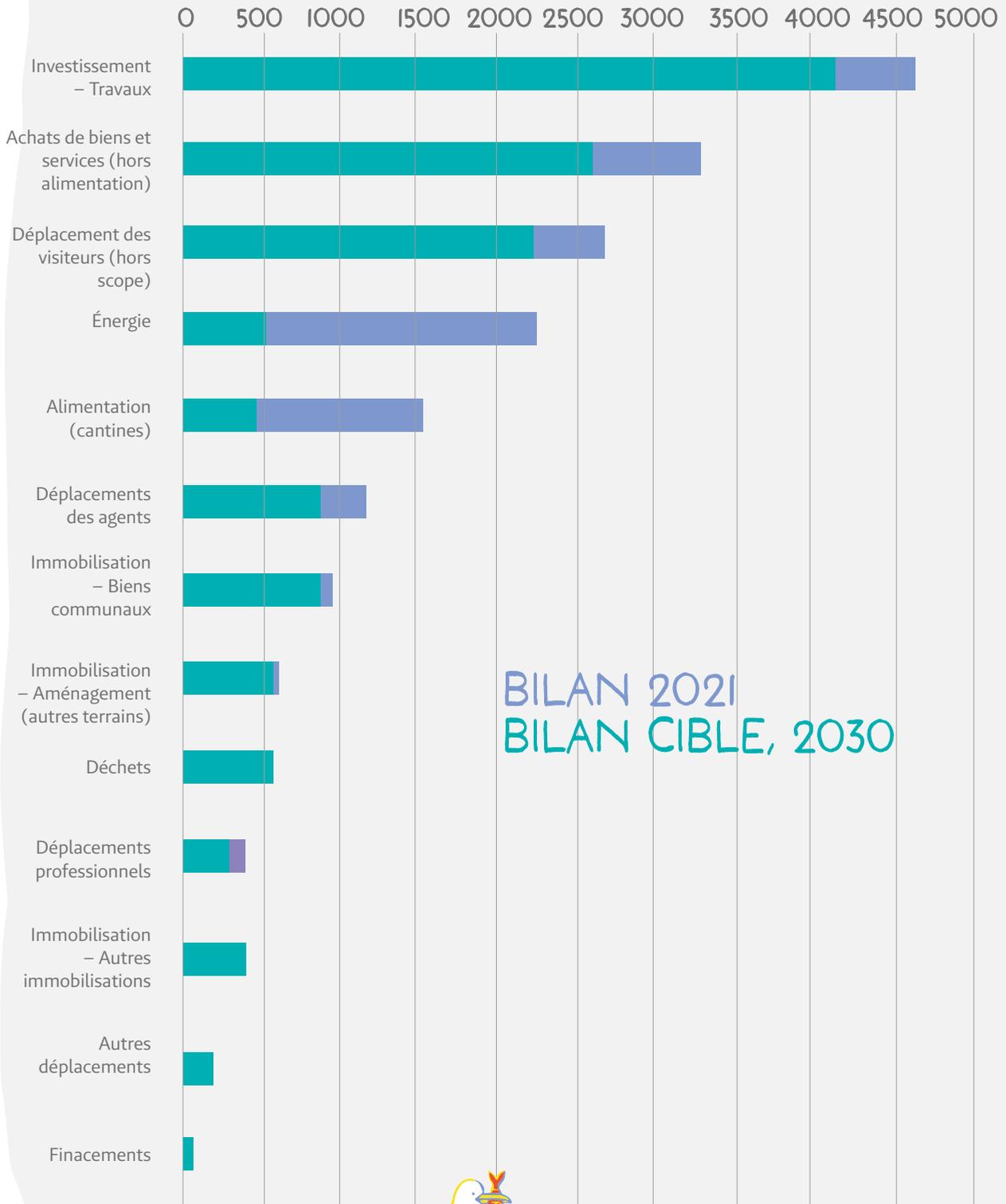
- ◆ AXE 1 : *Une ville où l'on respire bien* (14 actions)
- ◆ AXE 2 : *Une ville qui réduit ses consommations d'énergie et développe des énergies renouvelables* (9 actions)
- ◆ AXE 3 : *Une ville qui fait la part belle à la nature* (11 actions)
- ◆ AXE 4 : *Une ville qui œuvre avec et pour ses citoyens* (17 actions)
- ◆ AXE 5 : *Une ville qui aménage son territoire durablement* (13 actions)
- ◆ AXE 6 : *Une administration qui s'engage* (14 actions)

Parmi les 78 actions¹ de ce plan, on identifiera 7 actions plaidoyer, destinées à interpeller



Bilan des émissions 2021 et projections à l'horizon 2030 par poste d'émissions

BILAN DES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE ÉMISSIONS DE GES EN TEQCO2*



BILAN 2021
BILAN CIBLE, 2030



* Tonne équivalent dioxyde de carbone

les pouvoirs publics (État, Est Ensemble, autres...) sur des sujets dont la compétence n'est pas municipale mais qui permettraient aux collectivités de renforcer leur action face au changement climatique.

UNE TRAJECTOIRE CARBONE AMBITIEUSE FIXÉE À MOINS 25% D'ÉMISSION DE GES À L'HORIZON 2030

Afin d'ancrer davantage le PCAET de la ville de Pantin dans l'effort de contribution aux objectifs nationaux et internationaux de baisse des GES, un potentiel de réduction de son bilan carbone a été dégagé pour ce PCAET. Sur la base de ce potentiel, une trajectoire de réduction peut être envisagée – exercice particulièrement innovant à l'échelle d'une collectivité. Cette trajectoire a été établie en lien avec le bureau d'études qui a accompagné la collectivité pour son BEGES patrimoine et compétence (Eco2 Initiative) sur la base de son bilan carbone 2021.

Il est ici précisé que ce bilan des émissions de GES constitue bien celui de la collectivité de la ville de Pantin sur la base de son « patrimoine et de ses compétences » et non pas le bilan des GES émis sur l'ensemble du territoire pantinois. À ce titre, on constatera que cette trajectoire carbone repose essentiellement sur une douzaine d'actions bien identifiées au sein du PCAET.

En 2021, le bilan carbone de la ville de Pantin s'élève à environ 19 000 teqCO₂ et la trajectoire inscrite dans le PCAET révisé laisse entrevoir un potentiel d'économie qui approche les 5 000 teqCO₂ en 2030, soit une baisse de 25%.

À titre de comparaison² et rapporté à une échelle de temps comparable (à compter de 2021), l'objectif national de la SNBC s'élèverait à -26% à l'horizon 2030 🌱 pour l'ensemble du territoire français. Aussi, au travers de son objectif de -25%, la ville de Pantin vise un taux d'effort équivalent à celui que la France doit respecter sur l'ensemble de son territoire à l'horizon 2030 au titre de la SNBC.



1. Détail des 78 actions dans les fiches actions et dans la synthèse en annexe p.175.

2. Il est extrêmement délicat de se prêter à des comparaisons avec les autres collectivités sur un tel sujet – tant il y a de considérations méthodologiques à prendre en compte (assiettes des bilans carbone en fonction des compétences et des scopes considérées ; maturité des politiques climat ; gisement d'économies locales...) et tant le recul sur la pratique du bilan de GES « patrimoine et compétences » reste faible.

LES 6 AXES DU PCAET DÉCLINÉS EN 78 ACTIONS

CHAQUE ACTION DU PCAET PREND EN CONSIDÉRATION LES EFFETS SUR LE CLIMAT ET L'ENVIRONNEMENT À TRAVERS 6 CRITÈRES :



L'atténuation du changement climatique



La bonne gestion de la ressource en eau



La préservation des écosystèmes et de la biodiversité



La lutte contre les différents types de pollution



L'adaptation au changement climatique



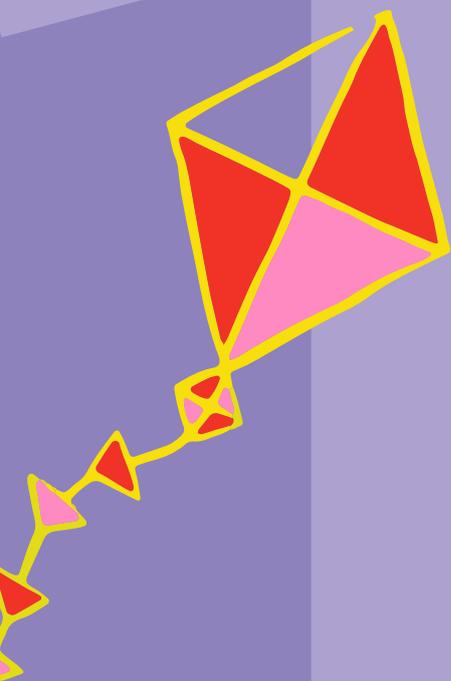
La réduction des déchets et la transition vers une économie circulaire

La définition du Plan climat ancre la collectivité dans une démarche d'amélioration continue et les fiches action seront parfois amenées à faire l'objet de modifications qui seront liées au contexte réglementaire, à l'urgence climatique ou encore aux conclusions des études de faisabilité. Certaines fiches seront complétées et précisées au fur et à mesure de la mise en oeuvre du plan d'action.



AXE 1

UNE VILLE OÙ L'ON RESPIRE BIEN



ACTION 1.1

IMPACT
CO₂

RÉVISER LA POLITIQUE DE STATIONNEMENT ET LE PLAN DE CIRCULATION

CONTEXTE

Le paysage urbain a été totalement façonné autour du modèle de la voiture individuelle, lui donnant une emprise importante sur l'espace public, surtout en ville. Responsables en grande partie des nuisances sonores et de la détérioration de la qualité de l'air, les véhicules particuliers représentaient aussi en 2021 16% du bilan d'émissions de GES français (plus de la moitié des émissions liées au secteur des transports). À Pantin, des mesures ont déjà été prises pour freiner l'usage de la voiture et favoriser les modes doux : stationnement payant et passage en Zone 30 km/h sur toute la Ville, augmentation du stationnement vélo, dispositif Rues aux écoles...

- ◆ Une étude de circulation et stationnement a été réalisée. En 2023, la ville compte 5 600 places de stationnement sur voirie.
- ◆ Différentes phases de préconisations/ scénarii ont été produits suite à ce diagnostic (circulation et stationnement) et sont à mettre en œuvre.

Pour aller plus loin et façonner l'espace public, en accord avec le principe de transition écologique, la Ville revoit son plan de circulation dès septembre 2023.

OBJECTIFS

**ACTION
LIÉE**

1.6

- ◆ Réduire le volume de trafic automobile
- ◆ Réduire le stationnement 2030 : 1 place de stationnement sur 4 supprimée en faveur de plantation ou d'aménagement dédiés aux modes actifs
- ◆ Réduire les émissions de polluants (Nox, particules fines, etc.) et leur concentration
- ◆ Démotoriser les ménages pantinois
- ◆ Apaiser la circulation en ville
- ◆ Réduire la pollution sonore

DÉMARCHE ASSOCIÉE

Consultation des habitants (réunion publique) par quartier durant la phase diagnostic (décembre 2022)

DESCRIPTION DE L'ACTION

- ◆ Mise en œuvre des préconisations et scénarii issus du diagnostic (apaisement de la voirie, élimination du trafic de shunt sur la voirie locale, renforcement des aménagements sécurisant les déplacements des modes actifs, fonctionnement des quartiers en boucle, facilitation de l'usage des transports en commun, traitements de points durs tels que la rue Hoche ou le carrefour de la Mairie...)
- ◆ Supprimer 25% du stationnement en surface (les espaces seront plantés ou redirigés pour la pratique de modes actifs)
- ◆ Envisager des solutions de stationnement souterrain pour remplacer une part du stationnement de surface supprimé (mais pas de projets en cours en 2023)
- ◆ étudier la modulation des tarifs de stationnement pour pénaliser les véhicules polluants (mais sans surpénaliser les ménages les plus précaires) et notamment les SUV. En lien avec la Police municipale
- ◆ Hiérarchiser les places de stationnement (Livraison, PMR, 2 roues...)
- ◆ Continuer les travaux pour assurer le passage à 30 km/h
- ◆ Dans le cadre de travaux visant à pacifier la circulation, effectuer des mesures de qualité de l'air avant et après travaux

<p>IMPACTS SUR L'ENVIRONNEMENT</p>			
<p>SERVICE PILOTE</p>			
<p>Pôle Projets et Mobilités</p>			
<p>AUTRES SERVICES ENGAGÉS</p>	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Police municipale ◆ Pôle Démocratie locale ◆ Direction de la Communication 	<p>PARTENAIRES EXTÉRIEURS</p>	<p>Bureaux d'études circulation et stationnement</p>
<p>IMPACTS BUDGÉTAIRES</p>			
<p>INVESTISSEMENT > à 1 M €</p>	<p>FONCTIONNEMENT + 600 000 € (= mise en stationnement payant toute ville, - 25% de places)</p>	<p>SUBVENTIONS (PISTES)</p>	
<p>INDICATEURS DE SUIVI</p>			
<ul style="list-style-type: none"> ◆ Nombre et taille des zones piétonnisées ◆ Nombre de places de stationnement avec description ◆ Modulation des tarifs de stationnement ◆ Mesures locales de qualité de l'air 			
<p>INDICATEURS DE RÉSULTAT</p>			
<ul style="list-style-type: none"> ◆ Baisse du nombre de places de stationnement sur le territoire (base diagnostic 2023, 2026, 2030) Via le partenariat Airparif : ◆ Baisse du volume de trafic (mesure par boucles de comptage ou via l'inventaire Airparif) ◆ Baisse du nombre de pics de pollution / an ◆ Baisse des concentrations moyennes annuelles sur le territoire ◆ Baisse du taux de motorisation des ménages 			

ACTION 1.2

SOUTENIR LA MISE EN ŒUVRE DE LA ZONE À FAIBLES ÉMISSIONS MOBILITÉ (ZFE-m)

CONTEXTE			
<p>Règlementation ZFE-m (Zone à Faibles émissions - mobilité) : interdiction de circulation des véhicules Crit'Air 3 au 1^{er} janvier 2025.</p> <p>Seuls les véhicules Crit'Air 0 seront autorisés à circuler à partir de 2030.</p> <p>Depuis le 1^{er} janvier 2023, la Police municipale est habilitée à verbaliser les véhicules ne respectant pas la réglementation ZFE-m.</p>			
OBJECTIFS			ACTIONS LIÉES 1.3 ; 1.5 1.11 ; 6.3
<ul style="list-style-type: none"> ◆ Sensibiliser les automobilistes à l'évolution de la réglementation ZFE-m ◆ Accélérer le renouvellement du parc de véhicules ◆ Réduire les émissions de polluants (NOx et PM) liées au trafic routier 			
DÉMARCHES ASSOCIÉES		-	
DESCRIPTION DE L'ACTION			
<ul style="list-style-type: none"> ◆ Réaliser des contrôles préventifs Crit'Air lors des contrôles dans le cadre d'une infraction ◆ Informer sur la réglementation en vigueur et à venir et communiquer sur les alternatives existantes (soit pour des véhicules moins polluants, ou pour d'autres alternatives de mobilité comme les transports en commun ou le vélo) en insistant sur les gains économiques : papillonnage, stands sur les manifestations de la ville (Journée sans voiture, etc.) ◆ Informer sur les aides possibles pour le renouvellement de véhicule ou les alternatives à la voiture (aide à l'achat d'un vélo par exemple) ◆ Orienter les usagers vers le futur conseiller mobilité recruté à l'échelle d'Est Ensemble via l'ALEC-MVE, pour qu'ils puissent bénéficier d'une expertise, d'un accompagnement et de conseils personnalisés 			
IMPACTS SUR L'ENVIRONNEMENT		 	
SERVICE PILOTE			
Pôle Tranquilité publique			
AUTRE SERVICE ENGAGÉ	Direction de la Communication	PARTENAIRE EXTÉRIEUR	Métropole du Grand Paris

IMPACTS BUDGÉTAIRES		
INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	SUBVENTIONS (PISTES)
INDICATEURS DE SUIVI		
<ul style="list-style-type: none"> ◆ Diffusion de la campagne de communication ◆ Nombre de contrôles préventifs 		
INDICATEURS DE RÉSULTAT		
<ul style="list-style-type: none"> ◆ Baisse du nombre de véhicules non autorisés circulant sur le territoire de Pantin (par exemple en relevant le Crit'Air des véhicules lors de contrôle de la Police municipale) ◆ Augmentation de la part de véhicules aux Crit'Air autorisés dans les abonnements de stationnement public 		

ACTION 1.3

AMÉLIORER LES CONDITIONS D'UTILISATION DE VÉHICULES ÉLECTRIQUES SUR LE TERRITOIRE

CONTEXTE

Le transport routier représente plus de 20% du bilan d'émission GES français en 2020 dont plus de la moitié peut être imputé à l'usage des voitures particulières. En plus d'un enjeu majeur de sobriété et de report modal et pour atteindre la neutralité carbone d'ici 2050, il faut assurer une facilité d'usage des véhicules électriques sur Pantin.

Le système de voitures électriques en libre-service Autolib' est aujourd'hui conventionné par la Ville avec le SIPPAREC et installé depuis 2011 à Pantin. Il compte 5 stations sur la Ville.

En 2023, 25 bornes de recharges électriques sont implantées à Pantin.

OBJECTIFS

**ACTIONS
LIÉES**

1.2 ; 1.5

- ◆ Encourager le développement de l'électro-mobilité (tout en maintenant l'objectif de réduction globale du trafic)
- ◆ Réduire les émissions de Nox polluants et de GES liées au trafic routier

DÉMARCHES ASSOCIÉES

-

DESCRIPTION DE L'ACTION

- ◆ Améliorer le fonctionnement du parc de bornes pour garantir une meilleure expérience d'utilisation (charge plus rapide, limite la durée de stationnement et d'attente)
- ◆ Communiquer sur cette démarche et plus globalement sur la présence de bornes de recharge à Pantin
- ◆ Faciliter l'accueil de dispositifs de véhicules électriques partagés
- ◆ Mettre en lien avec le conseiller mobilité de l'ALEC-MVE, pour qu'il puisse orienter les usagers en bonne connaissance de l'équipement électrique à Pantin
- ◆ Possibilité de déploiement de bornes de recharge électriques aux Courtilières en fonction de la demande

IMPACTS SUR L'ENVIRONNEMENT



SERVICE PILOTE

Pôle Projets et Mobilités

AUTRE SERVICE ENGAGÉ

Police
municipale

PARTENAIRES EXTÉRIEURS

- ◆ SIPPAREC
- ◆ Programme de financement Advenir
- ◆ ALEC-MVE

IMPACTS BUDGÉTAIRES		
INVESTISSEMENT < à 50 k€	FONCTIONNEMENT	SUBVENTIONS (PISTES)
INDICATEUR DE SUIVI		
Nombre de recharges effectuées / an sur les bornes pantinoises, afin d'évaluer l'évolution de l'électromobilité sur le territoire		
INDICATEUR DE RÉSULTAT		
Nombre de bornes sur le territoire		

ACTION 1.4

IMPACT
CO₂

FAIRE ÉVOLUER LA NAVETTE 330 POUR LA RENDRE PLUS PROPRE

CONTEXTE

La navette a été reprise par la Ville en qualité d'Autorité organisatrice de transport (AOT) depuis septembre 2022 (convention avec île-de-France Mobilités).

Aujourd'hui c'est 1 passage toutes les 50 minutes.

Cette navette sert notamment à la desserte de tissu urbain dense (rues étroites) : Courtilières, Quatre-Chemins et Haut et Petit-Pantin. Son itinéraire va être prochainement modifié, dans un souci d'optimisation de l'usage des véhicules.

OBJECTIFS

**ACTION
LIÉE**

6.3

- ◆ Faire évoluer la motorisation de la navette de manière pertinente et vers une énergie plus vertueuse (électrique, GNV, hybride...)
- ◆ Réduire les émissions de polluants (NOX et PM) et de GES liées à cette navette

DÉMARCHE ASSOCIÉE

Électrification de la flotte de véhicules de la Ville

DESCRIPTION DE L'ACTION

- ◆ Dans le cadre de l'ouverture à la concurrence et à l'horizon du nouveau marché d'exploitation de cette navette, des exigences environnementales, notamment sur le type de carburant / de source d'énergie seront incluses.
- ◆ Il existe plusieurs possibilités :
 - Passage au GNV dans le cadre de l'évolution du centre bus Flandre et où la navette 330 est actuellement remise
 - Passage à l'électrique ou à un véhicule hybride, conditionné à la recherche d'un nouveau site de remisage (considérant que le véhicule ne peut être remisé au même endroit que des véhicules GNV)

IMPACTS SUR L'ENVIRONNEMENT



SERVICE PILOTE

Pôle Projets et Mobilités

AUTRES SERVICES ENGAGÉS

PARTENAIRE EXTÉRIEUR

île-de-France
Mobilités

IMPACTS BUDGÉTAIRES

INVESTISSEMENT

FONCTIONNEMENT

484 000 €/an
(évaluation)

SUBVENTIONS (PISTES)

234 000 €/an (IDFM)

INDICATEURS DE SUIVI

- ◆ Taux de remplissage de la navette
- ◆ Changement effectif du type de motorisation

INDICATEUR DE RÉSULTAT

Nombre de kilomètres évités en véhicule thermique et émissions de polluants et de GES évités (calcul par Airparif)

ACTION 1.5

IMPACT
CO₂

INSTALLER UN GARAGE SOLIDAIRE DÉDIÉ À L'ÉLECTRO-MOBILITÉ ET AU RÉTROFIT

CONTEXTE

Le déploiement de la ZFE est un défi pour les petits professionnels et les ménages, notamment les plus précaires, parfois captifs de leur voiture. Changer de véhicule pour passer à l'électrique reste encore inabordable pour un grand nombre d'entre eux. Le rétrofit (remplacement du système de motorisation d'un véhicule) peut alors constituer une solution plus économique.

Le réseau des entreprises proposant un service de rétrofit est encore balbutiant. L'action de la Ville pourrait contribuer au développement de la filière en Île-de-France.

OBJECTIFS

**ACTIONS
LIÉES**

**1.2
1.3**

- ◆ Réduire les pollutions et émissions de GES liées au trafic routier
- ◆ Favoriser l'acceptation sociale de la ZFE-m
- ◆ Favoriser la réinsertion professionnelle

DÉMARCHES ASSOCIÉES

Une aide au rétrofit a d'ores et déjà été mise en place par la région Île-de-France (2 500€) mais souffre d'un déficit de notoriété et d'une faiblesse de l'offre. Au niveau national, une aide existe également, dont le montant est tributaire du niveau de revenu (de 2 500 à 5 000 €).

DESCRIPTION DE L'ACTION

- ◆ Monter un appel à projets pour organiser l'occupation temporaire d'un local adapté par des acteurs de l'électromobilité et du rétrofit
- ◆ L'activité du garage devra bénéficier aux ménages les plus modestes et aux petits professionnels et prévoir des parcours de réinsertion professionnelle
- ◆ Communiquer sur les aides de la Région, lors des campagnes d'information sur l'ouverture de ce garage et dans le cadre de ses activités
- ◆ Prévoir le relais d'information des activités du garage par le conseiller mobilité afin d'orienter au mieux les personnes

IMPACTS SUR L'ENVIRONNEMENT



SERVICE PILOTE

Pôle Transition écologique

AUTRES SERVICES ENGAGÉS

- ◆ Pôle Interventions foncières et immobilières
- ◆ Pôle Programmation urbaine

PARTENAIRES EXTÉRIEURS

- ◆ Acteurs de l'électromobilité et du rétrofit
- ◆ Conseiller mobilité ALEC-MVE

IMPACTS BUDGÉTAIRES		
INVESTISSEMENT < à 50 k€	FONCTIONNEMENT	SUBVENTIONS (PISTES)
INDICATEURS DE SUIVI		
<ul style="list-style-type: none"> ◆ Nombre de personnes en réinsertion accompagnées ◆ Nombre de véhicules rétrofités ◆ Type de retrofitage réalisé 		
INDICATEURS DE RÉSULTAT		
<ul style="list-style-type: none"> ◆ Nombre de kilomètres moyens réalisés par les bénéficiaires ◆ Baisse des émissions de polluants et de GES associées (calcul possible par Airparif) 		

ACTION 1.6

POURSUIVRE LE PLAN VÉLO ET CRÉER UN PLAN PIÉTON

CONTEXTE

La situation actuelle sur la planète, du point de vue climatique, de la gestion des ressources mais aussi de l'énergie nous pousse à adapter nos modes de déplacement et à nous détacher de l'usage de transports énergivores et polluants. Les modes doux et actifs font partie des solutions à développer pour opérer la transition relative aux mobilités. Il n'est pas sans rappeler que les déplacements automobiles constituent la part la plus importante du bilan carbone d'un français.

La loi d'orientation des mobilités (LOM) de 2019 a pour objectif d'accélérer la croissance des nouvelles mobilités et favoriser l'usage du vélo via la mise en œuvre d'un Plan vélo et l'objectif de tripler la part modale du vélo d'ici 2024.

Le Plan climat métropolitain cherche à amener en 2030 la part des transports en commun de 28% à 32%, celle des modes actifs de 44% à 46% et celle de la voiture et de la moto de 28% à 22%. En 2050, la métropole du Grand Paris espère atteindre une part modale des transports en commun de 33%, des modes actifs de 51% (accompagné d'un triplement du nombre de déplacements à vélo) et celle de la voiture et de la moto à 16%.

Plan vélo 1 mis en œuvre sur la période 2019-2023.

Éléments de baromètre de la FUB (fédération française des usagers de la bicyclette) : amélioration de 50% de la satisfaction des cyclistes sur le réseau Pantinois suite au Plan vélo 1.

Toute la ville est déjà cyclable (en piste cyclable ou en Zone 30 km/h)

Taux d'accessibilité de la voirie par les piétons : 85%

OBJECTIFS

ACTIONS LIÉES

1.1 ; 1.7
1.8 ; 1.9
6.1 ; 6.2

- ◆ Développer et encourager les mobilités douces et actives
- ◆ Réduire l'usage de la voiture
- ◆ Réduire les émissions de polluants (Nox, particules fines, etc.) et leur concentration
- ◆ Réduire les émissions de GES liées aux déplacements

DÉMARCHES ASSOCIÉES

- ◆ Comité vélo pantinois (avec les habitantes et habitants, des associations et commerces/entreprises)
- ◆ Le Plan National Vélo et Marche
- ◆ Le Réseau Express régional vélo (VIF)
- ◆ La stratégie vélo départementale 2024
- ◆ Plan Local de Mobilité d'Est Ensemble

DESCRIPTION DE L'ACTION

- ◆ Poursuivre le déploiement des aménagements favorables à la mobilité active : cyclabilité des axes (communaux et départementaux), sas vélo aux feux, augmentation du nombre de places de stationnement vélo, développement du réseau Vélib', piétonnisation des quais de l'Aisne et de l'Ourcq, dispositif « Rues aux écoles », etc.
- ◆ Poursuivre la consultation des usagers et des parties prenantes
- ◆ Poursuivre la mise en œuvre des actions du Plan vélo
- ◆ Développer la culture vélo à Pantin (mise en place du « Savoir rouler » dans les écoles, multiplication des aménagements, exemplarité des élus et agents, Journée sans voiture, communication, etc.)

<ul style="list-style-type: none"> ◆ Concevoir et mettre en œuvre un Plan piéton ◆ Développer les contrôles pour libérer les pistes et bandes cyclables du stationnement illégal 			
IMPACTS SUR L'ENVIRONNEMENT			
SERVICE PILOTE			
Pôle Projets et Mobilités			
AUTRES SERVICES ENGAGÉS	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Pôle Démocratie locale ◆ Police municipale ◆ Direction de l'Éducation et des Loisirs 	PARTENAIRES EXTÉRIEURS	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Comité vélo ◆ CD93 ◆ Région (subventions) ◆ La FUB ◆ Est Ensemble (Plan Local de Mobilité)
IMPACTS BUDGÉTAIRES			
INVESTISSEMENT 50 à 200 k€	FONCTIONNEMENT	SUBVENTIONS (PISTES) Alvéole, FUB	
INDICATEURS DE SUIVI			
<ul style="list-style-type: none"> ◆ Nombre d'aménagements réalisées par type de mobilité (marche à pied, vélo) ◆ Part de voirie dédiée au vélo et à la marche à pieds (en pourcentage ou a défaut le nombre de km/1000 habitants) 			
INDICATEUR DE RÉSULTAT			
Part modale des modes actifs (vélo, marche à pieds...) sur la base du diagnostic 2023 et comparatifs 2026, 2030			

ACTION 1.7

DÉVELOPPER L'AIDE MOBILITÉ POUR L'ACQUISITION D'UN VÉLO

CONTEXTE

Pour lutter efficacement contre le changement climatique et améliorer la qualité de l'air, il est nécessaire de réduire le trafic routier et notamment l'usage de la voiture individuelle. En île-de-France, plus de la moitié des déplacements automobiles journaliers font moins de 3 kilomètres et les véhicules contiennent en moyenne 1,1 passager. Développer le report modal en faveur du vélo apparaît au regard de ces données comme un levier d'action majeur.

La ville de Pantin verse depuis 2021 une subvention de 100€ pour l'acquisition d'un vélo mécanique neuf ou d'occasion. Depuis la mise en place du dispositif pour les vélos mécaniques en 2021, 674 subventions ont été accordées.

Pour les vélos à assistance électrique entre 2019 et 2022, 645 subventions ont été accordées.

OBJECTIFS

**ACTIONS
LIÉES**

**1.6
6.2**

- ◆ Inciter à l'usage de modes actifs
- ◆ Réduire la pollution liée au trafic routier

DÉMARCHE ASSOCIÉE

Plan de mobilité

DESCRIPTION DE L'ACTION

Poursuivre le dispositif en adaptant au besoin les conditions d'éligibilités en faveur d'un report modal toujours plus importante vers le vélo

IMPACTS SUR L'ENVIRONNEMENT



SERVICE PILOTE

Pôle Transition écologique

AUTRES SERVICES ENGAGÉS

- ◆ Direction des Finances
- ◆ Pôle affaires juridiques, assemblées et assurances

PARTENAIRE EXTÉRIEUR

Île-de-France
Mobilités

IMPACTS BUDGÉTAIRES

INVESTISSEMENT

< à 50 k€

FONCTIONNEMENT

SUBVENTIONS (PISTES)

INDICATEUR DE SUIVI

Nombre de subventions accordées / an

INDICATEUR DE RÉSULTAT

Augmentation de la part modale du vélo chez les bénéficiaires

ACTION 1.8

DÉVELOPPER LES VÉLO-BUS

CONTEXTE

En plus d'être neutre en carbone, l'usage d'un vélo-bus a l'avantage de sensibiliser les enfants et les parents aux impacts environnementaux des différents modes de transport. Il permet d'autonomiser les écoliers, de développer leur esprit d'équipe et de leur faire faire de l'exercice.

Ce projet est issu du budget participatif 2022.

OBJECTIFS

**ACTIONS
LIÉES**

**1.6
1.9**

- ◆ Sensibiliser dès le plus jeune âge sur les enjeux et avantages de la mobilité active
- ◆ Réduire les émissions de GES et de polluants liés aux déplacements scolaires et périscolaires

DÉMARCHES ASSOCIÉES

-

DESCRIPTION DE L'ACTION

Expérimenter concrètement le dispositif avec les structures volontaires, puis le généraliser en fonction des retours d'expériences et possibilités.

IMPACTS SUR L'ENVIRONNEMENT



SERVICE PILOTE

Pôle Transition écologique

AUTRES SERVICES ENGAGÉS

- ◆ Direction de l'Éducation et des Loisirs / Pôle Accueils de loisirs
- ◆ Pôle Démocratie locale

PARTENAIRES EXTÉRIEURS

IMPACTS BUDGÉTAIRES

INVESTISSEMENT
< à 50 k€

FONCTIONNEMENT

SUBVENTIONS (PISTES)

INDICATEURS DE SUIVI

- ◆ Nombre de vélo-bus achetés
- ◆ Nombre de trajets en vélo-bus réalisés
- ◆ Nombre d'enfants transportés et fréquence

INDICATEURS DE RÉSULTAT

- ◆ Nombre de kilomètres évités en véhicule thermique (mise en place d'un questionnaire aux parents des enfants qui prennent le vélo-bus, sur leur trajet, type de motorisation, etc.)
- ◆ Émissions de polluants évitées correspondantes (Airparif)

TRANSMETTRE LE « SAVOIR ROULER »

CONTEXTE

Le «Savoir rouler à vélo» a été annoncé dans le cadre du Comité interministériel de sécurité routière en 2018 (mesure 10 – accompagner le développement de la pratique du vélo en toute sécurité) et du Plan vélo et mobilités actives (mesure 4 – développement d’une culture vélo). Son objectif est de généraliser l’apprentissage du vélo afin que les enfants acquièrent une réelle autonomie en circulant à vélo sur la voie publique avant leur entrée au collège.

Ce programme d’apprentissage est dispensé pour les enfants de 6 à 11 ans, sur tout le territoire français dans les temps scolaire, périscolaire ou extrascolaire et se concrétise sur un volume de 10 heures.

Dans le cadre de son PCAET et plus largement de ses politiques publiques, la Ville promeut les mobilités plus douces (comme le vélo) en agissant au niveau de l’aménagement de ses voies et de ses actions de sensibilisation, notamment auprès du jeune public.

OBJECTIFS

**ACTIONS
LIÉES**

**1.6
1.8**

- ◆ Encourager l’usage du vélo
- ◆ 2030 : 100% des enfants scolarisés à Pantin entrent au collège en ayant été en prise avec la pratique du vélo et les règles du code de la route

DÉMARCHES ASSOCIÉES

-

DESCRIPTION DE L’ACTION

À l’image du «savoir-nager», permettre aux Pantinoises et aux Pantinois, petits et grands d’apprendre à faire du vélo ou à se remettre en selle, de façon sécurisée en situation réelle de circulation

- ◆ Animer des temps d’apprentissage au sein des écoles élémentaires et/ou des centres de loisirs de la Ville chaque année scolaire, en partenariat avec des associations
- ◆ Inclure la Police municipale pour l’apprentissage du code de la route
- ◆ Accompagner des classes adultes

IMPACTS SUR L’ENVIRONNEMENT



SERVICE PILOTE

Direction de l’Éducation et des Loisirs / Pôle Accueils de loisirs

AUTRES SERVICES ENGAGÉS

- ◆ Pôle Projets et Mobilités
- ◆ Direction de la Vie des Quartiers et de la Participation citoyenne
- ◆ Police municipale
- ◆ Direction de la Jeunesse et des Sports
- ◆ Pôle Transition écologique

PARTENAIRES EXTÉRIEURS

- ◆ Associations référentes
- ◆ Éducation nationale

IMPACTS BUDGÉTAIRES		
INVESTISSEMENT < à 50 k€	FONCTIONNEMENT 32 000€/an (évaluation) pour les associations pédagogiques	SUBVENTIONS (PISTES) Certificats d'économie d'énergie (CEE)
INDICATEURS DE SUIVI		
<ul style="list-style-type: none"> ◆ Nombre de cours dispensés / an ◆ Nombre d'écoles, et/ou de centres de loisirs où le dispositif est mis en place 		
INDICATEURS DE RÉSULTAT		
<ul style="list-style-type: none"> ◆ Nombre d'enfants d'une même classe d'âge (exemple : classe de CM1) ayant bénéficié du dispositif (objectif 100 % en 2030) ◆ Nombre d'adultes ayant bénéficié du dispositif 		

ACTION 1.10

POURSUIVRE L'ORGANISATION DE LA JOURNÉE SANS VOITURE

CONTEXTE		
<p>Durant cette journée, la circulation est interdite sur le territoire pantinois. Certaines rues, totalement piétonnisées, accueillent des animations, des ateliers, des stands pour sensibiliser sur divers sujets (énergie, carbone, biodiversité, eau, déchets, mobilité, etc.). La première Journée sans voiture a eu lieu en septembre 2021.</p>		
OBJECTIFS		ACTION LIÉE 1.13
<ul style="list-style-type: none"> ◆ Sensibiliser les habitantes et les habitants aux enjeux de mobilité et plus largement à tous les enjeux en lien avec l'environnement ◆ Inviter les Pantinoises et les Pantinois à se réapproprier l'espace public et promouvoir le changement 		
DÉMARCHE ASSOCIÉE	Journée Paris Respire	
DESCRIPTION DE L'ACTION		
<p>Le concept de cet évènement est le suivant :</p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ Ville interdite à la circulation (sauf riverains) sur une plage horaire donnée (généralement entre 10h et 18h) ◆ Zones totalement piétonnisées et animées (stand sur les enjeux environnementaux) dans les quartiers de la ville 		
IMPACTS SUR L'ENVIRONNEMENT	 	
SERVICE PILOTE		
Pôle Transition écologique		
AUTRES SERVICES ENGAGÉS	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Pôle Projets et Mobilités ◆ Pôle Relations publiques ◆ Police municipale ◆ Direction de la Communication 	PARTENAIRES EXTÉRIEURS <ul style="list-style-type: none"> ◆ Associations ◆ Est Ensemble ◆ Airparif ◆ Ville de Paris ◆ ALEC-MVE
IMPACTS BUDGÉTAIRES		
INVESTISSEMENT 115 000 €/an	FONCTIONNEMENT	SUBVENTIONS (PISTES)

INDICATEURS DE SUIVI

- ◆ Nombre de personnes touchées par l'évènement chaque année
- ◆ Nombre de partenaires associés

INDICATEUR DE RÉSULTAT

Baisse des concentrations en polluants atmosphériques sur la journée et comparer les éditions entre elles

ACTION 1.11

INSTAURER UN PROTOCOLE COMMUNAL D'INFORMATION POUR LES ÉPISODES DE POLLUTION

CONTEXTE

Lorsqu'un épisode de pollution de l'air ambiant donne lieu à un dépassement d'un certain seuil fixé réglementairement (c'est le cas pour les PM₁₀, l'O₃ et le NO₂) le ministère chargé de la santé, relayé par le préfet, rappelle les recommandations sanitaires. Dès lors des actions d'information visant à réduire les émissions polluantes et de communication sur les recommandations sanitaires sont mises en œuvre à l'attention de la population, notamment les personnes vulnérables et sensibles.

OBJECTIFS

ACTION LIÉE

Prévenir et agir pour protéger les Pantinoises et les Pantinois en cas d'épisode de pollution

DÉMARCHES ASSOCIÉES

Plan canicule existant avec un protocole de gestion éprouvé depuis plusieurs années et disposant d'un volet communication

DESCRIPTION DE L'ACTION

- ◆ Mener un état des lieux de la chaîne de transmission de l'information et des recommandations (préfet > ville > établissement et population générale) en cas d'alerte pollution
- ◆ Déployer un plan de communication auprès des publics sensibles et plus largement :
 - Mettre en œuvre les correctifs nécessaires à la procédure
 - Recenser de manière exhaustive les établissements sensibles (établissements scolaires, accueillant des personnes âgées, établissements de santé, associations sportives, etc.) et les contacts associés
- ◆ Développer massivement la communication sur les interdictions/recommandation de comportements à adopter lors des pics de pollution. En lien avec les préconisations de l'ARS
- ◆ Communiquer sur l'application Airparif et les médias relais d'information
- ◆ Lors des contrôles dans le cadre d'une infraction, informer sur les recommandations ou interdictions à adopter lors des pics de pollution

IMPACTS SUR L'ENVIRONNEMENT



SERVICE PILOTE

Direction de la Santé et Direction de la Communication

AUTRES SERVICES ENGAGÉS

- ◆ Pôle Transition écologique
- ◆ Police municipale

PARTENAIRES EXTÉRIEURS

- ◆ Préfecture
- ◆ ARS
- ◆ Airparif

IMPACTS BUDGÉTAIRES		
INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	SUBVENTIONS (PISTES)
INDICATEUR DE SUIVI		
Nombre d'actions de communication liées à des épisodes d'alerte pollution		
INDICATEURS DE RÉSULTAT		
<ul style="list-style-type: none"> ◆ Répertoires exhaustifs d'établissements sensibles et les contacts associés informés lors d'épisode d'alerte de pollution ◆ Élaboration d'un protocole d'information type « Plan canicule » sur le sujet des pics de pollution 		

ACTION 1.12

IMPACT
CO₂

ACCOMPAGNER LE REMPLACEMENT DES APPAREILS DE CHAUFFAGE AU FIOUL, BOIS ET CHARBON POUR LES PARTICULIERS

CONTEXTE

Les conséquences sur la santé de la présence de polluants atmosphériques, notamment les particules fines (PM₁₀ et PM_{2.5}) sont nombreuses : irritation des yeux, des voies respiratoires, toux, crises d'asthme mais aussi augmentation du risque de maladies cardiovasculaires, respiratoires, des risques de cancer, etc. À l'échelle de l'Île-de-France, le bois représente 6 % des consommations d'énergie du secteur résidentiel mais 86 % des émissions de PM₁₀ et 87 % des PM_{2.5}. Pour le fioul et le charbon, ils représentent 6% des consommations d'énergie pour 18 % des émissions d'oxydes d'azote (NO, NO₂) et 11 % des GES du secteur résidentiel.

OBJECTIFS

**ACTIONS
LIÉES**

1.13

- ◆ Réduire les émissions de polluants du secteur résidentiel (particules fines PM₁₀ et PM_{2.5} notamment)
- ◆ Réduire les émissions de GES du secteur résidentiel
- ◆ Accorder une vingtaine de subventions par an

DÉMARCHES ASSOCIÉES

- ◆ La Région Île-de-France a mis en place une aide au renouvellement des appareils de chauffage au fioul, bois ou charbon à destination des particuliers (1000€). Cette aide peut être bonifiée par l'ADEME jusqu'à 1500€
- ◆ Exonération de taxe foncière lors de travaux de rénovation énergétique déjà en place dans 450 communes françaises (2022)

DESCRIPTION DE L'ACTION

- ◆ Faire l'état des lieux du nombre de foyers possédant des appareils de chauffage au bois, fioul ou charbon
- ◆ Préfigurer une aide pour accompagner le remplacement des appareils de chauffage au fioul, bois et charbon, diverses pistes sont à étudier :
 - Mise en place d'un complément communal au fonds Air-Bois régional (aide de la Région Île-de-France) pour le renouvellement des appareils de chauffage au fioul, au bois, au charbon à destination des particuliers, pouvant aller de 500 à 1000 € selon l'équipement
 - Exonération totale ou partielle de la taxe foncière en cas de remplacement d'un système de chauffage polluant
 - Tiers financement des projets de remplacement par la Ville
- ◆ Veiller à ne pas alourdir les démarches pour les bénéficiaires et communiquer clairement sur ce dispositif
- ◆ Viser le remplacement des équipements de chauffage anciens par un équipement de production de chauffage ou d'eau chaude sanitaire par énergie solaire thermique, pompe à chaleur, etc.
- ◆ Renforcer la communication et la prise de conscience sur les enjeux qualité de l'air et les impacts du chauffage au bois (et communiquer sur les bonnes pratiques à adopter pour préserver la qualité de l'air)
- ◆ Mener également, à cet égard, une campagne de communication ciblée sur le brûlage des déchets verts, une pratique interdite car génératrice de pollution importante (rappeler l'interdiction, les alternatives existantes, etc.)

<p>IMPACTS SUR L'ENVIRONNEMENT</p>	 		
<p>SERVICE PILOTE</p>			
<p>Pôle Transition écologique</p>			
<p>AUTRES SERVICES ENGAGÉS</p>	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Direction des Finances ◆ Direction de la Communication 	<p>PARTENAIRES EXTÉRIEURS</p>	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Région Île-de-France ◆ ALEC-MVE ◆ Airparif ◆ ADEME
<p>IMPACTS BUDGÉTAIRES</p>			
<p>INVESTISSEMENT < à 50 k€</p>	<p>FONCTIONNEMENT</p>	<p>SUBVENTIONS (PISTES)</p>	
<p>INDICATEURS DE SUIVI</p>			
<ul style="list-style-type: none"> ◆ Dimension du dispositif de communication ◆ Nombre d'audits réalisés ◆ Nombre de personnes accompagnées dans leurs travaux ◆ Montant des aides versées 			
<p>INDICATEUR DE RÉSULTAT</p>			
<p>Nombre de foyers ayant remplacé leur mode de chauffage au bois, charbon ou fioul par un mode moins polluant (recenser les modes de chauffage avant/après) et baisse des émissions de polluants associée (calcul par Airparif)</p>			

ACTION 1.13

SENSIBILISER LES PANTINOISES ET LES PANTINOIS AUX ENJEUX DE QUALITÉ DE L'AIR EN S'APPUYANT SUR LES ASSOCIATIONS LOCALES

CONTEXTE

Plusieurs associations sont engagées dans un travail en faveur de l'amélioration de la qualité de l'air, la prévention des atteintes sanitaires de la pollution atmosphérique et la sensibilisation à cet enjeu. Par son PCAET, la ville de Pantin souhaite les mobiliser dans le cadre d'actions de sensibilisation afin également de les soutenir et leur permettre de poursuivre le travail nécessaire qu'elles mènent aujourd'hui.

OBJECTIFS

**ACTIONS
LIÉES**

**1.10
1.12**

- ◆ Sensibiliser le public aux enjeux de la qualité de l'air
- ◆ Soutenir les AASQA (Associations agréées surveillance qualité de l'air)

DÉMARCHES ASSOCIÉES

-

DESCRIPTION DE L'ACTION

- ◆ Poursuivre l'adhésion et le partenariat à Airparif
- ◆ Permettre l'accord de subventions ponctuelles ou exceptionnelles à des associations mobilisées sur l'enjeu de la qualité de l'air dans le cadre d'actions menées à Pantin
- ◆ Poursuivre l'organisation annuelle d'actions de sensibilisation auprès des Pantinoises et des Pantinois (balades urbaines, ateliers, Journée sans voiture, fresques de la qualité de l'air...)

IMPACTS SUR L'ENVIRONNEMENT



SERVICE PILOTE

Pôle Transition écologique

AUTRES SERVICES ENGAGÉS

- ◆ Direction de la Vie des quartiers et de la Participation citoyenne
- ◆ Direction de l'Éducation et des Loisirs

PARTENAIRES EXTÉRIEURS

- ◆ AASQA
- ◆ Associations mobilisées sur l'enjeu de la qualité de l'air

IMPACTS BUDGÉTAIRES

INVESTISSEMENT

FONCTIONNEMENT

Adhésion Airparif 6 660 €/an
+ subventions associations et actions de sensibilisation
7 500 €/an

SUBVENTIONS (PISTES)

INDICATEURS DE SUIVI

- ◆ Nombre d'actions de sensibilisation organisées annuellement
- ◆ Versement subvention
- ◆ Adhésion Airparif

INDICATEUR DE RÉSULTAT

Nombre de Pantinoises et de Pantinois touchés

ACTION 1.14

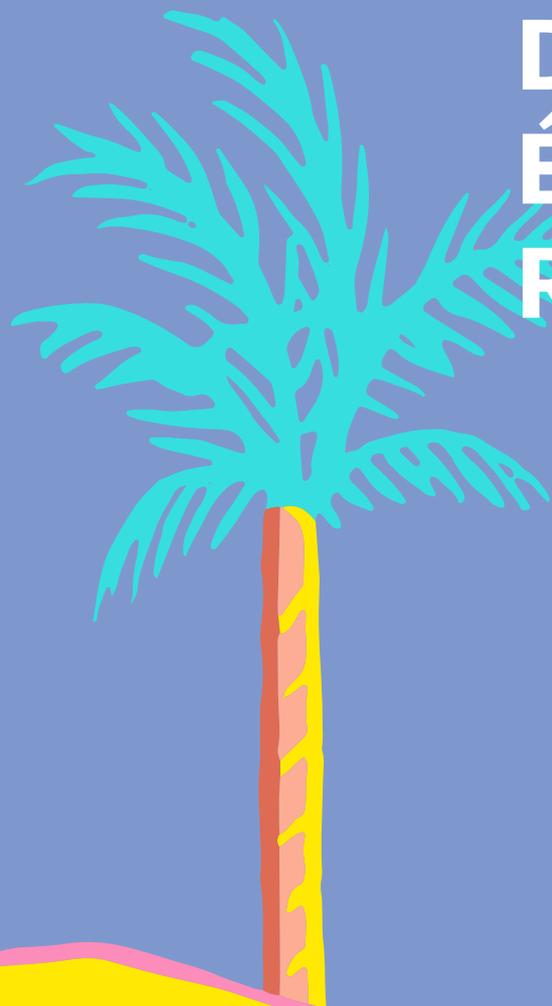
PLAIDOYER POUR UN SUIVI ET UN CONTRÔLE TERRITORIALISÉS DES PROCÉDÉS INDUSTRIELS ÉMETTEURS DE POLLUANTS DE L'AIR

CONTEXTE			
<p>Au niveau des services de l'État (DRIEAT), il y a un suivi de certaines installations en fonction de leurs activités et importance (ICPE) qui engendre différents régimes de classement : déclaration, enregistrement et autorisation. En fonction de ce classement, un premier suivi des émissions ou de l'impact sur l'environnement peut être réalisé.</p>			
OBJECTIF			ACTIONS LIÉES
<p>Connaître les sources d'émission ponctuelles de polluants de l'air communal pour pouvoir agir</p>			
DÉMARCHES ASSOCIÉES		-	
DESCRIPTION DE L'ACTION			
<p>La ville de Pantin souhaite faire valoir ces positions auprès des instances décisionnaires nationales et dans les médias :</p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ Établir un recensement territorialisé et cartographié des données existantes en matière d'émissions de polluants industriels sur l'ensemble des collectivités (à l'image des bases de données Basas-Basol pour les sols) ◆ Réaliser un état des lieux des risques et envisager un plan d'actions si nécessaire (identifier les zones à enjeu, faire des campagnes de mesures, rapprochements avec les acteurs de l'industrie locale, etc.) <p>Un travail de conviction pourra également être mené auprès des autres collectivités territoriales (ex : Est Ensemble, département de la Seine-Saint-Denis) pour porter ensemble cette action de plaidoyer.</p>			
IMPACTS SUR L'ENVIRONNEMENT			
SERVICE PILOTE			
<p>Les élus, élus et le Cabinet</p>			
AUTRES SERVICES ENGAGÉS	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Pôle Commerce et Marchés forains ◆ Pôle Transition écologique 	PARTENAIRES EXTÉRIEURS	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Est Ensemble ◆ Airparif ◆ Services de l'État



AXE 2

**UNE VILLE QUI
RÉDUIT SES
CONSOMMATIONS
D'ÉNERGIE ET
DÉVELOPPE DES
ÉNERGIES
RENOUVELABLES**



ACTION 2.1



METTRE EN ŒUVRE UNE STRATÉGIE EFFICIENTE EN MATIÈRE DE SOBRIÉTÉ ÉNERGÉTIQUE

CONTEXTE

Objectifs nationaux définis par le décret tertiaire :

- ◆ 40% d'économie d'énergie sur les bâtiments de plus de 1000m² d'ici 2030
- ◆ 60% d'économie d'énergie sur les bâtiments de plus de 1000m² d'ici 2050

La Ville a lancé en 2022-2023, 37 audits énergétiques détaillés avec la prise en compte du confort d'été pour les bâtiments le nécessitant. Ces audits doivent permettre la réalisation d'un Schéma Directeur Énergétique, stratégie de réduction des consommations d'énergie du bâti communal.

Pour travailler efficacement à leur réduction, le premier levier à considérer est celui de la sobriété. Pour l'activer, il faut pouvoir suivre de manière assez précise les consommations d'énergie sur le terrain et en temps réel et donc disposer d'outils de suivi et d'une équipe dédiée. Cela permet d'une part d'identifier les mécanismes de consommation pour ensuite agir sur la réduction (optimisation de la distribution de chaleur, de l'usage des locaux, etc.) et d'autre part d'évaluer l'impact des travaux et actions mis en place sur la réduction effective des consommations.

OBJECTIFS

**ACTIONS
LIÉES**

**2.2
2.3**

- ◆ Réduire les consommations d'énergie des bâtiments
- ◆ Suivre la définition et mise en œuvre du Schéma Directeur de l'énergie
- ◆ Suivre finement les consommations réelles d'énergie pour éviter les pertes, les dérives et les surconsommations
- ◆ 2030 : moins 0,6 GWh de consommation annuelle de gaz

DÉMARCHES ASSOCIÉES

Création du Pôle Énergie et fluides en 2024

DESCRIPTION DE L'ACTION

La stratégie de la Ville pour atteindre les objectifs du décret tertiaire 2030 s'articule autour de trois axes : sobriété, systèmes de chauffage et ventilation, rénovation énergétique.

La Ville assurera en priorité la réalisation des actions les plus « rentables » :

Mesures de sobriété énergétique - avec un coût d'investissement évalué à 325 000 euros TTC = 2025 / 0,6 GWh d'économies

Concrètement, pour améliorer la gestion et le suivi des consommations et mettre en œuvre des mesures correctives en cas de dérives, la Ville souhaite :

- ◆ Maintenir la réduction des températures de consigne, avec une vérification de l'application réelle sur le terrain
- ◆ Tendre vers l'installation d'un point de comptage par bâtiment pour identifier clairement la consommation de chaque bâtiment (actuellement plusieurs sites partagent le même compteur)
- ◆ Mettre en œuvre un suivi des consommations grâce au logiciel de suivi analytique Advizeo pour le gaz et l'électricité et le logiciel Fusion pour l'eau
- ◆ Créer un zonage des réseaux de chauffage lorsque c'est possible via des travaux, pour les bâtiments avec plusieurs typologies d'usage afin de ne pas chauffer à plein régime des pièces non occupées (par exemple, les écoles avec centres de loisirs)
- ◆ Poses de sondes de température sur le terrain pour assurer un suivi à distance (pour vérifier l'application des réductions des températures de consigne, des réduits...)

- ◆ Conserver la clause d'intéressement dans le marché de l'exploitant de chauffage et de ventilation pour inciter l'entreprise titulaire du marché à respecter les températures de consigne
- ◆ Petits travaux :
 - Installer des détecteurs de présence dans les bâtiments
 - Supprimer l'eau chaude dans les locaux où il n'y a pas d'utilité
 - Mettre en œuvre des embouts limitant le débit en eau
- ◆ Remplacer le matériel électroménager vétuste et très consommateur d'énergie de la restauration collective. La Ville vise le renouvellement total des appareils le nécessitant à l'horizon 2033 (bien considérer pour le nouvel électroménager l'indice de réparabilité, la classe de performance énergétique, la recyclabilité et l'impact du cycle de vie complet des appareils)
- ◆ Création d'un Pôle Énergie et fluides, pour permettre un suivi plus appuyé des actions et faciliter leur mise en œuvre globale (1 ingénieur responsable de pôle, un technicien énergie et fluides et un alternant)

IMPACTS SUR L'ENVIRONNEMENT



-200 tCO2e



SERVICE PILOTE

Direction des Bâtiments

AUTRES SERVICES ENGAGÉS

Usagers des bâtiments de la collectivité

PARTENAIRES EXTÉRIEURS

- ◆ Dalkia
- ◆ Métropole
- ◆ SIGEIF
- ◆ SIPPAREC
- ◆ ADEME

IMPACTS BUDGÉTAIRES

INVESTISSEMENT
500 à 1M €

FONCTIONNEMENT
Le suivi fin des consommations énergétiques doit permettre d'éviter les dérives et ainsi de faire des économies de fonctionnement

SUBVENTIONS (PISTES)

INDICATEURS DE SUIVI

- ◆ Amélioration du suivi des consommations et des températures
- ◆ Installation d'un point de comptage par bâtiment
- ◆ Nombre de capteurs de température déployés sur le terrain
- ◆ Rapport sur le suivi des mesures de sobriété par le pôle Énergie et fluides
- ◆ Travaux engagés sur les installations et dans du matériel plus performant

INDICATEUR DE RÉSULTAT

Kilowatts par heure économisés par bâtiment grâce aux mesures de sobriété énergétique chaque année (à évaluer au regard des baisses globale et la part pouvant être imputée aux travaux de rénovation)

ACTION 2.2

-500 T
CO₂e

PLANIFIER DES TRAVAUX D'AMÉLIORATION DE PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE DU PATRIMOINE COMMUNAL ET CONSTRUIRE DES BÂTIMENTS TRÈS PERFORMANTS

CONTEXTE

Au regard des audits énergétiques réalisés sur les 37 bâtiments communaux de plus de 1000 m² de la Ville, au moins huit écoles sont considérées comme des « passoires thermiques » : Jean Lolive, Méhul, Joliot-Curie, Langevin, Jean Jaurès, Sadi Carnot, Hélène Cochenne et Marcel Cachin.

Cet état des lieux confirme la nécessité de travailler au plus vite à la rénovation énergétique de notre patrimoine bâti, en ciblant en priorité les opérations les plus efficaces. La Ville se dote donc d'un Schéma Directeur de l'Énergie, document stratégique de planification de l'action municipale pour réduire les consommations d'énergie de ses bâtiments. La Ville a déjà engagé les projets de rénovation énergétique de l'école Marcel Cachin et de l'aile sud de l'école Sadi Carnot.

OBJECTIFS

**ACTIONS
LIÉES**

**2.1 ; 2.3
5.8**

- ◆ Améliorer le confort thermique d'été et d'hiver
- ◆ Isoler une partie des bâtiments anciens, identifiés comme des passoires thermiques dans le cadre du Schéma Directeur de l'Énergie
- ◆ Construire de nouveaux bâtiments avec des exigences élevées en matière de performance énergétique
- ◆ 2030 : moins 1,3 GWh de consommation annuelle de gaz

DÉMARCHES ASSOCIÉES

- ◆ Démarche de Schéma Directeur de l'Énergie
- ◆ Maximiser la couverture des besoins par les énergies renouvelables (EnR)

DESCRIPTION DE L'ACTION

La stratégie de la Ville pour atteindre les objectifs du décret tertiaire 2030 s'articule autour de trois axes : la sobriété énergétique (voir l'action 2.1) ainsi que les deux autres volets suivants :

- ◆ Mise en œuvre d'un marché de chauffage ventilation innovant (CPE système) à partir de 2026 – avec un coût d'investissement évalué à 4 500 000 euros TTC : 2026 - 2028 / 0,9 GWh d'économies
- ◆ Lancement d'opérations de rénovation énergétique globale : 2030 / 0,4 GWh d'économies :
 - Suite aux résultats des audits réalisés, la Ville planifie la rénovation thermique de son parc, avec en priorité les bâtiments les plus consommateurs et un suivi des consommations
 - Pour atteindre les objectifs carbone de la présente fiche, la rénovation de l'équivalent d'un équipement scolaire supplémentaire est nécessaire
- ◆ La Ville a lancé deux opérations de rénovation énergétique globales (isolation, changement des systèmes de chauffage et de ventilation) sur l'école Marcel Cachin et l'aile sud de l'école Sadi Carnot et des travaux sur le CMS Jacques Isabet.

IMPACTS SUR L'ENVIRONNEMENT



-500 tCO₂e



SERVICE PILOTE			
Pôle Patrimoine bâti			
AUTRES SERVICES ENGAGÉS	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Pôle Transition écologique ◆ Pôle Énergie et fluides 	PARTENAIRES EXTÉRIEURS	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Alterea ◆ Métropole du Grand Paris
IMPACTS BUDGÉTAIRES			
INVESTISSEMENT > à 1M €	FONCTIONNEMENT Économie d'énergie générée par la rénovation énergétique	SUBVENTIONS (PISTES) 1 M€ de la MGP pour la rénovation de l'école Marcel Cachin	
INDICATEURS DE SUIVI			
<ul style="list-style-type: none"> ◆ Nombre de chantiers ◆ Type de travaux engagés 			
INDICATEURS DE RÉSULTAT			
<ul style="list-style-type: none"> ◆ Kilowatts par heure économisés pour les bâtiments existants et kWh/m² pour les bâtiments neufs ◆ Tonnes de CO_{2e} évitées associées à ces économies d'énergie (identifier sur quelles sources d'énergie la consommation est réduite pour faire l'évaluation en tCO_{2e}) 			

ACTION 2.3

-900 T
CO₂e

RACCORDER LES BÂTIMENTS COMMUNAUX AU RÉSEAU DE CHALEUR GÉOTHERMIQUE UNIGÉO

CONTEXTE

Les villes de Pantin, des Lilas et du Pré Saint-Gervais, rejointes par Romainville et associées au SIPPAREC, ont créé en février 2022 la Société publique locale UniGéo pour construire et gérer un réseau de chaleur géothermique desservant leur territoire.

La mise en service du réseau est prévue pour octobre 2025. Le raccordement d'environ la moitié des bâtiments de la Ville est prévu dans la liste des prospects initiale du réseau de chaleur.

OBJECTIFS

**ACTIONS
LIÉES**

**2.1 ; 2.2
2.4 ; 2.7**

- ◆ Réduire la dépendance des bâtiments aux énergies fossiles
- ◆ Réduire les émissions de GES des bâtiments
- ◆ Stabiliser et faire baisser le coût de l'énergie

DÉMARCHES ASSOCIÉES

Les Lilas et le Pré Saint-Gervais vont également être raccordées à ce réseau

DESCRIPTION DE L'ACTION

- ◆ Juillet 2023 – octobre 2025 : travaux de construction du réseau
- ◆ Modification du type de chauffage pour certains bâtiments comme l'école Marcel Cachin (passage d'un système de chauffage à air soufflé à un système hydraulique) pour permettre le raccordement
- ◆ Anticipation du raccordement pour les projets en cours comme l'école Diderot et la future halle sportive
- ◆ Planifier le passage de chaufferie gaz à des sous-stations (piquage du réseau urbain jusqu'au bâtiment, mise en œuvre d'un échangeur, modification du circuit secondaire)
- ◆ Octobre 2025 : mise en service du réseau
- ◆ Chiffrer la réduction d'émissions GES associées

Dans le mix énergétique du réseau de chaleur, 35% restent du gaz naturel (pour pallier aux pics de consommation hivernaux) : réfléchir à un passage au biogaz lors du renouvellement du contrat (voir avec le SIGEIF)

Les audits énergétiques réalisés pour les 37 bâtiments soumis au décret tertiaire mettent en avant une bonification environnementale de plus de 2 GWh an grâce au raccordement des bâtiments de la Ville au réseau de chaleur.

IMPACTS SUR L'ENVIRONNEMENT



-900 tCO₂e



SERVICE PILOTE

Direction des Bâtiments

AUTRES SERVICES ENGAGÉS

- ◆ Direction du Développement urbain durable
- ◆ Pôle Transition écologique

PARTENAIRES EXTÉRIEURS

- ◆ UniGéo
- ◆ SIPPAREC
- ◆ DALKIA (fournisseur actuel de gaz et chauffagiste)

IMPACTS BUDGÉTAIRES		
INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	SUBVENTIONS (PISTES) SIPPEREC, UniGéo
INDICATEURS DE SUIVI		
<ul style="list-style-type: none"> ◆ Nombre de bâtiments raccordés ◆ Avancement des travaux 		
INDICATEURS DE RÉSULTAT		
<ul style="list-style-type: none"> ◆ Kilowatt par heure produits par le réseau de chaleur et consommés par les bâtiments communaux ◆ Consommations d'énergie fossile évitées et émissions de GES évitées associées 		

ACTION 2.4



DÉVELOPPER LA PRODUCTION D'ÉNERGIES RENOUVELABLES (EnR) POUR LES BÂTIMENTS COMMUNAUX

CONTEXTE

L'usage des énergies fossiles est une source majeure d'émissions de CO₂ et leur coût tend à augmenter. C'est pourquoi, il importe que la Ville diminue son taux de dépendance à ces énergies et développe les sources d'EnR sur son patrimoine.

Le raccordement au réseau de géothermie UniGéo permet à lui seul d'augmenter considérablement la part de renouvelables dans le mix énergétique de la collectivité. Il permet en outre à la Ville de bénéficier d'une bonification d'environ 2 GWh sur le 4,187 GWh de l'objectif d'économie d'énergie fixé par le Décret tertiaire.

Aujourd'hui, tout le patrimoine est alimenté à l'électricité verte via l'abonnement au SIPPPEC.

OBJECTIFS

ACTIONS LIÉES

2.3
2.8

- ◆ Développer les sources d'énergie renouvelables
- ◆ Réduire les émissions de CO₂ associées aux sources de chauffage des bâtiments
- ◆ Diminuer la facture énergétique de la Ville
- ◆ Utiliser le potentiel solaire des toitures de la Ville
- ◆ 2030 : 1GWh d'énergie produit grâce à des EnR thermiques

DÉMARCHES ASSOCIÉES

- ◆ Démarche de Schéma Directeur de l'Énergie
- ◆ Loi APER

DESCRIPTION DE L'ACTION

- ◆ La Ville lance un appel à manifestations d'intérêt (AMI) pour la solarisation de la toiture du centre technique municipal (CTM) dès 2024, la puissance de l'installation est évaluée à 205 kWc pour environ 983m² de panneaux. L'investissement sera porté par le lauréat de l'AMI, excepté pour les travaux de toiture (désamiantage, réfection de l'étanchéité, mise en œuvre d'un isolant adapté, allègement du poids de la toiture gravillonnée existante). Le coût des travaux de toiture est estimé à 560 000 euros TTC. La Ville peut prétendre à une subvention de 200 000€ de la Région Île-de-France pour ces travaux (travaux dits « solaire ready »).

À noter que la Ville prévoit en parallèle le verdissement de sa flotte automobile avec notamment l'achat des engins de propreté électriques stationnés au CTM.

- ◆ La ville de Pantin est lauréate de l'appel à projets de solarisation métropolitain pour la réalisation d'études de potentiel de solaire, ainsi que des études structures par la Métropole du Grand Paris. Ces études permettront d'identifier les toitures solarisables des bâtiments de la Ville.

La Métropole du Grand Paris lancera un dispositif en regroupant les toitures des 35 collectivités lauréates de l'appel à projets pour que ces toitures soient solarisées par des prestataires privés, avec en échange la perception d'une redevance par les collectivités.

Le projet de construction de la halle sportive inclut la mise en œuvre de 415 m² panneaux solaires photovoltaïques en toiture.

IMPACTS SUR L'ENVIRONNEMENT



-100 tCO_{2e}



SERVICE PILOTE			
Direction des Bâtiments			
AUTRES SERVICES ENGAGÉS	Pôle Transition écologique	PARTENAIRES EXTÉRIEURS	<ul style="list-style-type: none"> ◆ SIPPEREC ◆ SIGEIF ◆ ADEME ◆ Région ◆ Métropole ◆ Fibois Île-de-France
IMPACTS BUDGÉTAIRES			
INVESTISSEMENT 500 à 1M €	FONCTIONNEMENT Les coûts de fonctionnement liés à la facture énergétique diminueront avec les projets EnR	SUBVENTIONS (PISTES) Métropole, Région, SIPPEREC, SIGEC, ADEME, autres	
INDICATEURS DE SUIVI			
<ul style="list-style-type: none"> ◆ Nombre de projets en cours ou réalisés ◆ État d'avancement des projets (étude d'opportunité, faisabilité, marché rédigé, publié, attribué, chantier en cours, % d'avancement, réceptionné, réserves à lever, etc.). 			
INDICATEURS DE RÉSULTAT			
<ul style="list-style-type: none"> ◆ Quantité d'énergie produite ◆ Consommations d'énergie fossiles et tCO_{2e} évitées ◆ Économies réalisées en euros 			

ACTION 2.5

POURSUIVRE LE RELAMPING LED DES BÂTIMENTS COMMUNAUX

CONTEXTE

Le passage aux LED permet d'atteindre une baisse théorique de 50% de la consommation d'électricité.

Cette économie pourra être réalisée sur l'ensemble des systèmes d'éclairage de la Ville :

Le relamping des bâtiments communaux (modernisation du système d'éclairage en remplaçant des lampes et sources lumineuses obsolètes et inappropriées par des LED) est déjà amorcé. Il s'agit de généraliser cette démarche à l'ensemble du patrimoine de la Ville.

On compte cinq écoles déjà relampées sur un total de 26.

Au niveau des équipements sportifs :

Un stade et deux gymnases relampés, un gymnase en cours de relamping et programmation sur deux autres équipements.

Centre administratif : en cours

Les équipements lumière des activités culturelles sont aussi concernés.

OBJECTIFS

ACTIONS LIÉES

- ◆ Réduire les consommations d'énergie liées à l'éclairage des bâtiments publics et aux activités culturelles
- ◆ 2030 : éclairage LED dans 100% des écoles

DÉMARCHES ASSOCIÉES

Passage en LED de tout l'éclairage public à Pantin en 2017

DESCRIPTION DE L'ACTION

- ◆ Engagement de 200 000 €/an de travaux de relamping par an sur les environ 180 000 m² de patrimoine bâti de la Ville
- ◆ Poursuivre le relamping du Centre administratif
- ◆ Passage de l'ensemble du parc lumière de la culture en LED (achat de projecteurs LED, remplacements des lampes halogènes, des consoles lumières...)

IMPACTS SUR L'ENVIRONNEMENT



-100 tCO₂e

SERVICE PILOTE

Direction des Bâtiments

AUTRE SERVICE ENGAGÉ

Direction de l'Action culturelle et du Patrimoine

PARTENAIRES EXTÉRIEURS

IMPACTS BUDGÉTAIRES

INVESTISSEMENT

200 à 500 k€
Installation LED dans les bâtiments/an (enveloppe annuelle de 200 000 €) + environ 150 000 €/an pendant 4 ans pour la culture

FONCTIONNEMENT

Cette action génère une meilleure maîtrise des dépenses en électricité

SUBVENTIONS (PISTES)

CEE, Métropole du Grand Paris

INDICATEURS DE SUIVI

- ◆ Nombre de bâtiments passés à l'éclairage LED
- ◆ Nombre de bâtiment en cours de relamping

INDICATEUR DE RÉSULTAT

Économies d'énergie réalisées en kilowatts par heure par bâtiment (comparatif des consommations annuelles avec et sans LED)

AMÉLIORER LA QUALITÉ DE L'AIR INTÉRIEUR DES BÂTIMENTS COMMUNAUX

CONTEXTE

L'air intérieur constitue un axe fort de progrès en santé-environnement. De nombreuses substances et agents sont présents dans nos environnements intérieurs. Ils proviennent d'origines diverses : émissions extérieures, activités humaines, matériaux de construction, mobiliers... De plus, le temps passé dans des espaces clos (en moyenne 70 à 90 %) en fait une préoccupation de santé publique. Depuis la loi Grenelle de l'environnement 2, il est obligatoire de réaliser la surveillance de la qualité de l'air dans les établissements recevant du public :

- dès 2023 pour les établissements d'accueil collectifs d'enfants de moins de 6 ans, les écoles maternelles et les écoles élémentaires, les établissements d'enseignement du second degré et les centres de loisirs
- au 1^{er} janvier 2025 pour les autres établissements cités dans le décret

Cette surveillance comprend l'évaluation des moyens d'aération (EMA), les mesures de CO₂ pour les 37 bâtiments concernés ainsi qu'une démarche d'auto-évaluation.

OBJECTIFS

**ACTIONS
LIÉES**

**4.13
5.9**

- ◆ Respecter la nouvelle réglementation en matière de qualité de l'air intérieur (QAI)
- ◆ Identifier les sources de pollution, les comportements dégradants pour améliorer la qualité de l'air intérieur
- ◆ Vérifier la bonne aération des locaux par les utilisateurs grâce à des mesures in situ conformément à la réglementation

DÉMARCHE ASSOCIÉE

Déploiement de capteurs de température (pouvant mesurer le taux de CO₂) dans les bâtiments communaux

DESCRIPTION DE L'ACTION

- ◆ Évaluer l'état des installations/ actions à prévoir du point de vue des trois critères de surveillance évoqués :
 - Système de ventilation et d'aération : vérification pour chaque pièce de vie des enfants de la position, la manœuvrabilité, l'accessibilité et l'état des ouvrants donnant sur l'extérieur
 - Pose de capteurs CO₂ dans chacune des pièces concernées par la réglementation comme les dortoirs des maternelles, afin de faire des campagnes de mesure ponctuelle
 - Communication et sensibilisation pour le remplissage des grilles d'auto-évaluation par les utilisateurs
- ◆ Pour les mesures de CO₂, deux seuils donnant lieu à la mise en place d'actions sont fixés :
 - 800 ppm : actions pour un retour rapide à des niveaux acceptables
 - 1500 ppm : actions pour un retour à des niveaux acceptables et recherche de sources d'émissions spécifiques
- ◆ Le nombre de dépassement constatés permettra par ailleurs d'identifier les actions à mettre en place pour pérenniser un bon renouvellement de l'air dans les établissements
- ◆ Sensibiliser les utilisateurs sur la nécessité de respecter les protocoles d'ouverture de fenêtre pour les locaux avec de la ventilation naturelle
- ◆ Former les agents du service des bâtiments aux enjeux d'une bonne gestion de la qualité de l'air intérieur

**IMPACT
SUR
L'ENVIRONNEMENT**



SERVICE PILOTE			
Direction des Bâtiments			
AUTRE SERVICE ENGAGÉ	Pôle Transition écologique	PARTENAIRES EXTÉRIEURS	<ul style="list-style-type: none"> ◆ C2S ◆ CEREMA
IMPACTS BUDGÉTAIRES			
INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	SUBVENTIONS (PISTES)	
INDICATEURS DE SUIVI			
<ul style="list-style-type: none"> ◆ Accompagnement par le bureau d'études C2S ◆ Travaux pour l'amélioration de la QAI ◆ Pose de capteurs CO2 			
INDICATEURS DE RÉSULTAT			
<ul style="list-style-type: none"> ◆ Baisse effective des concentrations de CO2 mesurées (moyenne des valeurs relevées par an par exemple) ◆ Baisse du nombre d'épisodes de dépassement par an 			

ACTION 2.7



ACCOMPAGNER LE DÉVELOPPEMENT DU RÉSEAU DE CHALEUR GÉOTHERMIQUE UNIGÉO SUR LE PARC PRIVÉ

CONTEXTE		
<p>Création de la société publique locale (SPL) UniGéo par le SIPPAREC, les villes de Pantin, Pré Saint-Gervais, Les Lilas et Romainville.</p> <p>Le périmètre de premier établissement (liste des bâtiments à raccorder) couvre 13 000 logements soit presque 40% du parc de logements pantinois. L'objectif est une mise en service du réseau en octobre 2025.</p> <p>Part des énergies renouvelables dans le mix énergétique du réseau : 65 %</p>		
OBJECTIFS	ACTION LIÉE	2.3
<ul style="list-style-type: none"> ◆ Réduire les émissions d'oxydes d'azotes (NOx) et de GES des secteurs résidentiel et tertiaire ◆ Réduire les émissions de GES des secteurs résidentiel et tertiaire ◆ Maitrise de la facture énergétique 		
DÉMARCHE ASSOCIÉE	Raccordement de 19 bâtiments communaux prévu	
DESCRIPTION DE L'ACTION		
<ul style="list-style-type: none"> ◆ Phase 1 : travaux pour la partie sud canal : 2024 ◆ Phase 2 : travaux partie nord canal : de janvier à octobre 2025 et mise en service toute ville : octobre 2025 ◆ Informer et accompagner les propriétaires intéressés ◆ Anticiper le périmètre de 2nd établissement ◆ Étudier le classement au PLUi du réseau de chaleur 		
IMPACTS SUR L'ENVIRONNEMENT	12 500 tCO2e	
SERVICE PILOTE		
Pôle Transition écologique		
AUTRES SERVICES ENGAGÉS	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Direction des Espaces publics ◆ Direction de la Communication 	PARTENAIRES EXTÉRIEURS <ul style="list-style-type: none"> ◆ SPL UniGéo ◆ SIPPAREC ◆ Autres villes sociétaires ◆ ALEC-MVE
IMPACTS BUDGÉTAIRES		
INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	SUBVENTIONS (PISTES) ADEME / Fonds Chaleur (géré par la SPL)

INDICATEUR DE SUIVI

Avancement des travaux

INDICATEURS DE RÉSULTAT

- ◆ Nombre de particuliers raccordés (foyers, commerces...)
- ◆ Baisse des consommations d'énergies fossiles en kWh (recenser les modes de chauffage des foyers avant raccordement et les consommations moyennes)
- ◆ Baisse des émissions de polluants atmosphériques associées

ACTION 2.8



SOUTENIR LE DÉVELOPPEMENT DES ÉNERGIES RENOUVELABLES (EnR) SUR LE TERRITOIRE

CONTEXTE

Diagnostic EnR d'Est Ensemble (Profil climat énergie 2014) :

- ◆ Potentiel géothermie 115 GWh/an (en cours d'exploitation par UniGéo)
- ◆ Potentiel solaire 239 GWh/an
- ◆ Potentiel méthanisation/biogaz 173 GWh/an
- ◆ Potentiel bois-énergie 9,08 MWh/an (déchèterie)

En 2018, la production locale d'EnR sur Est Ensemble s'élevait à 197 GWh environ et permettait de couvrir 3,9% des consommations finales d'énergies du territoire, tous secteurs confondus.

OBJECTIFS

**ACTION
LIÉE**

2.4

- ◆ Réduire la dépendance du territoire aux énergies fossiles
- ◆ Décarboner le mix énergétique du territoire
- ◆ Soutenir les acteurs locaux du secteur EnR
- ◆ Exploiter au maximum le potentiel en EnR du territoire

DÉMARCHES ASSOCIÉES

- ◆ Aides de l'État aux particuliers pour l'installation et l'exploitation de panneaux photovoltaïques (PPV)
- ◆ Prime à l'investissement pour favoriser l'autoconsommation d'énergie photovoltaïque (revente du surplus uniquement)
- ◆ Loi APER 2023

DESCRIPTION DE L'ACTION

- ◆ Étudier la pertinence / faisabilité de la mise en place d'une aide complémentaire aux particuliers
- ◆ Communiquer sur les aides, accompagnements possibles via l'ALEC-MVE pour monter les dossiers de subvention
- ◆ Favoriser le déploiement de PPV par la SCOP Electrons solaires (identification de toitures et facilitation administrative)

IMPACTS SUR L'ENVIRONNEMENT



SERVICE PILOTE

Pôle Transition écologique

AUTRES SERVICES ENGAGÉS

- ◆ Direction des Bâtiments
- ◆ Direction de la Communication

PARTENAIRES EXTÉRIEURS

- ◆ ALEC-MVE
- ◆ Électrons solaires
- ◆ Est Ensemble

IMPACTS BUDGÉTAIRES		
INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	SUBVENTIONS (PISTES)
INDICATEURS DE SUIVI		
<ul style="list-style-type: none"> ◆ Nombre de rendez-vous pris par des particuliers avec l'ALEC-MVE ◆ Nombre d'études de faisabilité réalisées ◆ Public touché 		
INDICATEUR DE RÉSULTAT		
<p>Nombre d'installations EnR déployées et puissance installée (relever le type d'énergie à laquelle l'EnR vient se substituer et la consommation associée)</p>		

ACTION 2.9

ORGANISER L'ACHAT GROPÉ D'ÉNERGIE POUR LES PARTICULIERS

CONTEXTE

32 % des ménages du territoire sont en situation de précarité énergétique (facture énergétique pesant plus de 10 % des revenus) et la situation s'est encore aggravée par la forte hausse de l'inflation depuis début 2022. L'instabilité des prix de l'énergie rend la négociation des tarifs d'achat groupés auprès des fournisseurs impossibles depuis 2022.

Cependant, dès que le marché de l'énergie sera plus favorable, la Ville proposera aux ménages de s'inscrire à l'achat groupé d'énergie afin de permettre de réaliser des économies sur le coût de l'énergie, de développer l'énergie verte, avec un fort volet social et solidaire.

OBJECTIFS

**ACTION
LIÉE**

4.16

- ◆ Mutualiser l'achat d'énergie par les habitantes et les habitants
- ◆ Minimiser et maîtriser le coût de l'énergie
- ◆ Développer l'énergie verte et solidaire

DÉMARCHE ASSOCIÉE

Est Ensemble avec l'ensemble des communes (sauf Pantin) prévoit de lancer sa propre démarche d'achat groupé quand la situation du marché énergétique le permettra également

DESCRIPTION DE L'ACTION

- ◆ Attendre une stabilisation de la conjoncture du marché énergétique
- ◆ Sélection du courtier
- ◆ Prévoir la possibilité de souscrire à des offres d'énergie verte
- ◆ Étudier la possibilité d'un système de redistribution financier en faveur des ménages les plus modestes ou du CCAS (via don volontaire sur les contrats signés)
- ◆ Lancement d'un appel à manifestations d'intérêt (AMI) auprès des Pantinoises et des Pantinois
- ◆ Signature des contrats

IMPACTS SUR L'ENVIRONNEMENT



SERVICE PILOTE

Pôle Transition écologique

AUTRES SERVICES ENGAGÉS

- ◆ Direction de l'Action sociale et Solidaire
- ◆ Direction de la Communication

PARTENAIRES EXTÉRIEURS

- ◆ Courtiers énergie
- ◆ Fournisseurs d'énergie

IMPACTS BUDGÉTAIRES

INVESTISSEMENT

FONCTIONNEMENT

SUBVENTIONS (PISTES)

INDICATEURS DE SUIVI

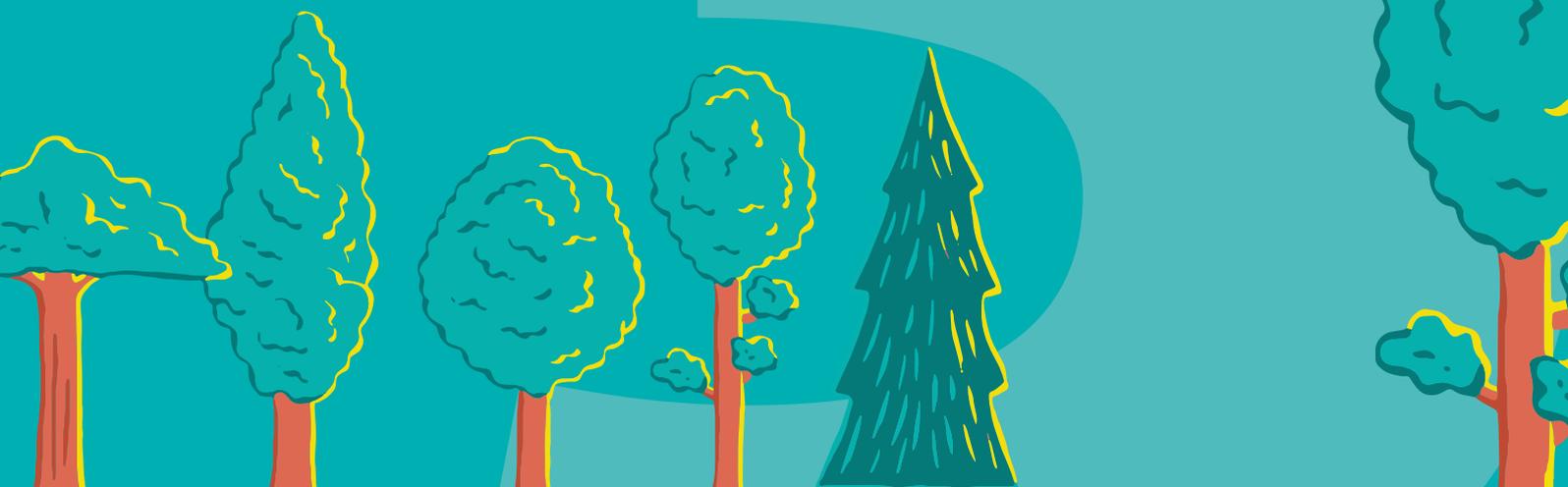
- ◆ Nombre de contrats signés
- ◆ Montant de la redistribution solidaire

INDICATEUR DE RÉSULTAT

Économies en euros réalisées au kilowatt par heure

AXE 3

UNE VILLE QUI FAIT LA PART BELLE À LA NATURE



RÉDUIRE LES ÎLOTS DE CHALEUR URBAINS PAR LA DÉSARTIFICIALISATION NETTE

CONTEXTE

Le phénomène d'îlot de chaleur urbain (ICU) se caractérise par une différence de températures entre un milieu urbain et un milieu rural ou dit « naturel » d'une même région. Les ICU contribuent à la formation de dômes de chaleur au-dessus des agglomérations eux-mêmes à l'origine d'événements climatiques tels que des orages et des averses (déplacement de masses d'air chaudes et froides). Hormis ces épisodes, les ICU participent aussi à l'assèchement de l'air et à une augmentation de la température.

Les matériaux utilisés pour la construction de programmes immobiliers ou l'aménagement d'espaces publics ont des répercussions sur la constitution de ces ICU, de même que la densité, la disposition des immeubles en fonction des vents, la présence ou non de végétation. Plus le matériau utilisé pour couvrir une surface est émissif, plus il répercute sur d'autres surfaces les rayons solaires qui l'atteignent, émettant de fait de la chaleur. Face à cela, l'eau et la végétation permettent de rafraîchir l'air grâce à l'évaporation et l'évapotranspiration.

Le territoire communal est néanmoins fortement artificialisé, aussi cette action vise à se donner un objectif de désartificialisation nette incluant à la fois un effort de la part de la commune pour étendre les espaces publics végétalisés (rues-jardin, stratégies foncières pour étendre les parcs) et à la fois un effort de la part des opérateurs privés (sur le neuf) et des copropriétés (sur l'existant) pour contribuer à la lutte contre les îlots de chaleur.

En 2023, la surface végétalisée publique représente 8,78% de la surface totale du territoire pour un total d'environ 44 ha. Pour le domaine privé, la surface végétalisée représente 9,16% du territoire soit 46 ha.

OBJECTIFS

ACTIONS LIÉES

**3.2 ; 3.3
3.5 ; 3.6
5.2 ; 5.7**

- ◆ Adapter le milieu urbain aux changements climatiques, notamment face à l'intensification et au prolongement des vagues de chaleur et des épisodes caniculaires
- ◆ Tendre vers les objectifs de désartificialisation de 10 hectares sur le domaine public et 10 hectares sur le domaine privé à l'horizon 2030

DÉMARCHES ASSOCIÉES

- ◆ Aménagement en faveur de la nature
- ◆ Accompagner la végétalisation des copropriétés privées
- ◆ Développer les rues-jardin / cours-jardin / Plan arbres
- ◆ Charte promoteur

DESCRIPTION DE L'ACTION

- ◆ Identifier les principaux ICU sur le territoire communal pour définir une stratégie d'aménagement de lutte contre ces ICU en lien avec les opérateurs et copropriétés existantes pour la partie privée et avec les espaces publics pour la partie publique
- ◆ Se donner un objectif de désartificialisation nette tant dans l'espace public que dans l'espace privé
- ◆ Accompagner la désartificialisation, la végétalisation à l'échelle des espaces publics (Cf. fiche action *Aménager l'espace public en faveur de la nature*)
- ◆ Accompagner la désartificialisation, la végétalisation à l'échelle des cœurs d'îlots privés (Cf. fiche action 3.2 *Accompagner les copropriétés dans la végétalisation des cœurs d'îlots*).
- ◆ Évaluer à intervalle par des mesures de température via l'évolution des ICU à l'horizon 2030
- ◆ Intégrer les bonnes pratiques en matière d'ICU dans la Charte promoteur
- ◆ Au-delà de la végétalisation, une réflexion sur l'apport d'ombre dans les projets pourra être incitée

IMPACTS SUR L'ENVIRONNEMENT		  	
SERVICE PILOTE			
Pôle Programmation urbaine			
AUTRES SERVICES ENGAGÉS	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Pôle Transition écologique ◆ Direction des Espaces publics 	PARTENAIRES EXTÉRIEURS	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Aménageurs ◆ Promoteurs ◆ Bailleurs sociaux ◆ Copropriétés
IMPACTS BUDGÉTAIRES			
INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	SUBVENTIONS (PISTES)	
INDICATEURS DE SUIVI			
<ul style="list-style-type: none"> ◆ Tenue à jour des indicateurs (public et privé) ◆ Température avant / après aménagement ◆ Nombre de Mètres carrés d'espace vert par habitant et évolution 			
INDICATEURS DE RÉSULTAT			
<ul style="list-style-type: none"> ◆ Étude sur les ICU à + X années pour constater ou non une réduction de la température ◆ Mètres carrés d'ICU traités 			

ACTION 3.2

ACCOMPAGNER LES COPROPRIÉTÉS À LA VÉGÉTALISATION DES CŒURS D'ÎLOTS PRIVÉS

CONTEXTE

Le phénomène d'îlot de chaleur urbain (ICU) se caractérise par une différence de températures entre un milieu urbain et un milieu rural ou dit « naturel » d'une même région. Les ICU contribuent à la formation de dômes de chaleur au-dessus des agglomérations eux-mêmes à l'origine d'événements climatiques tels que des orages et des averses (déplacement de masses d'air chaudes et froides). Hormis ces épisodes, les ICU participent aussi à l'assèchement de l'air et à une augmentation de la température.

Les matériaux utilisés pour la construction de programmes immobiliers ou l'aménagement d'espaces publics ont des répercussions sur la constitution de ces ICU, de même que la densité, la disposition des immeubles en fonction des vents, la présence ou non de végétation. Plus le matériau utilisé pour couvrir une surface est émissif, plus il répercute sur d'autres surfaces les rayons solaires qui l'atteignent, émettant de fait de la chaleur. Face à cela, l'eau et la végétation permettent de rafraîchir l'air grâce à l'évaporation et l'évapotranspiration.

Le territoire communal est néanmoins fortement artificialisé (chiffre en cours de calcul), cette fiche vise à se donner un objectif de désartificialisation nette incluant à la fois un effort de la part de la commune pour étendre les espaces publics végétalisés (rues-jardin, stratégies foncières pour étendre les parcs) et à la fois un effort de la part des opérateurs privés (sur le neuf) et des copropriétés (sur l'existant) pour contribuer à la lutte contre les îlots de chaleur.

En 2023, la surface végétalisée sur le domaine privé représente 9,16% du territoire soit 46 ha.

OBJECTIFS

ACTIONS LIÉES

3.1 ; 3.3
3.5 ; 3.6 ;
5.2

- ◆ Adapter le milieu urbain aux changements climatiques, notamment face à l'intensification et au prolongement des vagues de chaleur et des épisodes caniculaires
- ◆ Tendre vers l'objectif de désartificialisation de 10 hectares sur le domaine privé à l'horizon 2030

DÉMARCHES ASSOCIÉES

- ◆ ICU / désartificialisation nette
- ◆ Aménagement en faveur de la nature
- ◆ Développer les rues-jardin / cours-jardin / Plan arbres
- ◆ Charte promoteur

DESCRIPTION DE L'ACTION

- ◆ Accompagner les copropriétés souhaitant déminéraliser et végétaliser leur cœur d'îlot, végétaliser leur toiture et/ou leurs façades et mettre en œuvre des démarches pour réduire l'effet d'ICU en incitant financièrement et en accompagnant sur le plan technique (sur le modèle du dispositif Coproasis)
- ◆ Indiquer des préconisations et bonnes pratiques en matière de réduction des ICU au sein de la Charte promoteur (valorisation de l'architecture bioclimatique, choix de matériaux avec une faible émissivité thermique et un albédo relativement important, végétalisation des cœurs d'îlots avec des essences résistantes au stress hydrique, optimisant l'ombrage et caractérisées par une bonne capacité d'évapotranspiration, etc.)
- ◆ Engager des réflexions de renforcement des règles inscrites au PLUi en matière de végétalisation des parcelles privées
- ◆ Au-delà de la végétalisation, l'apport d'ombre dans les projets doit être incité

<p>IMPACTS SUR L'ENVIRONNEMENT</p>			
<p>SERVICE PILOTE</p>			
<p>Pôle Programmation urbaine</p>			
<p>AUTRES SERVICES ENGAGÉS</p>	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Pôle Transition écologique ◆ Direction des Espaces publics 	<p>PARTENAIRES EXTÉRIEURS</p>	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Aménageurs ◆ Promoteurs ◆ Bailleurs sociaux ◆ Copropriétés
<p>IMPACTS BUDGÉTAIRES</p>			
<p>INVESTISSEMENT 50 à 200 k€</p>	<p>FONCTIONNEMENT</p>	<p>SUBVENTIONS (PISTES)</p>	
<p>INDICATEURS DE SUIVI</p>			
<ul style="list-style-type: none"> ◆ Nombre de copropriétés et de bailleurs sociaux engagés dans un projet de végétalisation ◆ Mise en perspective du nombre de projets de végétalisation vis-à-vis du nombre de copropriétés disposant d'un cœur d'îlot minéralisé/ de façades et/ou de toitures non végétalisées 			
<p>INDICATEURS DE RÉSULTAT</p>			
<ul style="list-style-type: none"> ◆ Étude sur les ICU à + X années pour constater ou non une réduction de la température ◆ Mètres carrés d'ICU traités 			

AMÉNAGER L'ESPACE PUBLIC EN FAVEUR DE LA NATURE

CONTEXTE

Le phénomène d'îlot de chaleur urbain (ICU) se caractérise par une différence de températures entre un milieu urbain et un milieu rural ou dit « naturel » d'une même région. Les ICU contribuent à la formation de dômes de chaleur au-dessus des agglomérations eux-mêmes à l'origine d'événements climatiques tels que des orages et des averses (déplacement de masses d'air chaudes et froides). Hormis ces épisodes, les ICU participent aussi à l'assèchement de l'air et à une augmentation de la température.

L'artificialisation des surfaces en milieu urbain renforce ce phénomène et est aussi responsable des problématiques de ruissellement des eaux. Introduire un maximum d'espaces de nature et préserver la santé des écosystèmes est alors primordial. Cela contribue aussi à améliorer le cadre de vie et le bien être des habitantes et habitants.

OBJECTIFS

ACTIONS LIÉES

**3.1 ; 3.2
3.4 ; 3.5
3.6 ; 3.7
5.2**

- ◆ Désimperméabiliser la Ville
- ◆ Végétaliser de façon plus naturelle
- ◆ 2030 : plus une rue sans végétal à Pantin
- ◆ Tendre vers l'objectif de désartificialisation de 10 hectares sur le domaine public

DÉMARCHES ASSOCIÉES

- ◆ ICU / désartificialisation nette
- ◆ Accompagner les copropriétés privées en faveur de la végétalisation des cœurs d'îlot privés
- ◆ Rues-jardin / cours-jardin / Plan arbre
- ◆ Budget participatif
- ◆ Jardins partagés
- ◆ Charte promoteur et un autre losange
- ◆ Charte de l'arbre

DESCRIPTION DE L'ACTION

- ◆ Finaliser la cartographie de la surface d'espaces verts par rapport aux espaces minéralisés sur le territoire
 - ◆ Identifier les zones les plus carencées en espaces verts et étudier les situations locales pour dégager des solutions de végétalisation (déméralisation de certains espaces, plantation d'arbres, murs végétalisés, création de rues-jardin...)
 - ◆ Implanter des arbres fruitiers en ville : étudier la faisabilité
 - ◆ Végétaliser les délaissés urbains dans le cadre de l'urbanisme transitoire, voire de façon pérenne
- Charte de l'arbre :
- ◆ Poursuivre et développer les pratiques de gestion écologique : jus de lombrics, thé de compost, mycorisation des sols, plateforme de compostage, lutte intégrée, drèches, éco-pâturage, suivi de la labellisation de tous les espaces verts
 - ◆ Poursuivre la gestion naturelle des espaces verts avec le label ÉcoJardin
 - ◆ Cartographier et développer des trames vertes, bleues, noires, brunes
 - ◆ Créer une base statistique de suivi de quelques éléments /paramètres pertinents (température avant/après aménagement, surface d'espaces verts, nombre d'arbres...). Se doter d'outils pour construire et suivre cette base de données

- ◆ Développer des cours-jardin, développer et encourager les projets de jardins partagés, etc. (voir les autres fiches actions plus détaillées)
- ◆ Au-delà de la végétalisation, une réflexion sur l'apport d'ombre dans les projets pourra être incitée

IMPACTS SUR L'ENVIRONNEMENT



SERVICE PILOTE

Direction des Espaces publics

AUTRES SERVICES ENGAGÉS

- ◆ Pôle Programmation urbaine
- ◆ Pôle Transition écologique
- ◆ Pôle Démocratie locale
- ◆ Direction de la Gestion de proximité et du Commerce

PARTENAIRES EXTÉRIEURS

- ◆ Pépins production
- ◆ Est Ensemble
- ◆ Conseil Départemental de Seine-Saint-Denis

IMPACTS BUDGÉTAIRES

INVESTISSEMENT

500 à 1M €

FONCTIONNEMENT

SUBVENTIONS (PISTES)

En attente

INDICATEURS DE SUIVI

- ◆ Suivi taux désartificialisation nette de l'espace public (cartographie des espaces végétalisés versus imperméabilisés du territoire)
- ◆ Surfaces dédiées aux projets de végétalisation participative
- ◆ Nombre de fruitiers plantés et essences

INDICATEURS DE RÉSULTAT

- ◆ Mètres carrés désimperméabilisés
- ◆ Mètres carrés plantés
- ◆ Températures locales avant et après aménagements

DÉVELOPPER ET METTRE EN ŒUVRE LE PLAN ARBRES

CONTEXTE

Le phénomène d'îlot de chaleur urbain (ICU), qui touche typiquement les villes du profil de Pantin, ne cesse de s'intensifier, à mesure que le changement climatique progresse. Lors des pics de chaleur notamment, la Ville a besoin d'ombre et de fraîcheur pour ses habitants (et pour la biodiversité urbaine). Face au changement climatique, végétaliser la Ville par les arbres est un levier d'adaptation majeur.

OBJECTIFS

**ACTION
LIÉE**

3.3

- ◆ Apporter de la fraîcheur en ville, de l'ombre
- ◆ Créer des refuges de biodiversité, des puits de carbone
- ◆ Protéger et préserver le patrimoine arboré
- ◆ Plantation nette de 5 000 arbres entre 2024 et 2030 sur le territoire Pantinois sur les espaces publics et les espaces privés (suivi via les permis de construire)

DÉMARCHES ASSOCIÉES

- ◆ Projet 20 000 arbres d'Est Ensemble
- ◆ Plan canopée (93)
- ◆ Forêt Miyawaki

DESCRIPTION DE L'ACTION

Plantation d'arbres :

- ◆ Contribution au projet 20 000 arbres d'Est Ensemble, qui finance les pieds plantés dans le cadre de ce plan
- ◆ Réaliser un diagnostic ICU du territoire et identifier des zones prioritaires de plantation (Cf. site Cartoviz)
- ◆ Identifier des zones de plantation dans l'espace public, pour planter durablement sur chacun de ces espaces
- ◆ Mettre fin aux tailles esthétiques pour ne conserver que la taille d'entretien (accompagné d'un travail de communication pédagogique sur ce changement : explication sur la hauteur de taille, du calendrier, enjeux de préservation de la biodiversité...)
- ◆ Introduire un objectif spécifique sur les arbres d'alignement parmi les 5 000 arbres
- ◆ Introduire des arbres à fleurs voire des arbres fruitiers parmi les 5 000 arbres (sous réserve que cela ne présente pas d'inconvénient supplémentaire)
- ◆ Poursuivre le suivi et le remplacement des arbres qui dépérissent (1 arbre enlevé => 2 arbres plantés)
- ◆ Étudier le potentiel de faisabilité d'une pépinière communale ou mutualisée avec d'autres collectivités locales, au niveau d'Est Ensemble par exemple (voir le projet de pépinière de Montreuil)

Patrimoine arboré :

- ◆ Inscire la préservation du patrimoine arboré dans la Charte promoteur et mettre en lien avec la Charte de l'arbre
- ◆ Faire connaître la Charte de l'arbre et la faire respecter
- ◆ Faire appliquer le barème de la valeur de l'arbre pour faire payer les dégâts causés au patrimoine arboré pantinois
- ◆ Réaliser tous les 3 à 5 ans une étude phytosanitaire sur l'ensemble du patrimoine arboré
- ◆ Pour les arbres dans le privé : sensibiliser, règlementer, surveiller les coupes et étudier la possibilité d'identifier certains arbres du privé pour les protéger

- ◆ Faire évoluer le règlement de voirie en tant que de besoin (intervention sur l'espace public)
- ◆ Réaliser un recensement de l'ensemble des arbres de la Ville (privé et public) pour en inscrire certains comme arbres remarquables au PLUi
- ◆ Étudier l'introduction dans le PLUi de la possibilité d'exception à la règle de l'alignement (= retrait) pour pouvoir protéger les arbres existants

IMPACTS SUR L'ENVIRONNEMENT



SERVICE PILOTE

Pôle Espaces verts

AUTRES SERVICES ENGAGÉS

- ◆ Pôle Projets et Mobilités
- ◆ Pôle Urbanisme et Architecture
- ◆ Pôle Programmation urbaine

PARTENAIRES EXTÉRIEURS

- ◆ Est Ensemble (étude de vulnérabilité PCAET 2022)
- ◆ Conseil départemental de Seine-Saint-Denis
- ◆ ADEME (ARBOClimat)

IMPACTS BUDGÉTAIRES

INVESTISSEMENT
< à 50 k€

FONCTIONNEMENT
140 000 € TTC/an

SUBVENTIONS (PISTES)

INDICATEURS DE SUIVI

- ◆ Typologie de tiges plantées
- ◆ Types d'essences
- ◆ Nombre d'arbres suivis et entretenus dans la base de données du service des Espaces verts
- ◆ Obtention de label ÉcoJardin

INDICATEURS DE RÉSULTAT

- ◆ Nombre d'arbres plantés
- ◆ Contribution aux îlots de fraîcheur (relevés de température avant et après plantation d'arbres, sous condition météo équivalentes)
- ◆ Indice de canopée

ACTION 3.5

DÉVELOPPER LES COURS-JARDIN

CONTEXTE

Dans un contexte d'augmentation et de précocité des vagues de chaleur ou de lutte contre les inondations, les questions d'adaptation aux changements climatiques et de gestion des eaux pluviales sont au cœur des projets de végétalisation des cours d'école. Le bien-être, l'épanouissement et la créativité des enfants se trouvent aussi favorisés par ce type de transformation.

24 établissements scolaires à Pantin

Déjà trois cours en 2023 : élémentaire Vaillant et maternelles Lolive et Cochenec (ces deux dernières sont réversibles, c'est à dire ouvertes au public le week-end)

Elémentaire Langevin faite en 2022 : réversible les week-ends et pendant les vacances

OBJECTIFS

**ACTIONS
LIÉES**

**3.1 ; 3.2
3.3 ; 3.6**

- ◆ Réduire le phénomène d'îlots de chaleur urbain (ICU)
- ◆ Développer la biodiversité
- ◆ Désimperméabiliser les sols
- ◆ Sensibiliser la communauté scolaire
- ◆ Assurer un meilleur partage de la cour entre filles et garçons
- ◆ D'ici 2030, avoir transformé une cour par an en moyenne

DÉMARCHE ASSOCIÉE

Réduire les îlots de chaleur

DESCRIPTION DE L'ACTION

- ◆ Poursuivre la mise en œuvre des projets au rythme d'une école / an en moyenne (à l'horizon 2030)
- ◆ À mesure que les cours-jardin se développent et sous réserve de faisabilité, généraliser l'ouverture au public en cas de fortes chaleurs
- ◆ Organiser l'accompagnement par des associations et co-construire les projets avec la communauté scolaire
- ◆ Végétaliser l'ensemble des cours d'école via la plantation d'arbres par exemple

IMPACTS SUR L'ENVIRONNEMENT



SERVICE PILOTE

Pôle Projets et Mobilités

AUTRES SERVICES ENGAGÉS

- ◆ Pôle Démocratie locale
- ◆ Direction de l'Éducation et des Loisirs

PARTENAIRES EXTÉRIEURS

IMPACTS BUDGÉTAIRES		
INVESTISSEMENT 500 à 1 M€	FONCTIONNEMENT	SUBVENTIONS (PISTES) Oui (à confirmer)
INDICATEURS DE SUIVI		
<ul style="list-style-type: none"> ◆ Nombre de projets à l'étude chaque année ◆ Nombre de cours en travaux chaque année 		
INDICATEURS DE RÉSULTAT		
<ul style="list-style-type: none"> ◆ Nombre de cours livrées en 2030 ◆ Surface désimperméabilisée (un état des lieux en 2026 et un en 2030) 		

ACTION 3.6

DÉVELOPPER LES RUES-JARDIN

CONTEXTE

Le phénomène d'îlot de chaleur urbain induit des deltas de températures entre la ville et la campagne environnante mais aussi au sein même des villes selon le type d'aménagement. Jusqu'à 10°C d'écart observés à Paris.

Dans une rue-jardin, la circulation (auto, piétons, etc.) est limitée à 4m de large maximum, tout le reste est planté.

OBJECTIFS

**ACTIONS
LIÉES**

**3.1 ; 3.2
3.3 ; 3.5**

- ◆ Apporter de la fraîcheur en ville
- ◆ Lutte contre les phénomènes d'îlot de chaleur urbain
- ◆ À l'horizon 2026 : 5 rues transformées et aménagement du chemin des Dunes
- ◆ À l'horizon 2030 : minimum 1 rue / an

DÉMARCHES ASSOCIÉES

-

DESCRIPTION DE L'ACTION

- ◆ Construire un plan directeur des rues-jardin
- ◆ Les rues-jardin en cours qui seront finies avant 2026 : rue Montigny, rue Magenta, rue Honoré, rue Gobaut et impasse des Sept-Arpents
- ◆ Chemin des Dunes (ZAC du Port) transformé en rue-jardin en 2025
- ◆ Poursuivre l'identification de rues propices à être transformées en rues-jardin
- ◆ Communiquer sur les bienfaits

IMPACTS SUR L'ENVIRONNEMENT



SERVICE PILOTE

Pôle Projets et Mobilités

AUTRES SERVICES ENGAGÉS

- ◆ Pôle Démocratie locale
- ◆ Direction de la Communication

PARTENAIRES EXTÉRIEURS

IMPACTS BUDGÉTAIRES

INVESTISSEMENT

Environ 750 000 €/rue

FONCTIONNEMENT

SUBVENTIONS (PISTES)

INDICATEURS DE SUIVI

- ◆ Nombre de rues à l'étude
- ◆ Linéaire de rue transformé en rue-jardin

INDICATEURS DE RÉSULTAT

- ◆ Nombre de rues-jardin réalisées
- ◆ Linéaire de rue transformé en rue-jardin
- ◆ Delta de température avant / après aménagement en rue-jardin (relevés à condition météo équivalente) ou entre une rue-jardin et une rue classique

ACTION 3.7

VÉGÉTALISER LA VILLE POUR ET AVEC LES HABITANTES ET LES HABITANTS

CONTEXTE

Végétaliser l'environnement urbain permet d'améliorer nettement le cadre de vie et la santé des habitantes et habitants. La demande sociale de nature est aujourd'hui de plus en plus forte, à mesure que les épisodes caniculaires se succèdent. L'histoire industrielle de Pantin en fait un territoire fortement artificialisé et le tissu ancien en particulier le faubourien aux portes de Paris, présente une densité bâtie importante. Dans le cadre de sa politique d'aménagement et de renouvellement urbain, la Ville veille à multiplier l'offre de parcs et de squares. L'ensemble des parcs existants a ainsi été requalifié et de nouveaux espaces ont été créés. Cet effort de renaturation et de maillage végétal du territoire doit se poursuivre afin de réduire le déficit en espaces verts constaté à l'échelle de la petite couronne parisienne et d'offrir à tous les Pantinoises et Pantinois des espaces de respiration à proximité de leur domicile, en les associant à la conception de ceux-ci.

OBJECTIFS

**ACTIONS
LIÉES**

**3.3
3.10**

- ◆ Offrir à tous les Pantinoises et Pantinois des espaces de respiration et de nature accessibles à pieds
- ◆ Sensibiliser aux enjeux de la végétalisation de la ville
- ◆ Créer du lien social autour des activités et projets de plantation
- ◆ 2030 : plus une rue sans végétal à Pantin

DÉMARCHES ASSOCIÉES

- ◆ Budget participatif
- ◆ Jardins partagés

DESCRIPTION DE L'ACTION

- ◆ Assurer à chacune et chacun l'accès à un espace vert à moins de 300 m de son domicile par une stratégie d'aménagement à moyen terme visant à mailler l'ensemble du territoire
 - ◆ Augmenter la surface en espace vert/habitant pour tendre vers les recommandations de l'OMS de 10 m²/habitant
 - ◆ Se donner un objectif de désartificialisation nette tant dans l'espace public que dans l'espace privé
- Pour inclure les habitantes et les habitants :
- ◆ Réserver une part des espaces verts de la ville aux projets de renaturation
 - ◆ Perpétuer le permis de végétaliser
 - ◆ Inciter au développement des initiatives de végétalisation dans les cœurs d'îlot privés : faire le lien avec les bailleurs sociaux
 - ◆ Associer les habitants via des concertations pour les projets de végétalisation ou d'aménagement d'espaces verts (parcs, cours d'école)
 - ◆ Développer la communication sur la végétalisation (par exemple : affichage de QR code dans les espaces verts pour rediriger les habitantes et les habitants vers une page d'information)

IMPACTS SUR L'ENVIRONNEMENT



SERVICE PILOTE			
Direction des Espaces publics			
AUTRES SERVICES ENGAGÉS	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Direction du Développement urbain et de la Transition écologique ◆ Pôle Démocratie locale ◆ Direction de la Gestion de proximité et du Commerce 	PARTENAIRES EXTÉRIEURS	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Pépins production ◆ Est Ensemble
IMPACTS BUDGÉTAIRES			
INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	SUBVENTIONS (PISTES)	
INDICATEURS DE SUIVI			
<ul style="list-style-type: none"> ◆ Surfaces dédiées aux projets de végétalisation participative ◆ Nombre de permis de végétaliser délivrés ◆ Nombre de fruitiers plantés et essences ◆ Cartographie des espaces végétalisés et imperméabilisés du territoire 			
INDICATEURS DE RÉSULTAT			
<ul style="list-style-type: none"> ◆ Mètres carrés désimperméabilisés ◆ Mètres carrés plantés ◆ Températures locales avant et après aménagements 			

ACTION 3.8

PRÉSERVER LA RESSOURCE EN EAU POTABLE DANS LA GESTION DES ESPACES PUBLICS

CONTEXTE

L'évolution du changement climatique fait peser une lourde menace sur nos capacités à répondre à nos besoins en eau potable, notamment l'été, puisque les périodes de sécheresse sont amenées à s'intensifier et se faire plus fréquentes. C'est pourquoi, il faut dès à présent réduire nos consommations et optimiser notre usage de l'eau. La Ville consomme en moyenne entre 180 000 et 190 000 m³ d'eau par an soit l'équivalent de 74 piscines olympiques (alimentation en eau des bâtiments, espaces verts, entretien de la voirie, etc.).

OBJECTIFS

ACTIONS LIÉES

- ◆ Réduire les consommations d'eau
 - 2026 : - 20% de consommation par rapport à 2022
 - 2030 : - 30% de consommation par rapport à 2022
 - 2 jardins de pluie créés / an jusqu'en 2026
- ◆ Évaluation pour une poursuite jusqu'à 2030

DÉMARCHES ASSOCIÉES

-

DESCRIPTION DE L'ACTION

- ◆ Relier les systèmes d'arrosage automatique aux stations météo et sondes tensiométriques
- ◆ Récupérer l'eau de pluie dans des jardins de pluie (2 jardins créés / an)
- ◆ Diminuer le nombre et optimiser l'utilisation des bouches de lavage (réduction de l'utilisation)
- ◆ Instaurer et poursuivre une gestion raisonnée de l'eau dans les projets de baignade, fontaine, jeux d'eau, brumisateurs
- ◆ Expérimenter la récupération des eaux grises (lien avec action dédiée de l'Axe 5) pour les parcs, jeux, arrosage...
- ◆ Se saisir de l'opportunité de projets neufs pour expérimenter des dispositifs économes en eau ou de récupération (par exemple l'« Écoquartier Grands Quatre-Chemins »)
- ◆ Conventionner avec le gestionnaire des canaux d'ici la fin de l'année 2023 : Est Ensemble étudie actuellement la possibilité d'un point de puisage d'eau brute dans le canal
- ◆ Utiliser de l'eau du canal pour l'arrosage des espaces verts de la ville et pour le nettoyage des rues

IMPACTS SUR L'ENVIRONNEMENT



SERVICE PILOTE

Direction des Espaces publics

AUTRES SERVICES ENGAGÉS

Pôle Propreté urbaine

PARTENAIRES EXTÉRIEURS

Est Ensemble

IMPACTS BUDGÉTAIRES		
INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	SUBVENTIONS (PISTES)
INDICATEUR DE SUIVI		
Nombre de systèmes d'économie ou de récupération d'eau installés		
INDICATEURS DE RÉSULTAT		
<ul style="list-style-type: none"> ◆ Mètres cubes d'eau potable économisés ◆ Nombre de jardins de pluie créés (en 2026 puis en 2030) 		

ACTION 3.9

PROTÉGER, RENFORCER ET OBSERVER LA BIODIVERSITÉ

CONTEXTE

La perte d'habitat, résultat de l'artificialisation des sols et d'une occupation croissante des espaces de nature, est aujourd'hui la principale cause du déclin de la biodiversité. Dans les villes, où il y a peu de marge pour étendre les espaces verts (au vu de la densité de population et d'activités) il est important d'actionner l'ensemble des leviers possibles (sensibiliser, protéger l'existant, désartificialiser...).

OBJECTIFS

**ACTION
LIÉE**

4.9

- ◆ Préserver la faune et la flore locales
- ◆ Sensibiliser à la perte de biodiversité

DÉMARCHES ASSOCIÉES

-

DESCRIPTION DE L'ACTION

- ◆ Recenser périodiquement les espèces présentes sur le territoire pantinois
- ◆ Réaliser des campagnes de communication régulières sur les espèces recensées, celles en danger et à protéger
- ◆ Sensibiliser les habitantes et les habitants et les aménageurs à la protection de la faune et la flore : campagne de communication, inscrire dans la Charte promoteur
- ◆ Aménager la ville pour protéger la biodiversité et renforcer sa présence sur le territoire (sensibilisation, Règlement local de la publicité intercommunal, trames noire, bleue, verte, marron...)
- ◆ Promouvoir le développement des sciences participatives
- ◆ Alimenter l'Observatoire des oiseaux des jardins de la Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO) via les recensements
- ◆ Participer à l'observatoire de la biodiversité de l'Agence Régionale de la Biodiversité (ARB)
- ◆ Expérimenter le Beemonitoring

IMPACT SUR L'ENVIRONNEMENT



SERVICE PILOTE

Pôle Espaces verts

AUTRES SERVICES ENGAGÉS

- ◆ Direction de la Communication
- ◆ Pôle Démocratie locale
- ◆ Pôle Transition écologique

PARTENAIRES EXTÉRIEURS

- ◆ Observatoire de la biodiversité
- ◆ Ligue de Protection des Oiseaux
- ◆ Métropole du Grand Paris
- ◆ Hermès

IMPACTS BUDGÉTAIRES		
INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	SUBVENTIONS (PISTES)
INDICATEUR DE SUIVI		
Nombre de Pantinoises et de Pantinois engagés dans des dispositifs participatifs		
INDICATEUR DE RÉSULTAT		
Nombre et espèces recensées annuellement (être attentif aux déclins ou résurgences de certaines espèces)		

ACTION 3.10

ACCOMPAGNER LA VILLE NOURRICIÈRE

CONTEXTE			
<p>En cas de problème d’approvisionnement, l’agglomération parisienne est aujourd’hui autonome seulement trois jours en ressources alimentaires. Aussi, on constate dans les campagnes et en raison notamment du changement climatique et de l’étalement urbain, un appauvrissement grandissant des sols, responsable d’une baisse de rendement qui deviendra de plus en plus problématique. Le développement de l’agriculture urbaine ne permettra certes pas à la Ville de devenir autonome mais participe à la végétalisation de l’espace urbain, à la création du lien social et à sensibiliser les publics aux enjeux (quantité et qualité) relatifs à l’alimentation de demain.</p>			
OBJECTIFS			ACTIONS LIÉES 3.7
<ul style="list-style-type: none"> ◆ Créer du lien social ◆ Sensibiliser ◆ Améliorer la résilience alimentaire sur le territoire 			
DÉMARCHE ASSOCIÉE	Charte de l’agriculture urbaine d’Est Ensemble		
DESCRIPTION DE L’ACTION			
<ul style="list-style-type: none"> ◆ Mettre des terrains à disposition (hybrider jardins familiaux/partagés) : réserver une part des espaces verts de la Ville à ce type d’activité ◆ Utiliser les friches urbaines pour développer des projets d’agriculture urbaine (appel à projet Tempo, associations, associations de riverains...) ◆ Développer et encourager les projets de jardins partagés sur les espaces de copropriété et dans les projets urbains (inciter les habitants à demander la création de jardins dans les cœurs d’îlots) ◆ Promouvoir les modes de consommation locale et durable de type AMAP 			
IMPACTS SUR L’ENVIRONNEMENT	 		
SERVICE PILOTE			
Pôle Projets et Mobilités			
AUTRES SERVICES ENGAGÉS	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Pôle Programmation urbaine ◆ Pôle Transition écologique ◆ Pôle Démocratie locale ◆ Pôle Espaces verts 	PARTENAIRES EXTÉRIEURS	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Est Ensemble ◆ Pépins production
IMPACTS BUDGÉTAIRES			
INVESTISSEMENT < à 50 k€	FONCTIONNEMENT	SUBVENTIONS (PISTES)	

INDICATEUR DE SUIVI

Nombre de projets à l'étude

INDICATEUR DE RÉSULTAT

Mètres carrés immobilisés pour des projets d'agriculture urbaine, en lien avec la Ville (état des lieux 2023, 2026, 2030)

ACTION 3.11

PLAIDOYER POUR LE RÉHAUSSEMENT DU STATUT DE L'ARBRE ET L'AMÉLIORATION DE SES MESURES DE PROTECTION EN MILIEU URBAIN

CONTEXTE

Un peu partout en Île-de-France, et en Seine-Saint-Denis en particulier, des centaines d'arbres matures sont abattus ou menacés de l'être, que ce soit en pleine ville, dans nos parcs ou dans les bois.

Comme tout organisme vivant, les arbres suivent un cycle de vie, avec leurs maladies et leur fin. Si leur état peut parfois faire courir un danger aux personnes et aux biens, leur abattage est bien trop souvent pratiqué sans que toutes les solutions de conservation n'aient été étudiées.

Pourtant, plus que jamais, les grands arbres en zone urbaine dense sont à protéger comme un patrimoine rare et précieux : ils sont nos meilleurs alliés dans l'adaptation de nos villes face au dérèglement climatique. Longtemps protégés pour leur valeur esthétique, culturelle, paysagère, les arbres de nos rues, de nos cours, de nos places, sont désormais reconnus comme primordiaux pour la santé publique et l'environnement : en stockant du carbone, en créant de l'ombre et de la fraîcheur, en accueillant la biodiversité locale et en permettant une meilleure absorption des eaux pluviales. Ils sont plus que jamais indispensables.

OBJECTIF

ACTIONS LIÉES

Assurer une meilleure préservation du patrimoine arboré en milieu urbain, au regard de ses nombreux bienfaits, notamment en situation de crise climatique

DÉMARCHES ASSOCIÉES

- ◆ Charte de l'arbre d'Est Ensemble
- ◆ Plan arbre communal

DESCRIPTION DE L'ACTION

En inspiration du « plaidoyer pour une loi sur les arbres hors forêts » réalisé par le CAUE 77, la ville de Pantin propose de solliciter le législateur afin qu'une action soit menée pour une plus grande reconnaissance du statut d'être vivant de l'arbre et que des mesures de protection complémentaire en zone urbaine puissent être mises en place.

IMPACTS SUR L'ENVIRONNEMENT



SERVICE PILOTE

SERVICE

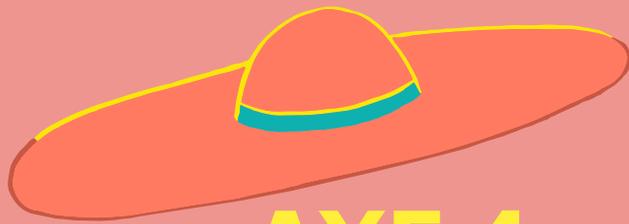
Les élues, élus et le Cabinet

AUTRES SERVICES ENGAGÉS

- ◆ Pôle Transition écologique
- ◆ Pôle Espaces verts

PARTENAIRES EXTÉRIEURS

- ◆ CAUE
- ◆ Est Ensemble



AXE 4

UNE VILLE QUI ŒUVRE AVEC ET POUR SES CITOYENNES ET CITOYENS



ACTION 4.1

RÉDUIRE L'EMPREINTE CARBONE DE LA RESTAURATION COLLECTIVE

-1000 T
CO₂E

CONTEXTE

L'un des principaux leviers d'action collectif et individuel pour réduire les émissions de CO₂ se trouve dans notre assiette. Les produits d'origine animale, notamment la viande rouge, sont majoritairement responsables de l'impact carbone de l'alimentation. Un repas végétarien émet en moyenne 14 fois moins de CO₂ qu'un repas à base de bœuf, pour des apports nutritionnels équivalents. 1 repas végétarien/ semaine est déjà obligatoire dans le cadre de la loi EGAlim 2.

La Ville dispose de marges de manœuvre en la matière au regard du grand nombre de repas servis chaque jour à Pantin. En 2023, ce sont 800 000 déjeuners servis dans les écoles pantinoises, 14 000 repas servis dans le cadre du portage à domicile et 3500 repas servis dans le foyer Cocteau dédiés aux seniors. Ces repas représentaient 8% du bilan carbone total de la Ville en 2021.

En adaptant les menus proposés dans la restauration collective, la commune peut sensiblement réduire son impact carbone et a d'ailleurs franchi une nouvelle étape en septembre 2023 en passant à deux repas végétariens par semaine dans les cantines scolaires.

Cette volonté est confortée par les résultats du sondage réalisé à l'été 2023 auprès d'un échantillon représentatif de 600 Pantinoises et Pantinois se disant favorables à 72% à l'instauration de deux repas végétariens par semaine dans les cantines de la ville.

OBJECTIFS

**ACTION
LIÉE**

4.2

- ◆ Réduire les émissions de CO₂ liées aux repas fournis par la Ville
- ◆ Soutenir la structuration de filières agricoles locales et durables de qualité

DÉMARCHE ASSOCIÉE

Bilan de gaz à effet de serre patrimoine et compétences

DESCRIPTION DE L'ACTION

Une réflexion est en cours sur les modalités de gestion de la restauration scolaire, prenant en compte divers enjeux dont la qualité et l'impact environnemental des produits. Dans cette réflexion, la composition des repas sera également réétudiée afin de contribuer à l'effort de réduction des émissions de GES de la Ville.

- ◆ Plusieurs pistes vont être étudiées afin de végétaliser davantage les repas :
 - réduire la taille des portions de viande/ poisson des repas (objectif raisonnable de 30%)
 - renforcer progressivement la part de repas végétariens (nombre de repas végétariens/ semaine, option végétarienne quotidienne...) dans les différents secteurs où la ville dispose d'un pouvoir de prescription sur le contenu des repas : cantines scolaires, structures d'accueil seniors, portage de repas à domicile aux seniors, voyages scolaires, aide alimentaire, etc.

L'approche, les objectifs et le calendrier seront adaptés en fonction du type de public. Une attention particulière sera évidemment portée au respect des recommandations en matière de qualité nutritionnelle.

- ◆ Renforcer la sensibilisation et l'accompagnement sur la végétalisation des repas en ciblant spécifiquement :
 - le personnel directement en lien avec les bénéficiaires des repas (animateurs, agents de restauration, aides à domicile, livreurs de repas, personnel de distribution solidaire...), afin qu'il puisse se faire le relai d'une information claire et contextualisée
 - les bénéficiaires et notamment les enfants
 - les parents d'élèves, afin de les sécuriser et les sensibiliser aux apports nutritionnels des repas non ou moins carnés
- ◆ Les éventuelles marges financières qui seraient dégagées par l'augmentation de la part de repas végétariens pourront être mises à profit des enjeux de qualité (bio, local...) et de réemploi (Cf. loi AGEc).

<p>IMPACTS SUR L'ENVIRONNEMENT</p>	 - 1000 tCO ₂ e  		
<p>SERVICE PILOTE</p>			
<p>Pôle Nettoyement et Restauration</p>			
<p>AUTRES SERVICES ENGAGÉS</p>	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Pôle Transition écologique ◆ Pôle Maintien à domicile - CCAS 	<p>PARTENAIRES EXTÉRIEURS</p>	<ul style="list-style-type: none"> ◆ SIRESCO ◆ La Butinerie ◆ De mon assiette à la planète
<p>IMPACTS BUDGÉTAIRES</p>			
<p>INVESTISSEMENT</p>	<p>FONCTIONNEMENT</p>	<p>SUBVENTIONS (PISTES)</p>	
<p>INDICATEURS DE SUIVI</p>			
<ul style="list-style-type: none"> ◆ Quantité de produit servi par classification (viande rouge, blanche, poisson) ◆ Nombre de personnes touchées par cette action ◆ Indicateurs prévus au reporting du marché de restauration, à fournir tous les 31/08 de l'année 			
<p>INDICATEUR DE RÉSULTAT</p>			
<p>Quantité de viande évitée par type et corolaire en termes d'émissions de CO₂ évitées</p>			

ACTION 4.2

LUTTER CONTRE LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE ET PROMOUVOIR LA SOLIDARITÉ ALIMENTAIRE

CONTEXTE

L'ADEME estimait en 2020 à 120g la quantité jetée par repas et par convive dans la restauration collective en France (pour 3,8 milliards de repas/an), soit un coût environnemental de 2,8 millions de tonnes équivalent CO₂ par an. 26% de ce gaspillage concerne en outre la viande et le poisson alors qu'ils représentent la part la plus importante du coût des matières premières et de l'impact carbone de la restauration.

La loi relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire fixe un objectif de réduction de moitié du gaspillage d'ici à 2050.

En parallèle, la précarité alimentaire grandit et notre capacité à nous nourrir dans le futur est remise en cause par toutes les conséquences du changement climatique

OBJECTIF

ACTIONS LIÉES

**4.1 ; 4.3
4.17**

Tendre vers la fin du gaspillage alimentaire

DÉMARCHE ASSOCIÉE

Les mardis solidaires avec la Butinerie : les publics des associations, du pôle social, du RSA se retrouvent pour cuisiner et consommer ensemble les invendus de la Biocoop, Territoires Zéro Chômeur

DESCRIPTION DE L'ACTION

Dans les cantines scolaires :

- ◆ La réflexion en cours sur les modalités de gestion de la restauration collective doit permettre de travailler à l'amélioration de la qualité gustative des repas
- ◆ Afficher le tonnage de nourriture gaspillée dans les halls d'accès à la restauration et instaurer des temps d'échange (par exemple au conseil d'école) sur ces chiffres pour sensibiliser
- ◆ Organiser des temps de sensibilisation à l'attention des agents de restauration
- ◆ Créer un groupe d'enfants pour échanger avec le prestataire qui gère les repas, dans le cadre d'une activité avec le pôle Accueils de loisirs par exemple
- ◆ Changer la taille des assiettes lors des renouvellements de stocks
- ◆ Modifier la place du pain dans le fil du service lorsque la configuration du réfectoire le permet
- ◆ Étudier la création d'un partenariat pour les repas qui ne sont pas mis en chauffe au profit de leur redistribution par une ou plusieurs associations solidaires

À l'échelle de toute la ville :

- ◆ Développer les frigos solidaires et les cafés/baguettes suspendus
- ◆ Poursuivre les actions de récupération d'invendus pour des activités de cuisine participative avec nos structures partenaires (ex : la Butinerie)
- ◆ Encourager la mise en réseau des gestionnaires des marchés forains et supermarchés locaux avec les acteurs locaux de solidarité pour la redistribution des invendus alimentaires
- ◆ Étudier la possibilité d'un partenariat pour la récupération d'invendus ou de surplus alimentaires avec des associations qui mettent aujourd'hui des cuisines à disposition de publics bénéficiant d'un hébergement social

<p>IMPACTS SUR L'ENVIRONNEMENT</p>			
<p>SERVICE PILOTE</p>			
<p>Direction de l'Action sociale et Solidaire</p>			
<p>AUTRES SERVICES ENGAGÉS</p>	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Pôle Nettoyement et Restauration ◆ Pôle Transition écologique ◆ Pôle Démocratie locale ◆ Direction de la Communication ◆ Pôle Service social ◆ Pôle Accueils de loisirs 	<p>PARTENAIRES EXTÉRIEURS</p>	<ul style="list-style-type: none"> ◆ La Butinerie ◆ Les Relais ◆ Pas si Loin ◆ Commerces (cafés/baguettes suspendus) ◆ Secours populaire ◆ La Cloche ◆ Le Refuge ◆ Nénuphar ◆ Empreinte sur Pantin
<p>IMPACTS BUDGÉTAIRES</p>			
<p>INVESTISSEMENT</p>	<p>FONCTIONNEMENT</p>	<p>SUBVENTIONS (PISTES)</p>	
<p>INDICATEURS DE SUIVI</p>			
<ul style="list-style-type: none"> ◆ Création de partenariats (récupération d'aliments ou redistribution) ◆ Campagne de communication sur les initiatives solidaires ◆ Nombre de temps de sensibilisation organisés (pour les personnels et pour les enfants) 			
<p>INDICATEURS DE RÉSULTAT</p>			
<ul style="list-style-type: none"> ◆ Réduction du tonnage de gaspillage (réaliser des pesées régulières, avant et après mise en place des actions) dans les cantines ◆ Quantité de denrées redirigées vers des débouchés solidaires 			

ACTION 4.3

PROMOUVOIR UNE ALIMENTATION DE QUALITÉ, BIO ET LOCALE, POUR TOUTES ET TOUS

CONTEXTE

Le secteur de l'alimentation en France représente environ 30% des émissions du territoire. La qualité de notre alimentation a par ailleurs des conséquences sur notre santé or celle-ci a tendance à se dégrader, notamment du fait des produits ultra-transformés qui colonisent les rayons des supermarchés.

La prise en compte de ce double enjeu suppose de transformer les habitudes alimentaires, avec l'objectif de manger parfois moins mais surtout de manger mieux. Il s'agit donc, de sensibiliser les habitants du territoire à restructurer leur assiette en recourant de façon préférentielle aux aliments bas carbone disponibles localement.

OBJECTIFS

**ACTIONS
LIÉES**

**4.2
4.1**

- ◆ Réduire les impacts néfastes de notre alimentation sur notre santé et sur l'environnement
- ◆ Objectif 2030 : tendre vers 100% de produits bio, locaux et/ou labellisés dans la restauration collective avec au moins 75% de produits labellisés et biologiques

DÉMARCHES ASSOCIÉES

- ◆ Le service social, en lien avec Nénuphar et Est Ensemble, a organisé des sorties dans le supermarché Leclerc pour apprendre au public concerné à lire les étiquettes des produits de supermarchés pour mieux acheter.
- ◆ Le partenariat engagé avec La Butinerie (convention)
- ◆ Le Plan Alimentaire Territorial (PAT) de Seine-Saint-Denis

DESCRIPTION DE L'ACTION

- ◆ Augmenter la part de bio, de local, de produits labellisés pour atteindre au moins 75% dans la restauration collective et harmoniser ces pratiques partout où la Ville a un rôle prescripteur sur l'alimentation
- ◆ Revoir les objectifs lors des renouvellements de prestataires des marchés publics
- ◆ Impliquer les usagers de la restauration collective, les agents de restauration (sensibilisation, communication, concertation...)
- ◆ Poursuivre et renforcer la démarche d'accompagnement et de sensibilisation auprès des publics bénéficiant d'une aide alimentaire
- ◆ Sensibiliser à la végétalisation de l'alimentation

IMPACTS SUR L'ENVIRONNEMENT



SERVICE PILOTE

Pôle Nettoyement et Restauration

<p>AUTRES SERVICES ENGAGÉS</p>	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Pôle Transition écologique ◆ Direction de la Petite enfance et des Familles ◆ Pôle Service social ◆ CASC ◆ Pôle accueils de loisirs ◆ Direction des Ressources humaines 	<p>PARTENAIRES EXTÉRIEURS</p>	<ul style="list-style-type: none"> ◆ La Butinerie ◆ Écobul
<p>IMPACTS BUDGÉTAIRES</p>			
<p>INVESTISSEMENT</p>	<p>FONCTIONNEMENT 100 000 €/an</p>	<p>SUBVENTIONS (PISTES)</p>	
<p>INDICATEUR DE SUIVI</p>			
<p>Nombre de personnes participant à des ateliers de sensibilisation</p>			
<p>INDICATEUR DE RÉSULTAT</p>			
<p>Part de bio, local, labellisé dans les repas (en pourcentage)</p>			

ACTION 4.4

RENFORCER L'ÉDUCATION À LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET AU DÉVELOPPEMENT DURABLE DANS LES ÉQUIPEMENTS MUNICIPAUX

CONTEXTE

Plusieurs structures et instances municipales accueillent des jeunes publics et des familles dans le cadre d'activités variées. Ces lieux de rencontre et d'échange constituent des opportunités pour sensibiliser les publics sur les enjeux environnementaux. L'instauration d'un plan d'éducation à la transition écologique vise à donner les outils et à former les agents pour multiplier les actions de sensibilisation dans l'ensemble des équipements municipaux qui accueillent et interagissent avec ces publics.

OBJECTIFS

**ACTIONS
LIÉES**

**4.7
6.4**

- ◆ Multiplier les temps de sensibilisation et les initiatives vertueuses s'adressant aux publics reçus dans les différentes structures municipales
- ◆ Permettre aux agents des équipements municipaux d'être les relais de la démarche globale de sensibilisation aux enjeux environnementaux

DÉMARCHES ASSOCIÉES

- ◆ Portail de l'action éducative à l'école – volet Développement durable
- ◆ Programmation des maisons de quartier
- ◆ Réunions collectives familles / usagers
- ◆ Actions quotidiennes autour du public jeune
- ◆ Conseil des Enfants / Conseil des Jeunes
- ◆ Actions coordonnées par Est Ensemble en direction des centres de loisirs (ex : « les Ambassadeurs du climat »)
- ◆ Évènements municipaux : Fête de la ville, Salon des associations, Budget participatif, Journée sans voiture, Semaine européenne de la réduction des déchets, Accueil des nouveaux Pantinois...

DESCRIPTION DE L'ACTION

- ◆ Action à mettre en lien avec les parcours proposés dans le cadre du Portail de l'action éducative à l'école
- ◆ Instaurer un axe transversal transition écologique (TE) dans le projet éducatif chaque année (temps de sensibilisation dédié, ateliers, intervenants...)
- ◆ Instaurer et former des ambassadrices et ambassadeurs climat dans les différentes structures où c'est pertinent (centres de loisirs, écoles, maisons de quartier, antennes jeunesse...) :
 - Au moins une ambassadrice ou un ambassadeur et leur suppléant par centre de loisirs
 - Dégager du temps aux animatrices et animateurs pour bénéficier des différentes formations
 - Dégager un budget annuel pour les formations à l'éducation à l'environnement et au développement durable (EEDD)
- ◆ Étudier les potentialités pour créer des jardins pédagogiques dans les centres de loisirs, antennes jeunesse, maisons de quartier, etc. :
 - Mettre en lien les jardins pédagogiques des centres de loisirs avec ceux des écoles
 - Travail à mener avec les espaces verts ou avec une association qui serait mandatée pour élaborer des jardins pédagogiques

- ◆ Développer et compiler les supports de communication sur les écogestes et les initiatives vertueuses (légumes de saison, composts, tri ...) pour permettre à l'ensemble des services de s'en saisir et de les utiliser dans le cadre de temps de sensibilisation et dans le fonctionnement quotidien des services
- ◆ Mettre en place une sensibilisation auprès des parents dans l'ensemble des structures accueillant du jeune public

IMPACTS SUR L'ENVIRONNEMENT



SERVICE PILOTE

- ◆ Direction de la Vie des quartiers et de la Participation citoyenne
- ◆ Direction de la Jeunesse et des Sports
- ◆ Direction de l'Éducation et des Loisirs

AUTRES SERVICES ENGAGÉS

- ◆ Pôle Transition écologique
- ◆ Pôle Espaces verts

PARTENAIRE EXTÉRIEUR

Est Ensemble (actions Ambassadeurs du climat et autres actions de sensibilisation dans leur Plan climat)

IMPACTS BUDGÉTAIRES

INVESTISSEMENT

FONCTIONNEMENT

3 000€/ an (évaluation pour les centres de loisir)

SUBVENTIONS (PISTES)

INDICATEURS DE SUIVI

- ◆ Nombre d'ambassadrices ou d'ambassadeurs identifiés
- ◆ Nombre de personnes formées
- ◆ Type de formations dispensées

INDICATEURS DE RÉSULTAT

- ◆ Nombre d'ateliers de sensibilisation réalisés
- ◆ Nombre de personnes sensibilisées
- ◆ Nombre de jardins créés

ACTION 4.5

ORIENTER LE BUDGET PARTICIPATIF VERS PLUS D'ÉCO-CITOYENNETÉ

CONTEXTE

Le budget participatif est un dispositif de participation citoyenne qui permet aux habitantes et aux habitants de définir l'usage d'une partie du budget d'investissement de la ville. Ils ont la possibilité de déposer des projets qui sont ensuite soumis au vote.

Le budget participatif pantinois repose sur trois principes fondamentaux dont l'un concerne le respect d'exigences de développement durable. Il s'agit de renforcer ce principe et de proposer des outils adaptés pour accompagner les habitantes et les habitants lors du dépôt de projet.

De par sa dimension participative, le budget participatif constitue un moyen de sensibilisation idoine aux enjeux environnementaux.

OBJECTIFS

**ACTION
LIÉE**

4.8

- ◆ Limiter l'impact carbone et environnemental des projets du budget participatif
- ◆ Sensibiliser les habitantes et les habitants via le budget participatif

DÉMARCHE ASSOCIÉE

Évaluation des politiques publiques avec le système de notation Écodélib

DESCRIPTION DE L'ACTION

- ◆ Inscrire une grille de notation accessible dans le règlement du budget participatif
- ◆ Noter les projets selon cette grille au moment des études de faisabilité
- ◆ Demander aux participants d'apprécier eux-même l'impact positif ou négatif de leurs projets sur l'environnement
- ◆ À terme, définir un seuil de notation au-delà duquel un projet peut être refusé

L'exigence doit être progressive et transparente. Elle doit figurer dans le règlement et il est nécessaire de bien informer les participants en amont

IMPACT SUR L'ENVIRONNEMENT



SERVICE PILOTE

Pôle Démocratie locale

AUTRE SERVICE ENGAGÉ

Pôle Transition écologique

PARTENAIRES EXTÉRIEURS

IMPACTS BUDGÉTAIRES

INVESTISSEMENT

FONCTIONNEMENT

SUBVENTIONS (PISTES)

INDICATEURS DE SUIVI

- ◆ Rédaction de la grille
- ◆ Changement du règlement

INDICATEURS DE RÉSULTAT

- ◆ Nombre de projets accompagnés
- ◆ Notation des projets

ACTION 4.6

CONSTRUIRE UN TEMPS DE CONCERTATION ET DE SUIVI CITOYEN DE LA MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION MUNICIPALE EN MATIÈRE DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

CONTEXTE

La ville de Pantin produit chaque année un « Rapport sur la situation en matière de développement durable » décrivant les actions engagées par la collectivité qui, cependant, restent insuffisamment valorisées et portées à la connaissance du grand public.

L'urgence climatique requiert une mobilisation collective de tout un chacun qui peut être favorisée par un dialogue direct entre les habitants, les élus et les services municipaux.

OBJECTIFS

**ACTION
LIÉE**

6.5

- ◆ Sensibiliser toutes les générations au développement durable
- ◆ Donner l'opportunité aux citoyennes et aux citoyens d'être actrices et acteurs
- ◆ Créer un temps d'échange direct entre élus et habitants sur cet enjeu

DÉMARCHES ASSOCIÉES

- ◆ Politique municipale de démocratie locale
- ◆ Budget participatif
- ◆ Journée sans voiture
- ◆ Bonjour monsieur le Maire

DESCRIPTION DE L'ACTION

- ◆ Organiser une réunion publique annuelle (par exemple lors de la Journée sans voiture) pour faire un point d'étape / bilan sur l'action municipale en matière de transition écologique et sur les enjeux du territoire, prévoyant par exemple :
 - L'accès au rapport annuel du développement durable
 - L'accueil des retours, prises de parole et propositions d'action des citoyens
 - L'éclairage de spécialistes et scientifiques
- ◆ Construire un outil visuel public de suivi du PCAET
- ◆ Organiser des temps d'échanges et de rencontres intergénérationnels, entre voisines et voisins, habitantes, habitants de Pantin associant des spécialistes sous forme de forums, conférences, cafés débat, etc.
 - Associer ces moments à des événements existants tels que la Journée sans voiture
 - Lancer un appel à manifestation d'intérêt (AMI) pour proposer une organisation citoyenne de ces événements

IMPACT SUR L'ENVIRONNEMENT



SERVICE PILOTE

Pôle Démocratie locale

AUTRES SERVICES ENGAGÉS

- ◆ Pôle Jeunesse
- ◆ Pôle Transition écologique
- ◆ Direction de la Communication

PARTENAIRES EXTÉRIEURS

- ◆ CCAS
- ◆ Associations
- ◆ Experts et grands témoins

IMPACTS BUDGÉTAIRES

INVESTISSEMENT

FONCTIONNEMENT

3 000 à 5 000€/ an pour l'organisation des évènements, la communication etc.

SUBVENTIONS (PISTES)

INDICATEURS DE SUIVI

- ◆ Nombre de « temps citoyens » organisés
- ◆ Création et mise à jour régulière de l'outil public de suivi du PCAET
- ◆ Nombre de réponses à l'appel à manifestation d'intérêt

INDICATEURS DE RÉSULTAT

- ◆ Nombre de personnes participant à la réunion publique annuelle ou à d'autres temps d'échange
- ◆ Propositions soumises au débat citoyen

ACTION 4.7

IMPACT
CO₂

PROPOSER UN « DÉFI BAS-CARBONE » AUX HABITANTES ET HABITANTS

CONTEXTE

Il s'agit d'un projet qui vise à sensibiliser et initier le changement vers des modes de vie moins consommateurs et plus durables dans un contexte de transition écologique, via un défi de réduction de leurs émissions de gaz à effet de serre.

Projet co-construit avec l'ALEC-MVE dans le cadre du partenariat (projet précurseur en France).

OBJECTIFS

**ACTIONS
LIÉES**

**4.4
4.10**

- ◆ Sensibiliser les foyers participants au changement climatique
- ◆ Familiariser les Pantinoises et les Pantinois avec le concept et les ordres de grandeur de l'empreinte carbone
- ◆ 40 à 50 foyers participants

DÉMARCHE ASSOCIÉE

Nourrir le réseau d'ambassadeurs sur le climat

DESCRIPTION DE L'ACTION

- ◆ Lancement prévu avec ALEC-MVE en février 2024. Objectif : 40 à 50 foyers participants
- ◆ À reconduire une fois par an, sous réserve du succès de la première édition (durée 4 -5 mois)
- ◆ Calcul de l'empreinte carbone au début et à la fin du défi avec un point d'étape à mi-parcours
- ◆ Organisation de quatre ateliers thématiques avec des associations locales pour animer le défi et informer les participantes et participants sur les enjeux
- ◆ Tableau de bord pour les participantes et les participants via la plateforme Déclics (suivi de leurs évolutions, actions mises en place etc.)

À la fin de la première édition, faire le bilan de l'action, proposer aux autres communes d'Est Ensemble de participer au défi et mutualiser les coûts de gestion liés à la plateforme Déclics

Proposer aux participantes et participants de jouer un rôle de relais et de grands témoins pour communiquer sur leur expérience et sensibiliser plus de foyers

IMPACTS SUR L'ENVIRONNEMENT



SERVICE PILOTE

Pôle Transition écologique

AUTRE SERVICE ENGAGÉ

Direction de la
Communication

PARTENAIRES EXTÉRIEURS

- ◆ ALEC-MVE
- ◆ Déclics
- ◆ Est Ensemble

IMPACTS BUDGÉTAIRES

INVESTISSEMENT

FONCTIONNEMENT

3 000€/an pour 2024 et mutualisation des coûts anticipée à partir de 2025

SUBVENTIONS (PISTES)

INDICATEURS DE SUIVI

- ◆ Dispositif de communication mis en place
- ◆ Nombre de communes rejoignant le dispositif chaque année

INDICATEURS DE RÉSULTAT

- ◆ Nombre de foyer ayant participé
- ◆ Réduction des empreintes carbone des participantes et participants

ACTION 4.8

INSTAURER DES CLAUSES ENVIRONNEMENTALES POUR L'ATTRIBUTION PAR LA VILLE DE SUBVENTIONS

CONTEXTE			
<p>Pour les subventions d'un montant supérieur à 23 000€, une convention est établie avec l'association et renouvelée tous les trois ans. 25 associations sont subventionnées par la Direction de la Jeunesse et des Sports, 9 par la Direction de l'Action culturelle et du Patrimoine et une dizaine par la Direction de la Vie des quartiers et de la Participation citoyenne.</p>			
OBJECTIF		ACTION LIÉE	4.5
Promouvoir des activités vertueuses en matière d'environnement via les subventions accordées par la Ville			
DÉMARCHES ASSOCIÉES	<p>Au niveau de la Région Île-de-France :</p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ Programme « Égalité entre les femmes et les hommes » ◆ Aide régionale aux structures d'insertion par l'économique (Arsie) 		
DESCRIPTION DE L'ACTION			
<p>Pour les subventions faisant l'objet d'une convention pluriannuelle d'objectifs (CPO) :</p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ Ajouter dans le formulaire de demande de subvention et dans les conventions un paragraphe sur l'attention portée par la Ville aux questions environnementales ◆ Ajouter au besoin des clauses pour définir un périmètre d'acceptabilité sur les conséquences environnementales des activités (qui sont souvent des activités destinées à créer du lien social, un élément important de la démarche d'adaptation) ◆ Demander un reporting sur la politique de l'association en matière d'environnement au sein du bilan d'activité 			
IMPACT SUR L'ENVIRONNEMENT			
SERVICES PILOTES			
<ul style="list-style-type: none"> ◆ Direction de la Jeunesse et des Sports ◆ Direction de l'Action culturelle et du Patrimoine ◆ Direction de la Vie des quartiers et de la Participation citoyenne 			
AUTRES SERVICES ENGAGÉS		PARTENAIRES EXTÉRIEURS	

IMPACTS BUDGÉTAIRES		
INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	SUBVENTIONS (PISTES)
INDICATEURS DE SUIVI		
<ul style="list-style-type: none"> ◆ Nombre de conventions clausées ◆ Nombre d'associations suivies par reporting 		
INDICATEUR DE RÉSULTAT		
Évolution du contenu des conventions		

ACTION 4.9

ASSURER LE SUIVI ET LA MISE EN ŒUVRE DU RLPI ET LUTTER CONTRE LA POLLUTION VISUELLE ET LUMINEUSE DE LA PUBLICITÉ

CONTEXTE

La publicité est un élément central du système économique actuel et jouit aujourd'hui d'une forte présence dans l'espace public. Les textes comme la loi Grenelle 2 ou la LCAP (Loi relative à la liberté de création, à l'architecture et patrimoine) viennent légiférer sur la diffusion de publicité à plusieurs niveaux, notamment sur la limitation des nuisances lumineuses dans un contexte de sobriété énergétique et de préservation de la biodiversité. La Ville, via l'adoption d'un Règlement local de la publicité intercommunal s'engage à faire respecter ces réglementations sur son territoire.

OBJECTIFS

ACTIONS LIÉES

**3.9
4.10**

- ◆ Protéger le cadre de vie et préserver la qualité paysagère du territoire et des espaces naturels
- ◆ Limiter l'emprise de la publicité
- ◆ Protéger le patrimoine
- ◆ Protéger la trame noire
- ◆ Réaliser des économies d'énergie

DÉMARCHE ASSOCIÉE

Règlement local de publicité intercommunal (RPLi) d'Est Ensemble

DESCRIPTION DE L'ACTION

- ◆ Mise en œuvre et contrôle des dispositifs applicables :
 - Aux publicités et pré-enseignes (Cf. chapitre 2 du RLPI)
Ex : restreindre l'implantation de l'affichage publicitaire et pré-enseignes
 - Aux enseignes (Cf. chapitre 3 du RLPI)
Ex : maîtriser les installations des enseignes (luminosité et dimensions)
- ◆ Consulter le RLPI complet pour le détail des actions

IMPACTS SUR L'ENVIRONNEMENT



SERVICE PILOTE

Pôle Inspection du domaine public

AUTRES SERVICES ENGAGÉS

- ◆ Pôle Commerce et Marchés forains
- ◆ Pôle Transition écologique

PARTENAIRES EXTÉRIEURS

- ◆ Est Ensemble
- ◆ DRIEAT
- ◆ Publicitaires
- ◆ Commerçants

IMPACTS BUDGÉTAIRES

INVESTISSEMENT

FONCTIONNEMENT

SUBVENTIONS (PISTES)

Centre-Ville en Mouvement

INDICATEURS DE SUIVI

- ◆ Contrôle de l'application et de la mise en conformité progressive des publicités, enseignes et pré-enseignes suivant le RLPI
- ◆ Amélioration de la qualité des enseignes
- ◆ Diminution de la prégnance des dispositifs publicitaires et des enseignes dans le champ visuel

INDICATEURS DE RÉSULTAT

- ◆ Nombre d'affichages changés sur le territoire pour des systèmes moins consommateurs d'énergie
- ◆ Nombre d'enseignes lumineuses allumées la nuit (en moyenne sur la base de quelques comptages/an)

ACTION 4.10

PROMOUVOIR ET ENCADRER LES PRATIQUES ÉCORESPONSABLES DES COMMERÇANTS

CONTEXTE

Les enjeux environnementaux sont aujourd'hui peu présents dans le tissu commerçant pantinois. Pour mobiliser ces acteurs et leur permettre de s'approprier le sujet, la Ville travaille à l'élaboration d'un label « Éco-défis », une approche challengeante qui permet de récompenser l'engagement des participants.

OBJECTIFS

**ACTIONS
LIÉES**

**4.7 ; 4.9
5.11**

- ◆ Permettre aux commerçants de s'approprier les enjeux environnementaux, via la sensibilisation notamment
- ◆ Valoriser l'engagement des commerçants en matière d'écologie par l'obtention d'un label « Éco-défis »

DÉMARCHES ASSOCIÉES

- ◆ Projet d'une foncière à l'échelle d'Est Ensemble pour favoriser l'implantation d'acteurs de l'ESS
- ◆ Achat groupé d'énergie pour les commerçants

DESCRIPTION DE L'ACTION

- ◆ Faire participer les commerçants à la démarche « Éco-défis » (peut se faire via le dispositif de la CCI).

Il existe entre 20 et 28 défis possibles à relever parmi cinq thématiques : déchets, énergie, transports, écoproduits, eau.

Cette opération est une démarche volontaire pour les commerces. Les défis proposés permettent de réaliser des actions concrètes :

- réduction de déchets (réduction des suremballages livrés par les fournisseurs, réemploi et la réutilisation des produits considérés comme déchets, suppression de la distribution de sacs à usage unique)
- travaux de mise en conformité de leur établissement ou de réduction énergétique
- acquisition de comportements plus respectueux de l'environnement

- ◆ Ces actions sont réalisables non seulement par les professionnels, mais aussi par les consommateurs.

- ◆ Afin d'obtenir le label « Éco-défis », l'entreprise doit s'engager et relever au moins trois défis.

En parallèle, pour diversifier et assurer une meilleure qualité de l'offre commerciale à Pantin, la Ville met en place une foncière communale en lien avec la SEMIP.

IMPACTS SUR L'ENVIRONNEMENT



SERVICE PILOTE

Direction de la Gestion de proximité et du Commerce

AUTRE SERVICE ENGAGÉ

Pôle Inspection du domaine public

PARTENAIRE EXTÉRIEUR

Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI)

IMPACTS BUDGÉTAIRES		
INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	SUBVENTIONS (PISTES)
INDICATEUR DE SUIVI		
Nombre de commerçants participants au défi		
INDICATEURS DE RÉSULTAT		
<ul style="list-style-type: none"> ◆ Nombre de défis réalisés (par an ou par vague de labellisation) ◆ Nombre de labellisations accordées 		

ACTION 4.11

ACCOMPAGNER LA RÉDUCTION DE LA PRODUCTION DE DÉCHETS ET LEUR GESTION SUR LE TERRITOIRE

CONTEXTE

La quantité d'ordures ménagères résiduelles (poubelles ordinaires) par habitant est plus élevée à Est Ensemble (environ 294 kg/an par habitant), à Pantin et en Île-de-France (environ 280 kg pour les deux) que dans le reste de la France (249 kg).

Obligation réglementaire à compter du 1^{er} janvier 2024 de trier à la source les biodéchets.

OBJECTIFS

**ACTIONS
LIÉES**

**4.12 ; 6.9 ;
6.10**

- ◆ Réduire la production de déchets et améliorer leur gestion
- ◆ Sensibiliser et inciter les Pantinoises et les Pantinois, particuliers comme professionnels, à adopter les bons gestes pour réduire et trier leurs déchets

DÉMARCHES ASSOCIÉES

- ◆ Gestion des déchets par Est Ensemble : collecte et installation de composteurs de quartier et en pied d'immeubles
- ◆ Actions de sensibilisation menées par Est Ensemble et le SYCTOM
- ◆ Récupération des biodéchets des marchés forains et valorisation par compostage

DESCRIPTION DE L'ACTION

- ◆ Diagnostic ville : recueillir de la donnée sur la gestion et le volume de déchets par quartier afin de mener des actions mieux ciblées (en lien avec Est Ensemble)
- ◆ Biodéchets : développer une véritable filière de gestion des biodéchets en recensant les sources et les débouchés
 - Travailler avec Est Ensemble sur la mise en place progressive de la collecte des déchets alimentaires en lien avec l'installation de composteurs collectifs de quartier (articulation des 2 démarches)
 - Prévoir un budget hors projets du budget participatif (1500 € par composteur collectif de quartier)
 - Excédent de compost : distribution de la matière aux agents de la ville, pendant les marchés, ou pendant des manifestations de la ville
- ◆ Production de déchets :
 - Étudier les potentiels de revalorisation au niveau des marchés forains, qui génèrent beaucoup de déchets (cagettes en bois par exemple)
 - Promouvoir le vrac (lien avec l'action de valorisation des bonnes pratiques des commerçants)
 - Sensibiliser les habitants, les forains et les enfants via le parcours de l'action éducative à l'école
- ◆ Étudier en lien avec Est Ensemble la possibilité de développer une tarification incitative à l'enlèvement des ordures ménagères

**IMPACT
SUR
L'ENVIRONNEMENT**



SERVICE PILOTE

Direction de la Gestion de proximité et du Commerce

AUTRES SERVICES ENGAGÉS

- ◆ Pôle Transition écologique
- ◆ Direction de l'Éducation et des Loisirs
- ◆ Direction de la Vie des quartiers et de la Participation citoyenne
- ◆ Pôle Espaces verts

PARTENAIRES EXTÉRIEURS

- ◆ Est Ensemble
- ◆ SYCTOM
- ◆ Associations

IMPACTS BUDGÉTAIRES

INVESTISSEMENT
< à 50 k€

SUBVENTIONS (PISTES)

INDICATEURS DE SUIVI

- ◆ Tonnage traité à l'échelle de chaque quartier
- ◆ Nombre de personnes participant à des actions de sensibilisation
- ◆ Débouché pour les biodéchets et volumes traités

INDICATEURS DE RÉSULTAT

- ◆ Nombre de composteurs de quartier installés
- ◆ Volume de biodéchets pouvant être traité par les installations (bacs, compost, etc.)
- ◆ Tonnage de biodéchets collectés

ACTION 4.12

METTRE EN PLACE L'UTILISATION DE COUCHES COMPOSTABLES DANS DES CRÈCHES MUNICIPALES

CONTEXTE

Jusqu'à l'acquisition de la propreté, un enfant utilise environ 3 800 couches jetables. Les textiles sanitaires hygiéniques (couches, lingettes, protections féminines, cotons) représentent chaque année en France près d'1 million de tonne de déchets, constituées, en majorité, de couches jetables. Concernant l'impact carbone, l'usage de couches pour un enfant jusqu'à 2 ans et demi représente 600 kgCO₂e. Les crèches pantinoises accueillent aujourd'hui plus de 300 enfants par jour et ont donc un rôle à jouer.

Sur une période de 186 jours ouvrés entre l'automne 2022 et l'été 2023, 375 couches par jour ont été consommées en moyenne dans chaque crèche municipale pantinoise.

La consommation annuelle de couches dans les crèches de Pantin s'élève à environ 153 300 couches.

OBJECTIFS

**ACTION
LIÉE**

4.11

- ◆ Réduire la production de déchets dans les crèches
- ◆ Expérimenter sur une crèche municipale en 2025

DÉMARCHES ASSOCIÉES

- ◆ Test de couches compostables avec les Alchimistes sur la crèche départementale Fratellini implantée à Pantin sur le prototype 1
- ◆ Pérennisation par la Ville de Paris dans 9 établissements

DESCRIPTION DE L'ACTION

- ◆ Capitaliser sur le retour d'expérience des Alchimistes (qui fournissent les bacs et collectent les couches) sur leur modèle économique et des Petits Minotiers, crèche pantinoise qui a expérimenté et adopté le dispositif de couches compostables
- ◆ Faire le lien avec le fournisseur de couches (évaluer les volumes à commander, les tailles, etc.)
- ◆ Commencer à intégrer des couches compostables dans les crèches sans attendre le renouvellement du marché
- ◆ Identifier des crèches volontaires pour les 2 premiers sites d'expérimentation (a priori il s'agirait de la crèche des Berges et le multi-accueil Rachel Lempereur)
- ◆ Anticiper le renouvellement du marché de couches en 2025 (prestataire actuel : Rivadis - couches Pampers dont écolabellisées)
- ◆ Travailler avec le personnel de crèche pour accompagner aux changements et répondre aux problématiques rencontrées : à co-construire entre la ville de Pantin et les Alchimistes (proposer des visites de la friche René.e où travaillent les Alchimistes par exemple)
- ◆ Accompagner et sensibiliser les parents sur la mise en place de ce dispositif et notamment le retour des couches compostables portées par l'enfant à son retour chez lui : à co-construire entre la ville de Pantin et les Alchimistes

IMPACTS SUR L'ENVIRONNEMENT



SERVICE PILOTE			
Direction de la Petite enfance et des Familles			
AUTRES SERVICES ENGAGÉS	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Pôle Transition écologique ◆ Pôle Commande publique 	PARTENAIRES EXTÉRIEURS	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Les Alchimistes ◆ Cellulose de Brocéliande
IMPACTS BUDGÉTAIRES			
INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	SUBVENTIONS (PISTES)	
	Surcout achat couches : 1500 €/an	Est Ensemble prend actuellement (oct. 23) à sa charge le coût de ramassage et de valorisation + possibilité de convention avec la CAF pour le coût des couches (appel à projets / axe développement durable) : demande à formuler au premier semestre de l'année 2024	
INDICATEURS DE SUIVI			
<ul style="list-style-type: none"> ◆ Nombre de crèches équipées ◆ Volume de couches compostables commandées ◆ Volume de couches compostables traitées ◆ Volume de couches classiques utilisées 			
INDICATEUR DE RÉSULTAT			
Tonnage de déchets évités chaque année (quantité de couches classiques qui ont été effectivement remplacées à l'usage par des couches compostables)			

ACTION 4.13

AMÉLIORER LA RECONNAISSANCE ET LE TRAITEMENT DES SITUATIONS D'AIR INTÉRIEUR DÉGRADÉ DANS LES LOGEMENTS

CONTEXTE

Nous passons environ 80% de notre temps dans des lieux fermés, en particulier dans nos logements. La qualité de l'air que l'on y respire représente donc un enjeu sanitaire majeur compte tenu de la responsabilité de la pollution de l'air dans la prévalence des cancers et maladies cardio-respiratoires. Une exposition continue à un air intérieur pollué conduira à des impacts immédiats ou à long terme sur la santé. Les risques sont encore plus importants pour des personnes fragiles (enfants, personnes âgées, malades du cœur ou des poumons, asthmatiques, etc.). Il est donc crucial de prendre des mesures pour réduire et limiter l'exposition aux polluants de l'air intérieur dans les logements.

OBJECTIF

**ACTIONS
LIÉES**

**2.6
5.9**

Protéger la santé des Pantinoises et Pantinois dans leur environnement domestique

DÉMARCHE ASSOCIÉE

Plan communal sur la qualité de l'air

DESCRIPTION DE L'ACTION

- ◆ Étudier la reprise et concrétisation du dispositif via lequel une infirmière ou un infirmier avait été formé à la reconnaissance des situations et prise en charge des personnes exposées à des situations d'air intérieur dégradée (il s'agissait de prestations ponctuelles)
- ◆ Améliorer la qualité de l'air dans les logements, notamment par l'aération et la ventilation. Les bailleurs ont un rôle à jouer à travers :
 - Les vérifications périodiques effectuées sur les systèmes mécaniques de ventilation (VMC) des bâtiments garantissant le bon renouvellement de l'air intérieur,
 - L'information, la sensibilisation des locataires ou la formation des gardiens sur les comportements à adopter pour améliorer la qualité de l'air intérieur
- ◆ Renforcer la reconnaissance, par le Service de Communal d'Hygiène et de Santé (SCHS), de situations impliquant une qualité de l'air détériorée, des situations d'insalubrité ou de péril pouvant entraîner un refus du permis de location
- ◆ Mettre en place une offre de diagnostic ou d'intervention à la demande suite à des signalements de professionnels externes ou d'occupants de logements
- ◆ Prioriser les diagnostics et actions auprès des logements identifiés comme « habitat indigne » et auprès des publics fragiles (santé et situation sociale)

IMPACT SUR L'ENVIRONNEMENT



SERVICES PILOTES

- ◆ Direction de la santé
- ◆ Pôle hygiène et sécurité

AUTRES SERVICES ENGAGÉS

- ◆ Pôle Urbanisme et Architecture
- ◆ Direction de l'habitat, du Logement et du Foncier
- ◆ Pôle Programmation urbaine
- ◆ Pôle Transition écologique

PARTENAIRES EXTÉRIEURS

- ◆ ALEC-MVE
- ◆ Bailleurs sociaux

IMPACTS BUDGÉTAIRES

INVESTISSEMENT

FONCTIONNEMENT

5 000€/an (formations, diagnostics...)

SUBVENTIONS (PISTES)

INDICATEURS DE SUIVI

- ◆ Nombre d'actions de sensibilisation en lien avec les bailleurs en particulier auprès des logements identifiés comme «habitat indigne»
- ◆ Nombre de gardiens sensibilisés aux recommandations sanitaires en vue de prévenir les effets de la pollution de l'air sur la santé
- ◆ Formation d'un agent SCHS à la reconnaissance de situations d'air dégradé
- ◆ Nombre de diagnostics effectués
- ◆ Mise en place d'un abattement de la taxe foncière sur le bâti

INDICATEUR DE RÉSULTAT

Comptabilisation par le SCHS du nombre de refus de permis de louer du fait de situations d'air dégradé, insalubrité ou péril

ACTION 4.14

AMÉLIORER LE RÉSEAU DE PRISE EN CHARGE MÉDICALE DES PATHOLOGIES ENVIRONNEMENTALES

CONTEXTE

D'après l'OMS en 2012, 12,6 millions de personnes seraient décédées d'une pathologie en lien avec l'insalubrité de l'environnement. L'altération de l'eau, du sol et de l'air, l'utilisation de composants chimiques dangereux et l'augmentation des températures ou de l'exposition aux rayons UV en sont les causes principales.

OBJECTIF

ACTION LIÉE

5.9

Proposer une meilleure prise en charge des personnes souffrant de pathologies liées à l'environnement

DÉMARCHE ASSOCIÉE

Dispositif de conseil médical en environnement intérieur (CMEI) porté par les PPSH (pôle Prévention - Santé - Handicap)

DESCRIPTION DE L'ACTION

- ◆ Développer l'accès pour la population à un réseau de consultations de pathologies environnementales (ex : recensement des professionnels et leur spécialité, sur une page du site de la Ville + lien fait dans les CMS)
- ◆ Développer une dynamique de coordination entre les différents acteurs locaux (au niveau médical, social, du logement etc.) pour la prise en charge de pathologies environnementales
- ◆ Évaluer les besoins de coordination en termes d'équivalent temps plein
- ◆ Avec l'ARS, obligation de définir un certain nombre d'actions dans le cadre de la promotion de la santé, qui va faire participer le patient et les professionnels (CMEI)

IMPACT SUR L'ENVIRONNEMENT



SERVICE PILOTE

Direction de la Santé

AUTRES SERVICES ENGAGÉS

- ◆ Pôle Transition écologique
- ◆ Pôle SCHS (Service Communal d'Hygiène et de Santé)

PARTENAIRES EXTÉRIEURS

- ◆ ARS
- ◆ Bailleurs

IMPACTS BUDGÉTAIRES

INVESTISSEMENT

FONCTIONNEMENT

SUBVENTIONS (PISTES)

INDICATEURS DE SUIVI

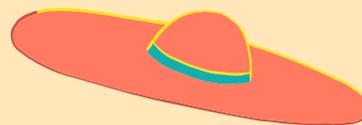
- ◆ Recensement des professionnels locaux et leurs spécialités
- ◆ Mise en relation des professionnels de santé, des services sociaux et du logement de la Ville

INDICATEUR DE RÉSULTAT

Nombre de personnes suivies pour une pathologie environnementale dans le cadre de ce dispositif de coordination

ACTION 4.15

PLAIDOYER POUR UNE GESTION DURABLE ET SOCIALE DE L'EAU



CONTEXTE

Les tensions sur la ressource en eau, liées au changement climatique (diminution des pluies en été, fonte des glaciers, rallongement du temps de recharge des nappes phréatiques...) sont grandissantes sur tout le territoire national.

Dans le scénario 8.5 du 5^e rapport du GIEC, le bassin Seine-Normandie pourrait être concerné par une baisse de débit de l'ordre de 10 à 50 % à l'horizon 2031-60 par rapport à 1990.

Est Ensemble assurera la régie publique de la distribution d'eau potable sur le territoire à partir de 2024.

Aujourd'hui, en cas de facture d'eau impayée, le fonds de solidarité pour le logement (FSL) peut accorder une aide financière.

OBJECTIFS

ACTIONS LIÉES

- ◆ Permettre à toutes et tous de répondre à ses besoins primaires en eau
- ◆ Limiter les usages abusifs d'eau
- ◆ Plaidoyer au sein des instances d'Est Ensemble pour faire avancer ce projet

DÉMARCHES ASSOCIÉES

- ◆ Tarification sociale : démarche en cours au niveau d'Est Ensemble pour une adoption possible en 2024
- ◆ Plaidoyer de la Ville pour une tarification sociale de l'énergie

DESCRIPTION DE L'ACTION

La ville de Pantin souhaite porter au sein des instances d'Est Ensemble, l'objectif de mise en place d'une tarification sociale de l'eau visant les objectifs suivants :

- Évaluer les besoins moyens en eau par personne / par foyer
- Instaurer une tarification réduite sur les consommations de base pour aider les personnes aux revenus modestes à payer leurs factures d'eau
- Appliquer des tarifs élevés sur les consommations d'eau supérieures via une tarification progressive

IMPACTS SUR L'ENVIRONNEMENT



SERVICES PILOTES

Les élues, élus et le Cabinet

AUTRES SERVICES ENGAGÉS

- ◆ Pôle Transition écologique
- ◆ Direction de l'Action sociale et Solidaire

PARTENAIRE EXTÉRIEUR

Est Ensemble



ACTION 4.16

PLAIDOYER POUR UNE TARIFICATION SOCIALE DE L'ÉNERGIE



CONTEXTE

32 % des ménages du territoire sont en situation de précarité énergétique (facture énergétique pesant plus de 10 % des revenus). Situation encore aggravée par la forte hausse de l'inflation depuis début 2022.

En euros courants, le prix toutes taxes comprises de l'électricité pour les ménages augmente de 4,4 % par an en moyenne depuis 2008 et + 7 % en 2022. Cette tendance haussière devrait se poursuivre dans les prochaines années du fait du contexte géopolitique, de la sortie progressive des énergies fossiles, du coût du nucléaire, etc.

OBJECTIFS

**ACTION
LIÉE**

2.9

- ◆ Lutter contre la précarité énergétique et permettre à chacun de répondre à ses besoins essentiels en énergie
- ◆ Limiter les surconsommations d'énergie
- ◆ Inciter à la sobriété énergétique

DÉMARCHE ASSOCIÉE

Tarification sociale de l'eau

DESCRIPTION DE L'ACTION

- ◆ Faire valoir les positions portées par la Ville auprès des instances décisionnaires nationales et dans les médias :
 - Instaurer une tarification sociale sur les consommations de base (premiers kWh consommés) en faveur des ménages les plus modestes
 - Appliquer une tarification progressive en majorant le coût marginal du kWh consommé pour limiter les surconsommations
 - Accompagner la mise en place de cette tarification par un travail de pédagogie sur les enjeux liés à l'énergie et sur les modalités de cette facturation (facture détaillée et transparente)
- ◆ Mener un travail de conviction auprès des autres collectivités territoriales (ex : Est Ensemble, Conseil départemental du 93) pour porter ensemble cette action de plaidoyer

IMPACTS SUR L'ENVIRONNEMENT



SERVICES PILOTES

Les élus, élus et le Cabinet

AUTRE SERVICE ENGAGÉ

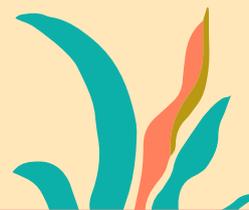
Pôle Transition écologique

PARTENAIRES EXTÉRIEURS

- ◆ Autres collectivités territoriales
- ◆ Médias

ACTION 4.17

PLAIDOYER POUR LA MISE EN PLACE D'UNE SÉCURITÉ SOCIALE DE L'ALIMENTATION (SSA)



CONTEXTE

De nombreuses personnes bénéficient aujourd'hui de l'aide alimentaire (en particulier en Seine-Saint-Denis), un système entretenu notamment par les industriels de l'agroalimentaire puisqu'il permet d'écouler les surplus de la grande distribution, d'économiser sur les coûts de destruction et en plus, de défiscaliser. Il reste par ailleurs dégradant pour les bénéficiaires, de par les conditions d'accès à cette aide et la qualité des produits qui leur sont proposés, bien souvent de piètre qualité.

Selon le collectif de la Sécurité sociale de l'alimentation (SSA), qui repose sur trois piliers :

- ◆ L'universalité du dispositif (accès au droit pour tous quel que soit sa situation financière)
- ◆ Un conventionnement des produits accessibles organisé démocratiquement (organisation d'un choix collectif et démocratique des produits alimentaires auxquels l'allocation donne droit)
- ◆ Un financement assis sur une cotisation basée sur la valeur ajoutée produite par l'activité économique

Sur le même principe que la Sécurité sociale pour la santé, la SSA fonctionnerait avec une carte nominative, créditée d'un montant identique pour toutes et tous et utilisable dans un réseau de structures agréées (collectifs et associations à l'origine de ce projet social).

OBJECTIF

**ACTION
LIÉE**

4.2

Permettre à chacun de bien se nourrir selon ses besoins et dans la dignité

DÉMARCHE ASSOCIÉE

Plaidoyers sur les tarifications sociales de l'eau et de l'énergie

DESCRIPTION DE L'ACTION

- ◆ Positionnement politique et prise de parole dans l'espace médiatique en faveur de la mise en place d'une sécurité sociale de l'alimentation à l'échelle nationale
- ◆ Intégrer dans la réflexion les enjeux de sensibilisation et de pédagogie sur le bien manger et de solidarité entre toutes les personnes présentes sur le territoire

IMPACT SUR L'ENVIRONNEMENT



SERVICES PILOTES

Les élus, les élus et le Cabinet

AUTRES SERVICES ENGAGÉS

- ◆ Pôle Transition écologique
- ◆ Direction de l'Action sociale et Solidaire

PARTENAIRES EXTÉRIEURS





AXE 5

UNE VILLE QUI AMÉNAGE SON TERRITOIRE DURABLEMENT



ACTION 5.1

SYSTÉMATISER UNE ANALYSE ENVIRONNEMENTALE ET BIOCLIMATIQUE DES PROJETS URBAINS ET IMMOBILIERS

CONTEXTE

En 2019, 10% des émissions de GES sont imputables au secteur de l'aménagement, soit 47 Mt CO₂eq (source : CITEPA). Ces émissions sont décomposées en trois postes : l'artificialisation des sols (11 Mt CO₂eq), la construction (24 Mt CO₂eq) et les fluides frigorigènes (12 Mt CO₂eq, issues des fuites liées à leur utilisation lors de travaux). Au-delà du fait d'aménager, les répercussions des aménagements faits sont considérables puisque sur la même année, les émissions des GES liées à la chaîne de l'aménagement sont estimées par CITEPA à 293 Mt CO₂eq.

À l'aune de ces données, il est particulièrement important de réinterroger nos pratiques d'aménagement et leurs incidences sur les modes de vie pour atténuer et réduire les émissions carbone du champ de la construction durant toutes les phases de cycle de vie du bâtiment. Sur le plan de l'habitabilité (au sens large incluant le logement et le secteur activité/tertiaire), l'analyse bioclimatique au plus tôt dans la conception des projets permettra de les faire évoluer vers une meilleure intégration des enjeux climatique dans une logique d'adaptation.

OBJECTIF

ACTIONS LIÉES

**5.2 ; 5.7
5.8 ; 5.9**

Minimiser les répercussions environnementales des projets urbains et immobiliers

DÉMARCHE ASSOCIÉE

Charte promoteur

DESCRIPTION DE L'ACTION

◆ Développer des outils d'analyse environnementale systématique et décliner dans la Charte promoteur les exigences de la collectivité vis-à-vis des opérateurs privés de la phase conception à la phase chantier (la charte chantier prend le relai ensuite).

Plusieurs exemples d'outils qui pourront être mobilisés dans cette action :

- ◆ S'appuyer sur des partenaires institutionnels pour réinterroger la stratégie territoriale d'aménagement, intercommunale et communale, notamment grâce à différents outils
- ◆ Quantifier systématiquement les émissions de CO₂ des projets afin de les rendre plus vertueux en identifiant des postes de réduction des émissions :
 - En s'appuyant sur la méthode « Quartier Énergie Carbone », méthodologie développée par l'ADEME
 - En ayant recours à des dispositifs de mesure de l'impact carbone des projets
- ◆ Suivre la production d'un diagnostic Produits, Équipements, Matériaux, Déchets aux porteurs de projets sans attendre le dépôt d'une demande d'autorisation d'urbanisme pour quantifier le potentiel de réhabilitation et/ou de réemploi d'un projet

IMPACTS SUR L'ENVIRONNEMENT



SERVICE PILOTE

Pôle Programmation urbaine et Pôle Transition écologique

<p>AUTRES SERVICES ENGAGÉS</p>	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Direction du Développement urbain et de la Transition écologique, Pôle Transition écologique ◆ Direction des Espaces publics ◆ Mission Grands Quatre-Chemins 	<p>PARTENAIRES EXTÉRIEURS</p>	<ul style="list-style-type: none"> ◆ État (ADEME, CEREMA, CSTB) ◆ Est Ensemble ◆ Promoteurs ◆ Bailleurs sociaux
<p>IMPACTS BUDGÉTAIRES</p>			
<p>INVESTISSEMENT < à 50 k€</p>	<p>FONCTIONNEMENT</p>	<p>SUBVENTIONS (PISTES)</p>	
<p>INDICATEUR DE SUIVI</p>			
<p>Nombre d’ateliers de sensibilisation mis en place et de personnes touchées</p>			
<p>INDICATEURS DE RÉSULTAT</p>			
<ul style="list-style-type: none"> ◆ Dénombrer le nombre d’études remises portant sur le cycle de vie des projets et le mettre en perspective avec le nombre de projets réalisés ◆ Calcul de l’impact carbone et autres enjeux climatiques avant/après 			

ACTION 5.2

CRÉER ET METTRE EN PLACE UNE CHARTE PROMOTEUR

CONTEXTE

Les chartes promoteurs : un dispositif qui se déploie de plus en plus. Une Charte promoteur est un document écrit par une collectivité (commune ou intercommunalité) énonçant les critères à respecter pour les promoteurs qui souhaitent développer des projets sur la collectivité concernée. Ces chartes se déploient depuis une dizaine d'années en France, principalement dans les aires des grandes métropoles : Paris et l'Île-de-France (44 % de la population francilienne est couverte par un dispositif équivalent), Bordeaux, Toulouse, Strasbourg.

Ces chartes permettent d'intégrer des exigences urbaines, sociales, architecturales, paysagères et écologiques aux opérateurs privés de l'immobilier dans un contexte où la fabrique de la ville se fait en majeure partie dans un cadre d'urbanisme négocié et dans un partenariat et une écoute entre les collectivités publiques et les acteurs privés. Aussi, cela permet aussi d'inciter le respect d'exigences sociales notamment de pratiquer des prix de sorties sur les logements neufs et les commerces qui permettent des parcours résidentiels et ne jouent pas le jeu de la spéculation immobilière. À titre d'illustration les prix de sortie des logements qui ne cessent d'augmenter à Pantin. Entre 2015 et 2020, les prix de sortie des logements pantinois ont connu un taux d'évolution de 44 % : en 2015, le prix moyen s'élevait à 4 319 €/m² pour atteindre 6 237 €/m² en 2020. Sur certains quartiers on observe des augmentations des prix de l'immobiliers allant jusqu'à +90% en 5 ans.

OBJECTIF

**ACTIONS
LIÉES**

**3.2 ; 5.1
5.3 ; 5.9**

Garantir la qualité urbaine, sociale, architecturale, paysagère et écologique des projets urbains et immobiliers développés sur le territoire communal (notamment sur les opérations privées).

DÉMARCHE ASSOCIÉE

Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi)

DESCRIPTION DE L'ACTION

- ◆ Lancement d'un groupe de travail interne associant les services et les élus, élus pour aboutir sur des scénarios de chartes
- ◆ Ateliers de sensibilisation et de concertation avec les partenaires de la ville (SEMIP, EPFIF, promo-teurs) pour renforcer l'effectivité
- ◆ Adoption de la charte en conseil municipal et signature par les opérateurs engageant des opérations à Pantin

IMPACTS SUR L'ENVIRONNEMENT



SERVICE PILOTE

Pôle Programmation urbaine

<p>AUTRES SERVICES ENGAGÉS</p>	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Pôle Urbanisme et Architecture ◆ Pôle Transition écologique ◆ Direction de l'Habitat, du Logement et du Foncier ◆ Direction des Bâtiments ◆ Mission Grands Quatre-Chemins 	<p>PARTENAIRES EXTÉRIEURS</p>	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Est Ensemble (référentiel développement durable) ◆ Bureaux d'étude spécialisés ◆ Promoteurs immobiliers ◆ EPF Île-de-France ◆ SEMIP ◆ Bailleurs sociaux principaux de la commune
<p>IMPACTS BUDGÉTAIRES</p>			
<p>INVESTISSEMENT</p>	<p>FONCTIONNEMENT</p>	<p>SUBVENTIONS (PISTES)</p>	
<p>INDICATEUR DE SUIVI</p>			
<p>Nombre de signatures des partenaires</p>			
<p>INDICATEUR DE RÉSULTAT</p>			
<p>Nombre de signatures des partenaires</p>			

ACTION 5.3

IMPACT
CO₂

DÉVELOPPER DANS LES PROJETS URBAINS ET IMMOBILIERS, L'USAGE DES MATÉRIAUX BIOSOURCÉS, GÉOSOURCÉS ET ISSUS DU RÉEMPLOI

CONTEXTE

Un bâtiment est particulièrement émissif tout au long de son cycle de vie, de la construction à la démolition tout en passant par son exploitation. L'entrée en vigueur de la réglementation énergétique 2020 (RE2020) pousse les professionnels du secteur à modifier sensiblement les pratiques, notamment le choix des matériaux de construction. La RE2020 introduit en effet la notion d'analyse de cycle de vie (ACV), soit une méthode de calcul permettant de déterminer les répercussions environnementales d'un projet sur toutes ses étapes de vie, de la fabrication d'un produit utile à la construction jusqu'à la démolition d'un bâtiment, en passant par la mise en œuvre et l'utilisation du bâtiment. La RE2020 met en avant 2 indices : l'ICC pour l'indice carbone de la construction et l'ICE pour l'indice carbone de l'énergie, soit la phase d'exploitation du bâtiment. Les seuils successifs de la RE2020 contraignent progressivement de plus en plus les pratiques constructives, imposant le recours de plus en plus massif aux matériaux biosourcés ou issus du réemploi.

En parallèle de la réglementation environnementale s'appliquant à la construction, la réglementation relative à la fin de vie des bâtiments a également été renforcée. Ainsi le diagnostic PEMD (Produits Équipements Matériaux Déchets) est rendu obligatoire pour les déconstructions de bâtiments de plus de 1000 m². Par ailleurs l'arrêté de mai 2023 impose la REP PMCB (Responsabilité élargie du producteur des produits et matériaux de construction du bâtiment) soit le traitement de la fin de vie des matériaux de construction par ceux qui les mettent sur le marché. Elle implique le développement des filières de valorisation des produits et équipements issus des bâtiments. Le réemploi et la réutilisation sont la première source de réduction des émissions carbone des constructions neuves.

Les matériaux biosourcés (issus de la biomasse) et géosourcés (d'origine minérale) sont caractérisés par une faible empreinte environnementale donc leur utilisation est valorisée par la RE2020. Le bois a en outre par nature la capacité de stocker le CO₂. Ainsi avoir recours à ces matériaux participe à l'effort de réduction des émissions de GES du secteur de la construction. Au contraire, l'usage du béton est à limiter au maximum car il s'agit d'un matériau fortement émissif et qui participe à l'épuisement des ressources et à l'effondrement de la biodiversité.

OBJECTIF

**ACTIONS
LIÉES**

**5.1 ; 5.2
5.4 ; 5.5**

Minimiser l'impact environnemental des projets urbains et immobiliers

DÉMARCHE ASSOCIÉE

Charte promoteur

DESCRIPTION DE L'ACTION

- ◆ Encourager le recours aux matériaux biosourcés, géosourcés et issus du réemploi de préférence à l'usage du béton en le valorisant dans la « Charte promoteur » sur les projets d'urbanisme négociés et l'imposer dès que le cadre contractuel le permet, via les cahiers de prescriptions notamment en ZAC
- ◆ Négocier les projets urbains et immobiliers pour une utilisation raisonnée et frugale des matériaux émissifs : interroger systématiquement les modes constructifs retenus à l'aune des répercussions environnementales
- ◆ Négocier avec les partenaires le recours aux matériaux biosourcés et géosourcés en le valorisant dans la Charte promoteur sur les projets d'urbanisme négociés et l'imposer dès que le cadre contractuel le permet

- ◆ Anticiper au maximum avec les partenaires l'évolution des seuils de la RE2020 dans les projets urbains et immobiliers en appliquant la réglementation en vigueur au seuil supérieur au stade du dépôt du permis de construire
- ◆ Pratiquer systématiquement les déconstructions en économie circulaire dans les projets de la ville
- ◆ Identifier une localisation pour l'accueil d'une plateforme réemploi
- ◆ Accompagner les Pantinoises et les Pantinois dans leurs projets individuels pour favoriser le recours aux matériaux biosourcés, notamment dans les projets de rénovation thermique

IMPACTS SUR L'ENVIRONNEMENT



SERVICE PILOTE

Pôle Programmation urbaine

AUTRES SERVICES ENGAGÉS

- ◆ Pôle Transition écologique
- ◆ Mission Grands Quatre-Chemins
- ◆ Direction des Bâtiments
- ◆ Direction des Espaces publics
- ◆ Direction de l'Habitat, du Logement et du Foncier, Pôle SCHS / Pôle Logement Social

PARTENAIRES EXTÉRIEURS

- ◆ Est Ensemble
- ◆ Aménageurs
- ◆ Promoteurs et concepteurs
- ◆ Bailleurs sociaux
- ◆ Copropriétés

IMPACTS BUDGÉTAIRES

INVESTISSEMENT

FONCTIONNEMENT

SUBVENTIONS (PISTES)

INDICATEURS DE SUIVI

- ◆ Nombre d'ateliers et de visites de sensibilisation organisés
- ◆ Nombre de personnes participant aux ateliers de sensibilisation (versus le nombre de personnes conviées)
- ◆ Contacts et partenariats avec les filières

INDICATEURS DE RÉSULTAT

- ◆ Ratio nombre d'autorisations d'urbanisme accordées pour des projets anticipant la RE2020 / nombre d'autorisations d'urbanisme accordées pour tous projets
- ◆ Nombre de projets urbains ou immobiliers utilisant des matériaux biosourcés, géosourcés et de réemploi, avec équivalent CO2 évité

ACTION 5.4

-300 T
CO₂e

PRIVILÉGIER DANS L'ÉLABORATION DES ESPACES PUBLICS LE RÉEMPLOI, LES MATÉRIAUX BIOSOURCÉS ET LES PRESTATIONS RESPONSABLES

CONTEXTE

Les travaux de voirie concentrent presque 3,5% des émissions de GES de la ville de Pantin en 2021, car les matériaux de construction ont en général un coût carbone élevé. Pour agir sur ce poste d'émissions sans dégrader la qualité de l'espace public, il faut agir sur l'origine et la gestion des matériaux utilisés.

OBJECTIF

**ACTIONS
LIÉES**

**5.3
5.5**

Réduire l'impact environnemental de la gestion des espaces publics
2030 : augmentation significative du nombre de marchés de VRD et d'aménagement d'espaces publics/ mobilier urbain prévoyant des clauses et/ou critères environnementaux de sélection à 20% et plus

DÉMARCHES ASSOCIÉES

- ◆ Exigences de réutilisation de matériaux de réemploi issus des démolitions (pavés, terres, enrobés, asphalte) dans les travaux d'espace public
- ◆ SPASER
- ◆ Bilan carbone patrimoine et compétence

DESCRIPTION DE L'ACTION

- ◆ Réaliser un plan de répartition des usages et des espaces
- ◆ S'associer (avec Est Ensemble) au site de stockage et réusinage de matériaux de la Ville de Paris (en vue de réutilisation)
- ◆ Privilégier les matériaux issus du réemploi
- ◆ Exiger systématiquement le Diagnostic Ressources et le mettre en œuvre au sein de la Direction des Espaces publics systématiquement
- ◆ Cadrage plus fin des marchés de travaux
- ◆ Élaboration du guide des Espaces publics
- ◆ Le marché de voirie est aujourd'hui assez souple (option de matériaux de réutilisation déjà existante) pour permettre de clarifier les attentes de la ville en vue de la phase de négociation afin de challenger les propositions des candidats : activer ce levier pour favoriser les propositions à faible empreinte environnementale

IMPACTS SUR L'ENVIRONNEMENT



- 300 tCO₂e



SERVICE PILOTE

Direction des Espaces publics

AUTRES SERVICES ENGAGÉS

- ◆ Pôle Programmation urbaine
- ◆ Mission Grands Quatre-Chemins

PARTENAIRE EXTÉRIEUR

Est Ensemble

IMPACTS BUDGÉTAIRES

INVESTISSEMENT

500 à 1M €

FONCTIONNEMENT

SUBVENTIONS (PISTES)

INDICATEURS DE SUIVI

- ◆ Part de matériaux recyclés sur les chantiers de requalification de voirie
- ◆ Association effective au site de stockage et réusinage de matériaux de la Ville de Paris

INDICATEUR DE RÉSULTAT

Part de marchés VRD et espaces publics prévoyant des critères environnementaux de sélection à 20% et plus (en 2023, 2026 et 2030)

ACTION 5.5

-200 T
CO₂e

PRIVILÉGIER POUR LES TRAVAUX DES BÂTIMENTS DE LA VILLE LE BIOSOURCÉ, LE GÉOSOURCÉ ET LE RÉEMPLOI

CONTEXTE

Le secteur du BTP est responsable de 23% des émissions françaises de GES et de 69% des déchets produits en France en 2021. Derrière ces chiffres, on retrouve des matériaux en grande partie non recyclables aux processus de fabrication polluants. Pour répondre à la nécessité d'une réduction drastique de nos émissions de GES, le recours généralisé aux matériaux biosourcés est un levier d'action majeur.

OBJECTIFS

**ACTION
LIÉE**

5.3

- ◆ Réduire l'empreinte carbone des constructions de la Ville
- ◆ Favoriser les filières de l'écoconstruction par la commande publique

Projets neufs : intégration de la démarche bâtiments durables franciliens (BDF) dès la programmation pour toutes les opérations d'envergure

Travaux de rénovation : intégration des clauses environnementales sur les matériaux dans la phase de programmation, sous réserve de faisabilité techno-économiques et intégration d'un critère de qualité environnementale dans la phase marchés de travaux (respect du chantier à faible nuisances, tri des déchets...)

DÉMARCHES ASSOCIÉES

- ◆ La Ville est engagée de manière systématique dans la démarche BDF, pour la construction neuve et pour la rénovation et réhabilitation quand le type de projet le permet
- ◆ La Direction des Bâtiments prescrit du biosourcé majoritairement dans ses actions d'isolation des équipements existants
- ◆ Projet de création d'une plateforme de stockage de matériaux pour réemploi dans les chantiers de construction porté par Est Ensemble

DESCRIPTION DE L'ACTION

- ◆ Inclure l'usage du bio/géosourcé dans la Charte promoteur
- ◆ Développer les projets d'équipements publics avec des matériaux bio/géosourcés intégrant les matériaux issus du réemploi/recyclage
- ◆ Former les élus, les élus et les services aux alternatives au béton (matériaux, procédés innovants)
- ◆ Adapter les marchés de travaux (clauses) pour favoriser le bio/géosourcé (formations, partage d'expériences), les matériaux issus du réemploi/recyclage
- ◆ Travailler en fonction des opportunités de subventions, appels à projet etc.

IMPACTS SUR L'ENVIRONNEMENT



-200 tCO₂e



SERVICE PILOTE		
Direction des Bâtiments		
<p>AUTRES SERVICES ENGAGÉS</p>	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Pôle Programmation urbaine ◆ Pôle Transition écologique 	<p>PARTENAIRES EXTÉRIEURS</p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ Ekopolis ◆ ALEC-MVE (identification des besoins, des contacts, contenus, mobilisation acteurs) ◆ Fédération Ecoconstruire (métiers et formation) ◆ Scop Les 2 Rives (formation) ◆ CAUE 93 (acculturation thématique, mobilisation)
IMPACTS BUDGÉTAIRES		
<p>INVESTISSEMENT 200 à 500 k€</p>	<p>FONCTIONNEMENT</p>	<p>SUBVENTIONS (PISTES)</p>
INDICATEUR DE SUIVI		
Nombre de projets ayant évolué grâce à l'engagement sur le bio/géosourcé		
INDICATEURS DE RÉSULTAT		
<ul style="list-style-type: none"> ◆ Nombre de projets clausés ◆ Part de béton évité dans chaque projet d'analyse de cycle de vie (via Analyse de Cycle de Vie => donner le surcoût des prestations complémentaires) ◆ Notion de confort : hygrométrie – température (diagramme de Givonni) et retours usagers 		

ACTION 5.6

IMPACT
CO₂

ÉVALUER SYSTÉMATIQUEMENT LE POIDS CARBONE DE LA DÉMOLITION/ RECONSTRUCTION FACE À LA RÉHABILITATION

CONTEXTE

Le bâtiment est un secteur d'émission GES et de production de déchets majeur (25% de l'empreinte carbone du pays en 2019 et 68% des déchets en moyenne). Ces impacts sont majoritairement imputables à la phase de construction (et déconstruction pour les déchets notamment) puisque les GES émis par un bâtiment sur l'ensemble de son cycle de vie le sont pour 65 à 85% lors de cette phase (le reste est émis lors de son exploitation).

À Pantin, où le volume de construction annuel reste important, orienter une partie des projets de démolition/reconstruction vers des solutions de réhabilitation du bâti existant pourrait permettre de réduire les émissions sur le territoire.

Par ailleurs, au-delà de l'empreinte carbone liée à la construction, la gestion des déchets de démolition engage également un coût carbone important (transport et pollution de l'air lié à la mise en décharge, coût énergétique du retraitement).

OBJECTIF

**ACTIONS
LIÉES**

**5.1
5.2**

Réduire l'empreinte carbone des opérations immobilières de la Ville

DÉMARCHES ASSOCIÉES

-

DESCRIPTION DE L'ACTION

- ◆ Inscrire le coût carbone comme un critère décisionnel clef dans les arbitrages entre réhabilitation versus démolition/reconstruction
- ◆ Pour les projets d'aménagement immobiliers impliquant du bâti existant et où la question de sa démolition peut être envisagée :
 - Demander aux porteurs de projets de réaliser une étude comparative de l'empreinte carbone pour 2 options différentes : réhabilitation du bâti existant ou démolition pour reconstruction (plusieurs scénarii peuvent être évalués pour chacune des options)
 - L'évaluation portera sur l'ensemble du cycle de vie du bâti
 - D'autres critères sociaux et environnementaux seront ajoutés à l'étude et pris en compte comme éléments de décision

IMPACTS SUR L'ENVIRONNEMENT



SERVICE PILOTE

Pôle Programmation urbaine

AUTRE SERVICE ENGAGÉ

Direction des Bâtiments

PARTENAIRES EXTÉRIEURS

- ◆ Bureaux d'étude spécialisés
- ◆ Promoteurs immobiliers

IMPACTS BUDGÉTAIRES

INVESTISSEMENT

FONCTIONNEMENT

SUBVENTIONS (PISTES)

INDICATEURS DE SUIVI

- ◆ Nombre de projets faisant l'objet d'une évaluation carbone réhabilitation versus la démolition
- ◆ Nombre de projets arbitrés en faveur de la réhabilitation
- ◆ Nombre de projets arbitrés en faveur de la démolition

INDICATEURS DE RÉSULTAT

- ◆ Émissions GES évitées en fonction de l'option retenue pour chaque projet
- ◆ Dénombrer le nombre de projets de réhabilitation dans le tissu urbain existant et le nombre de projets de rénovation

ACTION 5.7

AMÉLIORER LE CONFORT D'ÉTÉ EN ÉVITANT LE RECOURS SYSTÉMATIQUE À LA CLIMATISATION INDIVIDUELLE

CONTEXTE

Avec l'augmentation générale des températures et plus particulièrement l'été où celles-ci deviennent fréquemment difficilement supportables, le confort d'été dans les logements et les équipements devient un enjeu d'importance majeure. Dans ce contexte, les systèmes de climatisation individuels se développent de plus en plus. Or ces systèmes vont, de par leur fonctionnement même, à l'encontre des démarches de transition écologique, d'atténuation et d'adaptation au changement climatique puisque :

- ◆ Ils rejettent l'air chaud à l'extérieur, intensifiant par la même les températures (d'autant plus problématique dans les villes déjà soumises au phénomène d'îlot de chaleur urbain)
 - ◆ Ils consomment une quantité non négligeable d'électricité pour fonctionner
 - ◆ Ils contribuent à émettre des GES liés aux produits frigorigènes nécessaires au refroidissement de l'air
- D'autres solutions existent pourtant et sont à privilégier, au regard de ce qui a été mentionné ci-dessus, pour améliorer le confort d'été en intérieur.

OBJECTIFS

**ACTIONS
LIÉES**

**3.1 ; 5.1
5.8**

- ◆ Améliorer le confort d'été dans les logements
- ◆ Prévenir les émissions de GES et les consommations d'énergie associées à la climatisation
- ◆ Limiter l'effet d'îlots de chaleur urbains

DÉMARCHE ASSOCIÉE

Charte promoteur

DESCRIPTION DE L'ACTION

Communiquer, notamment lors des épisodes de chaleur, sur :

- ◆ Les gestes à adopter pour limiter les hausses de température en intérieur (bien fermer les fenêtres et volets, aérer la nuit, humidifier l'intérieur, traquer les sources de chaleur...)
- ◆ Les possibilités d'aménagement : installation de volets / stores en extérieur, végétaliser ses espaces extérieurs, etc.

Proposer d'intégrer au Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) des conditions à l'installation des climatisations individuelles pour éviter les abus

Plusieurs pistes :

- ◆ Prescrire le regroupement et l'intégration des accessoires à caractère technique (extracteurs, gaines, édicules ascenseur, caissons de climatisation, garde-corps, antennes...) afin d'en limiter l'impact visuel depuis l'espace public et des bâtiments voisins
- ◆ Renforcer l'impératif d'insertion urbaine et architecturale pour les dispositifs techniques de ventilation et climatisation venant modifier la façade et étant visibles depuis l'espace public
- ◆ Interdire l'installation de climatiseurs sur les bâtiments répertoriés patrimoine remarquable au Plan Local d'Urbanisme intercommunal, comme cela est déjà le cas pour les opérations d'isolation thermique par l'extérieur
- ◆ Interdire l'installation de climatiseurs sur les façades côté rue des bâtiments situés à proximité de monuments historiques
- ◆ Recommander pour les nouvelles constructions l'installation d'un système collectif type pompe à chaleur réversible, afin d'éviter l'installation de climatisations individuelles par la suite

- ◆ Recommander pour les travaux sur les constructions existantes d'autres méthodes de refroidissement (isolation, installation de stores/volets thermiques, etc.) avant d'envisager l'installation d'une climatisation individuelle
- ◆ Mettre en avant dans le cadre d'une approche bioclimatique des projets l'obligation de concevoir une enveloppe ayant des besoins très réduits et de choisir des équipements à faible consommation d'énergie pour tous les usages (chauffage, eau chaude sanitaire, éclairages intérieurs et extérieurs, auxiliaires de génie climatique)

IMPACT SUR L'ENVIRONNEMENT



SERVICE PILOTE

Pôle Urbanisme et Architecture

AUTRES SERVICES ENGAGÉS

- ◆ Pôle Transition écologique
- ◆ Pôle Programmation urbaine
- ◆ Mission Grands Quatre-Chemins

PARTENAIRE EXTÉRIEUR

Est Ensemble

IMPACTS BUDGÉTAIRES

INVESTISSEMENT

FONCTIONNEMENT

SUBVENTIONS (PISTES)

INDICATEURS DE SUIVI

- ◆ Intégrer les prescriptions à la Charte promoteur
- ◆ Intégrer les prescriptions auprès des particuliers

INDICATEUR DE RÉSULTAT

Intégration des éléments au PLUi

ACTION 5.8

IMPACT
CO₂

ACCENTUER L'EFFORT DE RÉNOVATION THERMIQUE DES COPROPRIÉTÉS PRIVÉES EN PRENANT EN COMPTE LE CONFORT D'ÉTÉ

CONTEXTE

Selon l'INSEE, la France a émis 403,8 MT eq.CO₂ réparties sur 7 secteurs d'activité en 2022. Le secteur « Usage des bâtiments et des activités résidentielles/tertiaires » est le 4e plus émissif avec 64,0 MT eq.CO₂. De fait, un bâtiment est particulièrement émissif tout au long de son cycle de vie, de la construction à la démolition tout en passant par son utilisation (80% des émissions de GES du secteur résidentiel provenaient du chauffage contre 12,7% pour la production d'eau chaude sanitaire et 7,3% pour la cuisson – chiffres 2020). Les émissions liées au chauffage fluctuent en fonction des températures et de la dureté des hivers mais également en fonction de la qualité de l'isolation thermique des bâtiments et des déperditions induites. Par conséquent, un des leviers pour diminuer les émissions de GES consiste à améliorer l'enveloppe thermique des immeubles, en particulier des constructions les plus anciennes.

Au 1^{er} janvier 2020, 25 449 résidences principales construites avant 2018 étaient dénombrées à Pantin (INSEE, 2023) parmi lesquelles 77% ont été achevées avant 1990. Parmi ces résidences, 24 087 sont des appartements dont 18 475 ont été construits avant 1990 – soit 94% des résidences principales construites avant 1990. Nous pouvons supposer que la majorité de ces logements forme des copropriétés, d'où une marge de manœuvre importante pour abaisser les émissions de GES du secteur résidentiel pantinois via la rénovation thermique des copropriétés. Cette action permettra d'accroître également le confort de vie des Pantinoises et des Pantinois face au réchauffement climatique croissant et répond à un enjeu de santé publique (adaptation).

Si un certain nombre de dispositifs existent déjà sur le sujet, tous ciblent les copropriétés fragiles, excluant ainsi une bonne partie du parc pour qui des efforts devront également être fournis. Cette fiche-action vise à massifier les efforts de rénovation thermique en se préoccupant des 50% du parc existant qui ne bénéficient aujourd'hui d'aucun accompagnement.

OBJECTIFS

ACTIONS
LIÉES

2.2 ; 5.1
5.7

- ◆ Réduire l'empreinte carbone du secteur résidentiel à Pantin
- ◆ Améliorer la performance énergétique des logements

DÉMARCHES ASSOCIÉES

- ◆ Accompagnement de l'ALEC-MVE
- ◆ Dispositifs existants très ciblé sur les OPAH, POPAC et plan de sauvegarde
- ◆ Dispositif de tiers financement des rénovations thermiques en cours de réflexion côté Est Ensemble

DESCRIPTION DE L'ACTION

- ◆ Identification des copropriétés à enjeu (hors copropriétés fragiles sur lesquels existent déjà des dispositifs d'accompagnement)
- ◆ Accroître la sensibilisation des bailleurs sociaux, des syndicats de copropriétés et des propriétaires-bailleurs aux bénéfices économiques et climatiques de la rénovation thermique
- ◆ Préfiguration d'une aide à destination des copropriétés non éligibles aux dispositifs déjà existants, pour financer selon la pertinence des études ou des travaux
- ◆ S'associer aux démarches innovantes de partenaires en la matière (ex : étude sur le tiers financement par Est Ensemble)

<p>IMPACTS SUR L'ENVIRONNEMENT</p>	 		
<p>SERVICE PILOTE</p>			
<p>Pôle Programmation urbaine et Direction de l'Habitat, du Logement et du Foncier</p>			
<p>AUTRES SERVICES ENGAGÉS</p>	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Pôle Transition écologique ◆ Pôle Urbanisme et Architecture ◆ Mission Grands Quatre-Chemins 	<p>PARTENAIRES EXTÉRIEURS</p>	<ul style="list-style-type: none"> ◆ ANAH ◆ SOLIHA ◆ ALEC-MVE (France Rénov') ◆ Est Ensemble ◆ Bailleurs sociaux ◆ Propriétaires-bailleurs ◆ Syndics de copropriétés ◆ Soreqa
<p>IMPACTS BUDGÉTAIRES</p>			
<p>INVESTISSEMENT 50 à 200 k€</p>	<p>FONCTIONNEMENT</p>	<p>SUBVENTIONS (PISTES)</p>	
<p>INDICATEURS DE SUIVI</p>			
<ul style="list-style-type: none"> ◆ Nombre de copropriétés engagées ◆ Nombre de réunions réalisées au sein d'une cellule Ville-Bailleurs (sociaux et/ou privés) ◆ Nombre et mode d'actions de sensibilisation (ex : boîtage de flyers sur les bénéfices de la rénovation thermique au sein des copropriétés pantinoises) 			
<p>INDICATEURS DE RÉSULTAT</p>			
<ul style="list-style-type: none"> ◆ Décompte nombre de syndics de copropriétés et de copropriétaires touchés par sensibilisation ◆ Nombre de projets de rénovation lancés ◆ Décompte nombre de projets de rénovation lancés via POPAC 			

ACTION 5.9

METTRE EN PLACE UN PLAN DE SANTÉ ENVIRONNEMENTALE ET D'URBANISME FAVORABLE À LA SANTÉ

CONTEXTE

Aujourd'hui l'impact de l'environnement sur la santé n'est plus à démontrer, 80% de la santé d'une population dépend de son environnement immédiat. L'action municipale pour améliorer le cadre de vie (aménagement, urbanisme, espaces publics, mobilités, habitat) peut ainsi permettre l'amélioration de la santé des Pantinoises et des Pantinois tout en réduisant aussi l'exposition aux risques. Développer un plan santé environnementale permettra d'avoir une approche risques et vulnérabilités par rapport aux expositions pour agir plus efficacement en faveur de la santé des Pantinoises et des Pantinois.

C'est une démarche transversale qui comportera à la fois une approche santé, soins, expositions aux risques et un volet sur l'urbanisme favorable à la santé (concept initié par le programme européen des Villes-Santé de l'OMS, crée en 1987 qui vise « des aménagements qui tendent à promouvoir la santé et le bien-être des populations »). L'état de santé des populations urbaines et périurbaines est en effet influencé par de multiples facteurs comme les environnements naturels et bâtis, les nuisances et la qualité des milieux. L'enjeu en termes d'aménagement réside dans l'intégration de toutes les composantes de la santé et de la qualité de vie des personnes dans la mise en œuvre des projets afin de réduire ces inégalités.

OBJECTIF

ACTIONS LIÉES

1.11 ; 2.6
4.13 4.14
5.1 ; 5.2
5.10

Minimiser l'impact de l'environnement sur la santé des Pantinoises et des Pantinois

DÉMARCHES ASSOCIÉES

-

DESCRIPTION DE L'ACTION

- ◆ Développer une évaluation d'impact en santé (EIS) sur des projets urbains phare du mandat : l'Écoquartier Grands Quatre-Chemins et/ou les projets de renouvellement urbain (par exemple : Quatre-Chemins et Sept-Arpents Stalingrad). L'EIS, est une démarche volontaire qui repose sur un engagement de l'ensemble des acteurs concernés par le projet et une approche intersectorielle des activités pouvant avoir un impact sur la santé des populations. Elle permet d'anticiper et recommander les mesures appropriées pour en maîtriser les effets avant la réalisation du projet. Encore émergente en France, l'EIS constitue une réelle opportunité de construire un urbanisme favorable à la santé, en particulier en Île-de-France, où la population est particulièrement soumise à certains risques (exposition chronique à la pollution de l'air, îlots de chaleur, impacts des sols pollués) avec de fortes inégalités territoriales.
- ◆ Établir un Plan santé environnementale pour la ville de Pantin impliquant un volet d'action sur des démarches d'urbanisme favorable à la santé
- ◆ Permettre aux citoyens d'être acteurs dans le champ de la santé environnementale :
 - Construire un processus de signalement par les citoyens de situations locales de nuisance (olfactives, sonores, affectant la santé...) ou d'exposition environnementale (dépôts sauvages de déchets dangereux, obstruction d'évacuation d'eau...) appelant une investigation ou une action par les autorités ou la Ville (ex : créer un numéro dédié, une boîte mail, une page sur le site de la Ville, développer une application mobile etc.)
- ◆ Faire connaître l'Agence Régionale de la Santé (ARS) auprès :

- Des professionnels locaux comme point focal pour signaler toute situation sanitaire ou d'exposition inhabituelle et comme ressource pour l'évaluation, l'investigation et les recommandations sanitaires autour de ces signaux
- Des citoyens comme source d'information sur les recommandations sanitaires en matière de santé environnementale

IMPACT SUR L'ENVIRONNEMENT



SERVICES PILOTES

Direction de la Santé et Direction du Développement urbain et de la Transition écologique

AUTRES SERVICES ENGAGÉS

- ◆ Direction de l'Habitat, du Logement et du Foncier
- ◆ Direction des Espaces publics
- ◆ Direction des Bâtiments

PARTENAIRES EXTÉRIEURS

- ◆ ARS
- ◆ État (ADEME, CEREMA, CSTB)
- ◆ EKOPOLIS
- ◆ SEMIP
- ◆ Est Ensemble
- ◆ Promoteurs
- ◆ Bailleurs sociaux

IMPACTS BUDGÉTAIRES

INVESTISSEMENT

50 à 200 k€

FONCTIONNEMENT

SUBVENTIONS (PISTES)

INDICATEURS DE SUIVI

- ◆ Prise en compte des enjeux de santé dans les projets urbains : compte-rendu annuel à produire
- ◆ Intégration des EIS par les partenaires et aménageurs

INDICATEURS DE RÉSULTAT

- ◆ Présentation de l'EIS aux instances de gouvernance des projets urbains dédiés (COPIL Écoquartier et COPIL projets NPNRU).
- ◆ Vote du Plan de santé environnementale en conseil municipal
- ◆ Traduction du Plan de santé environnemental dans les documents d'urbanisme et Charte promoteur

ÉLABORER UNE CHARTE CHANTIER PROPRE

CONTEXTE

Les activités de chantiers sont à l'origine de nombreuses nuisances qui affectent directement les habitantes, habitants et usagères et usagers de la Ville : bruit, emprise sur l'espace public, vibrations, poussières, etc. En milieu urbain très dense comme à Pantin, les habitantes et les habitants sont forcément très exposés. Cette charte permettra d'encadrer au mieux les chantiers pour réduire l'exposition.

Ces activités, par ailleurs très consommatrices d'eau et d'énergie, ont aussi des impacts parfois moins visibles sur l'environnement :

- ◆ Pollution de l'air par l'émission de poussières, de particules fines et ultra-fines, l'usage de solvants, la présence d'engins et de véhicules motorisés
- ◆ Pollution des sols en cas de déversement d'hydrocarbures, de produits chimiques, etc.
- ◆ Pollution des eaux en cas de pluie ou d'écoulement des substances toxiques liquides déversées sur le sol. Les polluants peuvent pénétrer les nappes phréatiques et générer des pollutions difficilement résorbables.
- ◆ Détérioration de la végétation à proximité des sites

OBJECTIFS

**ACTION
LIÉE**

5.9

- ◆ Réduire l'empreinte carbone, les émissions de polluants et les impacts environnementaux divers des chantiers
- ◆ Préserver la qualité de vie sur le territoire lors de travaux

DÉMARCHES ASSOCIÉES

- ◆ Lien avec la charte chantier de la SEMIP (ZAC)
- ◆ Règlement de voirie de la Ville

DESCRIPTION DE L'ACTION

Rédiger une charte chantier propre et mettre en application ses principes, dont :

- ◆ Faire respecter la réglementation Crit'Air pour les véhicules et engins de chantier
- ◆ Assurer les continuités piétonnes et le maintien des itinéraires cyclables dans des conditions équivalentes de sécurité
- ◆ Mise en place de mesures pour prévenir et éviter les pollutions de l'air, du sol et des eaux (gestion des déchets, particules émises par les engins, fuites d'hydrocarbures...)
- ◆ Mise en place de mesures pour réduire les consommations d'eau et d'énergie
- ◆ Renforcer les obligations sur les mesures de protection des arbres alentours
- ◆ Assurer la coordination des travaux, à l'échelle de la Ville et par quartier pour limiter les nuisances et désagréments
- ◆ Assurer une information préalable au public (taille du chantier, durée, etc.) et une communication transparente et simple sur les motifs de chantier
- ◆ Former les agents (ville de Pantin, maîtres d'ouvrages, entreprises de travaux) au protocole de bonne conduite des chantiers
- ◆ Mise en place d'une grille d'évaluation des chantiers (sécurité des usagers et des travailleurs, accessibilité de la voie publique, signalisation, continuités piétonnes, PMR et cycles, protection des arbres, propreté du site, stockage des matériaux...)

- ◆ Organiser des contrôles aléatoires et demander des mesures correctives en cas de non respects des principes de la charte
- ◆ Possibilité de remise de prix de « bonne tenue des chantiers »
- ◆ Travailler sur un document unique applicable aux chantiers ville et aux chantiers menés par les opérateurs privés

IMPACTS SUR L'ENVIRONNEMENT



SERVICES PILOTES

Pôle Programmation urbaine avec la Direction des Bâtiments et la Direction des Espaces publics

AUTRES SERVICES ENGAGÉS

- ◆ Direction des Espaces publics
- ◆ Pôle Transition écologique

PARTENAIRES EXTÉRIEURS

- ◆ Maîtres d'ouvrages
- ◆ Entreprises de travaux publics (Fédération régionale des Travaux publics d'Île-de-France)
- ◆ SEMIP
- ◆ EPFIF

IMPACTS BUDGÉTAIRES

INVESTISSEMENT

FONCTIONNEMENT

SUBVENTIONS (PISTES)

INDICATEURS DE SUIVI

- ◆ Écriture de la charte
- ◆ Diffusion auprès des entreprises de travaux
- ◆ Engagement des opérateurs à respecter la charte et à la signer

INDICATEURS DE RÉSULTAT

- ◆ Mesure de la qualité de l'air à proximité des chantiers
- ◆ Continuité effective des itinéraires piétons, PMR, cyclables...

ACTION 5.11

ENGAGER LES ENTREPRISES DU TERRITOIRE PANTINOIS EN FAVEUR DU CLIMAT

CONTEXTE

La Convention des Entreprises pour le Climat (CEC) est une association reconnue d'intérêt général dont la vocation est d'organiser des parcours de prise de conscience et de transformation pour décideurs économiques afin de rendre irrésistible la bascule d'une économie extractive vers une économie régénérative d'ici 2030 et d'inclure les activités dans les limites planétaires. Créée en 2020, elle s'inspire du fonctionnement de la Convention Citoyenne pour le Climat.

La ville de Pantin souhaite créer une convention sur ce même modèle à l'échelle de son territoire. Elle pourra être faite sur le modèle de la CEC en lien avec l'association ou en régie avec Est Ensemble au titre de sa compétence en matière de développement économique.

Ce type de démarche a déjà fait ses preuves sur de nombreux territoires (Lyon, Grenoble...) et permet d'engager des actions impactantes non encore identifiées aujourd'hui par la création de ce dialogue public-privé.

OBJECTIFS

ACTIONS LIÉES

- ◆ Générer des prises de conscience chez les entreprises œuvrant sur le territoire Pantinois
- ◆ Amener une transformation du tissu économique local pour intégrer les activités dans le respect des limites planétaires
- ◆ Monter et tisser des partenariats avec les entreprises pour qu'ils participent à la réduction carbone et à l'adaptation du territoire (ICU, énergie...)

DÉMARCHE ASSOCIÉE

Clubeee Est Ensemble

DESCRIPTION DE L'ACTION

- ◆ Pour structurer la convention, définir : les objectifs de la convention, les partenaires à associer, les entreprises ciblées, les modalités de gestion, etc.
- ◆ Puis définir dans un second temps : les modalités de participation, la durée, la fréquence et le type d'ateliers proposés, création d'un appel à manifestation d'intérêt, etc.
- ◆ Désigner des activités gérées en régie pour participer
- ◆ Une communication spécifique sera à prévoir sur la mise en place de cette convention
- ◆ Se rapprocher d'Est Ensemble (compétence développement économique) pour inscrire ce projet en lien avec ce qui existe déjà

IMPACTS SUR L'ENVIRONNEMENT



SERVICES PILOTES

- ◆ Direction du Développement urbain et de la Transition écologique
- ◆ Direction de la Gestion de proximité et du Commerce

<p>AUTRES SERVICES ENGAGÉS</p>	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Pôle Transition écologique ◆ Chargé de missions Développement de l'économie sociale et solidaire 	<p>PARTENAIRES EXTÉRIEURS</p>	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Est Ensemble ◆ CEC ou autre organisme
<p>IMPACTS BUDGÉTAIRES</p>			
<p>INVESTISSEMENT < à 50 k€</p>	<p>FONCTIONNEMENT</p>	<p>SUBVENTIONS (PISTES)</p>	
<p>INDICATEUR DE SUIVI</p>			
<p>Nombre d'entreprise prenant part annuellement au dispositif</p>			
<p>INDICATEURS DE RÉSULTAT</p>			
<ul style="list-style-type: none"> ◆ Nombre d'entreprises inscrites et participant à la convention ◆ Mesures prises à l'issue de la convention 			

ACTION 5.12

PLAIDOYER POUR ÉTUDIER LA MISE EN PLACE D'UN DROIT DE PRÉEMPTION ET/OU D'EXPROPRIATION CLIMATIQUE EN ZONE URBAINE

CONTEXTE

Le prix des biens immobilier et du foncier n'a cessé d'augmenter à Pantin ces dernières années, rendant parfois difficile l'acquisition de biens par la collectivité, en vue d'aménagements en faveur notamment de la végétalisation de la ville. En parallèle, le changement climatique et ses conséquences se font de plus en plus intensément ressentir sur le territoire.

Il devient pourtant nécessaire de programmer des aménagements en vue de s'y adapter (fortes chaleurs notamment) et donc de légiférer pour les faciliter.

OBJECTIFS

ACTIONS LIÉES

- ◆ Faciliter l'aménagement durable du territoire
- ◆ Réduire les inégalités climatiques liées au logement

DÉMARCHES ASSOCIÉES

-

DESCRIPTION DE L'ACTION

La Ville de Pantin souhaite interpeller le législateur pour qu'il étudie l'évolution normative permettant de faciliter la préemption ou l'expropriation foncière par les collectivités afin de réaliser les aménagements nécessaires pour faire face au changement climatique (ex : création d'espaces verts intenses en zone urbaine, facilitant les effets d'îlots de fraîcheur, réalisation d'opérations de logements moins onéreuses...)

IMPACTS SUR L'ENVIRONNEMENT

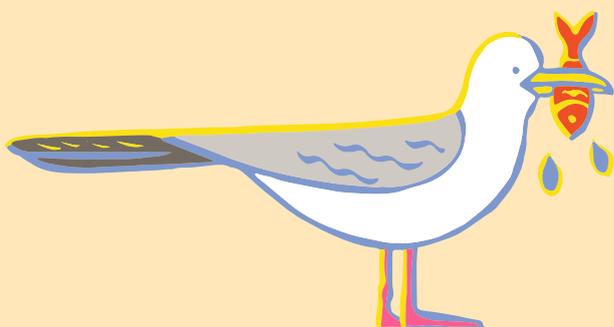


SERVICE PILOTE

Les élués, les élus et le Cabinet

AUTRES SERVICES ENGAGÉS

PARTENAIRES EXTÉRIEURS



ACTION 5.13

PLAIDOYER INTERPELLER LE LÉGISLATEUR SUR L'IMPOSSIBILITÉ RÉGLEMENTAIRE ACTUELLE D'EMPIÉTER SUR L'ESPACE PUBLIC POUR PERMETTRE DES ISOLATIONS THERMIQUES PAR L'EXTÉRIEUR (ITE)

CONTEXTE

La loi du 22 août 2021 est venue autoriser le surplomb entre parcelles privées en faveur de la rénovation énergétique. Il serait très utile qu'une autorisation de ce type puisse s'appliquer également à l'espace public.

OBJECTIFS

ACTIONS LIÉES

- ◆ Favoriser l'ITE
- ◆ Sécuriser juridiquement les autorisations accordées par les collectivités pour permettre des ITE en façade sur espace public dès le rez-de-chaussée malgré un empiètement sur le domaine public

DÉMARCHES ASSOCIÉES

-

DESCRIPTION DE L'ACTION

- ◆ La ville de Pantin souhaite interpeller le législateur afin que celui-ci sécurise juridiquement les autorisations accordées par les collectivités pour les ITE qui empiètent sur le domaine public (ex : déclassement automatique en cas d'ITE, sous conditions). En d'autres termes, il s'agit de permettre des ITE dès le rez-de-chaussée (aujourd'hui autorisées qu'à partir du R+1), permettant ainsi des gains thermiques plus importants pour le porteur des travaux. Aujourd'hui, la solution de conventions d'occupation temporaires contre redevance signées avec les propriétaires, est inadaptée et peu opérationnelle
- ◆ Faire valoir cette position auprès des instances nationales mais aussi auprès des autres collectivités territoriales (ex : Est Ensemble, Conseil départemental 93) pour porter ensemble cette action de plaidoyer

IMPACTS SUR L'ENVIRONNEMENT



SERVICE PILOTE

Les élus, les élus et le Cabinet

AUTRES SERVICES ENGAGÉS

- ◆ Pôle Urbanisme et Architecture
- ◆ Direction des Espaces publics

PARTENAIRES EXTÉRIEURS

The background is a solid teal color. It features several stylized clouds: a small teal cloud with a red bird on top in the upper right; a pink cloud with a yellow outline on the left; a larger pink cloud with a yellow outline in the lower left; and a large, dark teal cloud with a yellow outline in the bottom left corner that has two yellow eyes. A large, light teal silhouette of a face is visible in the background, partially obscured by the text and other elements.

AXE 6

**UNE
ADMINISTRATION
QUI S'ENGAGE**

ACTION 6.1

-400 T
CO₂E

RÉDUIRE L'EMPREINTE CARBONE DES DÉPLACEMENTS VISITEURS VERS LES ÉQUIPEMENTS MUNICIPAUX

CONTEXTE

Chaque mois, des milliers d'usagers se rendent au Centre administratif et dans les équipements municipaux. Les déplacements associés à cet important flux sont responsables d'émissions de gaz à effet de serre et de polluants (selon le mode de transport utilisé, 47% pour bus, métro ou voiture en direction du Centre administratif par exemple). Afin de réduire les déplacements des visiteurs, il est proposé de simplifier la réalisation des démarches administratives pour les usagers afin de limiter ce flux et in fine réduire les émissions induites. Aussi, il convient d'adapter les infrastructures pour inciter voire contraindre les usagers à modifier leur manière de se déplacer pour les modes de transports polluants.

OBJECTIFS

ACTIONS
LIÉES

1.6
6.2

- ◆ Réduire le volume de trafic
- ◆ Réduire les émissions de polluants (Nox, particules fines, etc.)
- ◆ Promouvoir les modes de déplacements doux, actifs et les transports en commun
- ◆ 2026 : garantir une offre de stationnement vélo suffisante pour accueillir 15% des usagers dans chaque équipements cible (selon norme ERP de chaque équipement)
- ◆ Aménagements d'espaces piétons sur les équipements cibles
- ◆ 2030 : élargir à d'autres équipements

DÉMARCHE ASSOCIÉE

Projet d'amélioration de l'accueil et des services rendus à l'utilisateur : vise à faciliter les démarches en limitant leurs déplacements dans les structures municipales. Dans ce cadre, les usagers du Centre administratif ont été interrogés en 2023 sur le mode de transport emprunté pour se rendre dans cet équipement public (marche : 45% > bus : 39% > voiture : 4% > vélo : 3,5% ...)

DESCRIPTION DE L'ACTION

Pour réduire le nombre de déplacements effectués vers les équipements, la Ville propose de :

- ◆ Dématérialiser autant que possible les processus de réalisation des démarches administratives (renseignements, prise de rendez-vous, réalisation, suivi, dossiers, traitement, etc.) avec l'acquisition d'un outil GRU (gestion relation usager) avec en parallèle un plan de lutte contre la fracture numérique
- ◆ Améliorer nos outils pour mieux communiquer et échanger à distance avec plus d'efficacité et de réactivité (exemple : simplification du parcours usager sur le site internet, formulaire de contact en ligne, centrale d'appel, etc.)
- ◆ Revoir l'organisation des process internes et développer les délégations de signature auprès des agents de proximité (ex : agents du pôle État-civil, Élection et Funéraire pour les démarches d'affaires générales) afin d'éviter que l'utilisateur se déplace plusieurs fois

En outre, la Ville doit permettre aux usagers/visiteurs d'avoir la possibilité de se déplacer de façon plus verte lorsqu'ils en ont besoin. Un focus est porté sur l'accès aux infrastructures publiques puisque relevant des compétences de la Ville, elles sont un levier plus facile à actionner.

- ◆ Proposer un audit sur 5 équipements publics à déterminer
- ◆ Agrandir les zones piétonnes aux abords des équipements publics
- ◆ Réduire les possibilités de stationnement automobile aux abords des équipements publics

- ◆ Introduire une tarification de stationnement incitative
- ◆ Installer des parkings à vélo sécurisés
- ◆ Étudier la suppression potentielle des parkings réservés aux personnels pantinois et de l'éducation nationale, sachant qu'il n'y en a déjà pas partout à l'heure actuelle (question d'égalité de traitement et impact des déplacements voiture)

IMPACTS SUR L'ENVIRONNEMENT



- 400 tCO2e



SERVICES PILOTES

Direction des Relations avec les Usagers et Pôle Projets et Mobilités

AUTRES SERVICES ENGAGÉS

- ◆ Pôle Population et Funéraire
- ◆ Pôle Éducation
- ◆ Pôle Sport
- ◆ Direction du numérique

PARTENAIRES EXTÉRIEURS

IMPACTS BUDGÉTAIRES

INVESTISSEMENT
< à 50 k€

FONCTIONNEMENT

SUBVENTIONS (PISTES)

INDICATEURS DE SUIVI

- ◆ Nombre d'équipements publics audités
- ◆ Nombre de places de stationnement vélo créées
- ◆ Nombre de visiteurs au Centre administratif (en priorité) et dans les équipements municipaux
- ◆ Nombre de démarches simplifiées dématérialisées

INDICATEURS DE RÉSULTAT

- ◆ Part modale des modes de transports (réaliser une enquête après mise en place des actions, à comparer avec l'enquête faite en 2023 auprès des usagers du Centre administratif)
- ◆ Quantité d'émission de CO2 moyenne par usager du service public pour se déplacer sur les équipements publics

ACTION 6.2

-400 T
CO₂E

METTRE EN PLACE UN PLAN DE MOBILITÉ EMPLOYEUR (PDME) ET UN FORFAIT MOBILITÉ DURABLE (FMD)

CONTEXTE

Une part du bilan carbone de la Ville de Pantin est issu de la mobilité liée aux activités professionnelles. L'ambition est d'augmenter la part modale des mobilités actives sur les trajets domicile-travail ou professionnels avec la mise en place d'un plan de mobilité employeur, permettant une réduction des émissions de gaz à effet de serre.

OBJECTIF

ACTIONS LIÉES

**6.1 ; 1.6
1.7 ; 6.3**

Réduire l'impact environnemental des déplacements professionnels et domicile-travail des agents

DÉMARCHES ASSOCIÉES

- ◆ Prêt de vélos à l'attention des agents, avec possibilité de remisage à domicile sur des périodes limitées
- ◆ Expérimentation MODOUX menée en lien avec Airparif et l'Ademe en 2023 sur la sensibilisation des agents à la mobilité douce

DESCRIPTION DE L'ACTION

Réaliser un diagnostic sur la mobilité des agents sur leur trajet domicile-travail et sur les déplacements professionnels en établissant un Plan de mobilité employeur visant des déplacements plus vertueux grâce à la mise en place d'actions visant la diminution de gaz à effet de serre :

- Instaurer un forfait mobilité durable pour les agents (FMD), en veillant à garder le cumul possible avec le remboursement à 50% du Navigo
- Promouvoir et favoriser le covoiturage (plateformes en ligne, mise en lien des agents via l'intranet...)
- Augmenter le nombre de vélos mécaniques et électriques mis à disposition des agents pour leurs trajets domicile/travail
- Tester les prêts de vélos longue durée pour inciter à la transition
- Former les agents à l'écoconduite, développer l'écoresponsabilité des agents
- Accompagnement à la conduite de changement
- Benchmark auprès d'autres collectivités
- Voir l'action 6.1 pour l'équipement des bâtiments publics et l'adaptation des infrastructures aux mobilités douces et actives
- Étudier la possibilité de mettre en place un deuxième jour de télétravail/semaine

IMPACTS SUR L'ENVIRONNEMENT



- 400 tCO₂e



SERVICE PILOTE

Direction des Ressources humaines

AUTRES SERVICES ENGAGÉS

- ◆ Pôle Transition écologique
- ◆ Direction des Bâtiments
- ◆ Pôle Projets et Mobilités

PARTENAIRES EXTÉRIEURS

- ◆ Vivacités : MODOUX
- ◆ Est Ensemble

IMPACTS BUDGÉTAIRES		
INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT 90 000€/an (FMD, formation etc.)	SUBVENTIONS (PISTES)
INDICATEURS DE SUIVI		
<ul style="list-style-type: none"> ◆ Nombre d'agents éligibles au FMD ◆ Nombre d'équipements vélo installés ◆ Nombre d'agents ayant suivi une formation 		
INDICATEURS DE RÉSULTAT		
<ul style="list-style-type: none"> ◆ Part modale des différents modes de transports pour les déplacements domicile-travail des agents ◆ Nombre de kilomètres parcourus en véhicule thermique par an par les agents (pour chaque agent qui bénéficie du FMD et /ou change de mobilité, recenser avant/ après et nombre de kilomètres parcourus en moyenne par an) 		

ACTION 6.3

OPTIMISER ET DÉCARBONER LA FLOTTE DE VÉHICULES DE LA VILLE

CONTEXTE

La flotte automobile actuelle de la Ville se compose de 180 véhicules motorisés, dont :

- 57 véhicules Crit'Air 3
- 35 véhicules Crit'Air 2
- 2 camions Poids lourd ampiroll dont un Crit'Air 3 et un hors Crit Air

Rappel de la réglementation Crit'Air :

- 1^{er} juin 2021 : interdiction des véhicules Crit'Air 5
- 1^{er} juin 2021 : interdiction des véhicules Crit'Air 4
- 1^{er} janvier 2025 : interdiction des véhicules Crit'Air 3

OBJECTIFS

**ACTIONS
LIÉES**

**1.2 ; 1.4
6.2**

- ◆ Réduire la pollution et les émissions de GES de la flotte municipale
- ◆ Montrer l'exemple face à la réglementation ZFE
- ◆ 2030 : 100% de la flotte décarbonée en lien avec la réglementation

DÉMARCHES ASSOCIÉES

- ◆ Rationalisation de l'usage et mutualisation des véhicules de la commune au sein d'un pool automobile en cours depuis plusieurs années
- ◆ Rétrofitage d'un utilitaire du pôle Espaces verts
- ◆ Mise en place de la ZFE-m

DESCRIPTION DE L'ACTION

- ◆ Réaliser une étude sur les usages des véhicules, nombre d'heures d'usage / non usage / heures réservées
- ◆ Faire un benchmark auprès de collectivités de taille similaire sur les proportions de VUL/VL/PL
- ◆ Optimiser l'utilisation de la flotte de véhicules (mutualiser quand cela est possible par exemple) pour réduire le nombre de véhicules
- ◆ Remplacer les véhicules thermiques les plus polluants conformément aux réglementation ZFE-m en privilégiant les moteurs électriques et les mobilités actives
- ◆ Créer des bornes de recharge électriques pour les véhicules de la Ville
- ◆ Poursuivre l'acquisition de triporteurs / vélos cargos pour les services pour lesquels c'est pertinent
- ◆ Réaliser un accompagnement à la conduite de changement et des formations si besoin (sur l'usage des vélos par exemple)
- ◆ Sensibiliser sur la nécessité environnementale de réformer les modes de transport

IMPACTS SUR L'ENVIRONNEMENT



- 100 tCO2e



SERVICE PILOTE		
Direction des Bâtiments		
AUTRES SERVICES ENGAGÉS	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Pôle Garage municipal ◆ Direction des Ressources humaines ◆ Direction de la Gestion de proximité et du Commerce ◆ Services utilisant un véhicule 	PARTENAIRES EXTÉRIEURS
IMPACTS BUDGÉTAIRES		
INVESTISSEMENT 500 à 1M €	FONCTIONNEMENT	SUBVENTIONS (PISTES)
INDICATEURS DE SUIVI		
<ul style="list-style-type: none"> ◆ Nombre de vélos acquis ◆ Nombre de véhicules modifiés / changés / mutualisés / supprimés ◆ Nombre d'heures de réservation/utilisation annuelle des véhicules de la flotte ◆ Nombre de véhicules dans la flotte 		
INDICATEURS DE RÉSULTAT		
<ul style="list-style-type: none"> ◆ Nombre total de kilomètres parcourus chaque année par la flotte ◆ Nombre de kilomètres parcourus en véhicules électriques chaque année (à comparer avec l'évolution des motorisations et des effectifs de la flotte pour calculer les émissions de CO2 évitées) 		

ACTION 6.4

SENSIBILISER ET FORMER LES AGENTS ET LES ÉLUES, ÉLUS À LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

CONTEXTE

Pour parvenir à réduire nos émissions de CO₂ et construire une société résiliente face aux conséquences du changement climatique, il est important que chacun comprenne les enjeux associés et en mesure l'importance. De par son statut de collectivité, la ville de Pantin dispose d'un levier majeur pour sensibiliser les nombreux agents qui la composent et les élues, les élus qui la portent.

OBJECTIFS

ACTIONS LIÉES

**4.4
6.5**

Sensibiliser les agents de la collectivité à la transition écologique et les accompagner dans leur métier pour réduire l'empreinte des activités

- ◆ Pour les élus : toutes et tous formés à chaque mandat
- ◆ Pour les agents : toutes et tous sensibilisés d'ici 2030

DÉMARCHES ASSOCIÉES

- ◆ Organisation d'ateliers de sensibilisation (fresque du climat, Atelier 2 tonnes,...) pour les agents et les agentes de la ville
- ◆ Démarche MODOUX en 2023 (sensibilisation sur la qualité de l'air)

DESCRIPTION DE L'ACTION

- ◆ Réaliser une enquête interne sur le changement climatique (s'appuyer si possible sur les résultats pour construire la stratégie de sensibilisation)
- ◆ Poursuivre l'état des lieux de diffusion des Ateliers 2 tonnes et Fresque du climat auprès des agents jusqu'à présent
- ◆ Poursuivre l'organisation de Fresques du climat et Ateliers 2 tonnes avec pour objectif : suivi d'une Fresque du climat par tous les élus de chaque mandat et tous les agents en 2030
- ◆ Planifier avec les départements de la Ville les séances de Fresque du climat annuellement (avec décompte du nombre d'agents concernés)
- ◆ Poursuivre le suivi des agents déjà sensibilisés (organisation de cafés climat, proposer d'autres formations, de suivre d'autres fresques sur des thématiques plus spécifiques et en lien avec leur métier, de la sensibilisation sur les éco-gestes, etc.)
- ◆ Former des agents en interne à l'éco-animation
- ◆ Créer un axe « transition écologique » dans le plan de formation des agents
- ◆ Inclure le temps de formation et de sensibilisation dans la charge de travail du personnel
- ◆ Réaliser un diagnostic des formations proposées par le CNFPT et valoriser les formations portant sur les enjeux de transition écologique
- ◆ Identifier des formations utiles hors cadre CNFPT sur ces mêmes enjeux

IMPACT SUR L'ENVIRONNEMENT



SERVICES PILOTES			
Pôle Transition écologique et Direction des ressources Humaines			
AUTRE SERVICE ENGAGÉ	Communication interne	PARTENAIRES EXTÉRIEURS	<ul style="list-style-type: none"> ◆ CASC ◆ Associations, intervenants extérieurs
IMPACTS BUDGÉTAIRES			
INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT 20 000€/ an (formation en interne + prestations extérieures)	SUBVENTIONS (PISTES)	
INDICATEURS DE SUIVI			
<ul style="list-style-type: none"> ◆ Nombre d'agentes, agents sensibilisés (ayant suivi au moins 1 atelier) ◆ Nombre d'agentes, agents formés dans leur métier ◆ Nombre d'élues, élus ayant suivi une formation ou participé à un atelier 			
INDICATEUR DE RÉSULTAT			
Part d'agentes, agents et d'élues, élus sensibilisés et/ou formés			

ACTION 6.5

RENFORCER LA TRANSVERSALITÉ DES ENJEUX CLIMAT-AIR-ÉNERGIE DANS L'ACTION MUNICIPALE

CONTEXTE

Pour construire une politique ambitieuse en matière d'environnement, les sujets doivent être portés de façon prioritaire par l'exécutif municipal et à tous les niveaux de gouvernance. L'élaboration de documents stratégiques et engageants tels que le PCAET permet par exemple d'asseoir la volonté d'agir et d'assurer la mise en œuvre concrète de mesures permettant de répondre aux enjeux identifiés. La ville de Pantin révisé son PCAET en 2023 pour adopter une nouvelle stratégie de lutte contre le changement climatique et d'adaptation à ses conséquences. Ce plan d'action met en place une feuille de route jusqu'en 2030 avec des objectifs par action ainsi qu'une trajectoire carbone globale. Un temps de bilan à mi-chemin est prévu (2026).

OBJECTIFS

**ACTIONS
LIÉES**

**4.6
6.4**

- ◆ Poursuivre le travail en transversalité de la politique climat-air-énergie
- ◆ S'assurer de la mise en œuvre des objectifs du PCAET pour lutter contre le dérèglement climatique, adapter la ville et améliorer la qualité de l'air

DÉMARCHES ASSOCIÉES

- ◆ Outils d'évaluation et de suivi existants (RDD, ÉcoDelib, Budget climat)
- ◆ Révision du bilan carbone de la Ville tous les trois ans et démarche de labellisation TETE-CAE

DESCRIPTION DE L'ACTION

- ◆ Mettre en place un système de management environnemental à l'échelle communale qui permette de piloter et de suivre en cohérence l'ensemble des dispositifs portés par la collectivité en matière de transition écologique, au premier titre le PCAET, mais aussi la labellisation TETE-CAE, ÉcoDelib, le budget climat, bilan carbone...
- ◆ Engagement de la collectivité pour atteindre le niveau 3 étoiles du label TETE-CAE à moyen terme
- ◆ Objectif à plus long terme : tendre vers le niveau 5 étoiles
- ◆ Poursuivre et renforcer le système d'ambassadeurs climat dans les différentes directions
- ◆ Mettre en place des outils d'évaluation et de suivi annuel des politiques municipales CAE (suivi des indicateurs PCAET, accompagnement par Airparif, accompagnement par l'ALEC-MVE, recours à des bureaux d'étude spécialisés pour le bilan carbone par exemple, etc.)
- ◆ Poursuivre et renforcer la notation des délibérations avec la grille Ecodelib
- ◆ Porter les objectifs au plus haut niveau par les élus et au sein des instances décisionnaires de la Ville et des collectivités partenaires
- ◆ Focus sur le PCAET :
 - Prévoir un temps de bilan global du PCAET intermédiaire, avec ajustement du programme d'actions en conséquence
 - Faire évaluer l'impact CO₂ de certaines actions via un marché à bons de commande dédié

**IMPACT
SUR
L'ENVIRONNEMENT**



SERVICE PILOTE			
Pôle Transition écologique			
AUTRES SERVICES ENGAGÉS	Tous les services	PARTENAIRES EXTÉRIEURS	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Bureaux d'études ◆ Associations ◆ ADEME ◆ Est Ensemble
IMPACTS BUDGÉTAIRES			
INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	SUBVENTIONS (PISTES)	
INDICATEURS DE SUIVI			
<ul style="list-style-type: none"> ◆ Création d'outils et d'indicateurs ◆ Suivi effectif des indicateurs 			
INDICATEURS DE RÉSULTAT			
<ul style="list-style-type: none"> ◆ Formalisation d'un temps de bilan-prospective annuel associant la majorité municipale (?) ◆ Évolution du bilan carbone ◆ Taux de réalisation annuel du PCAET 			

ACTION 6.6

PRENDRE EN COMPTE L'IMPACT ENVIRONNEMENTAL DES MANIFESTATIONS DE LA VILLE DANS LEUR ORGANISATION

CONTEXTE

Les évènements et manifestations que Pantin organise donnent souvent lieu à une importante production de déchets, beaucoup de déplacements et un pic de consommation. Il importe dès lors d'en limiter les impacts afin de minimiser leur empreinte mais aussi de faire preuve d'exemplarité.

OBJECTIF

ACTIONS LIÉES

**6.9
6.10**

Réduire l'empreinte écologique des évènements gérés par la Ville

DÉMARCHES ASSOCIÉES

Journée sans voiture, les Foulées pantinoises en partenariat avec Zero Waste, Clean up day, achat d'ecocups pour les manifestations...

DESCRIPTION DE L'ACTION

- ◆ Créer une charte sur l'organisation des manifestations à Pantin (adossé à une grille de critères analytiques)
- ◆ Tendre vers le 100% végétarien et augmenter la part de produits locaux dans toutes les manifestations organisées par la Ville (le catering des artistes, la restauration du public, le vernissage aux Sheds, l'évènementiel...)
- ◆ Mettre en place et s'assurer du tri des déchets lors des évènements (disponibilité de bacs de tri, information claire, etc.)
- ◆ Limiter ou a minima encadrer la production de *goodies*
- ◆ Interdire les bouteilles d'eau
- ◆ Informer le public sur les actions mises en place et leurs enjeux (suppression bouteilles d'eau par exemple) pour en faciliter l'adoption
- ◆ S'inspirer de la ville de Paris et travailler avec la régie d'eau publique d'Est Ensemble pour mettre en place un dispositif de fontaines à eau branchées sur les bouches à incendie (pour la suppression de bouteilles d'eau par exemple)
- ◆ Calculer l'empreinte carbone des manifestations organisées et se fixer des objectifs de réduction

IMPACTS SUR L'ENVIRONNEMENT



SERVICES PILOTES

Pôle Transition écologique et Direction des relations publiques

<p>AUTRES SERVICES ENGAGÉS</p>	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Pôle Sport ◆ Direction de l'Action culturelle et du Patrimoine ◆ Tout service organisateur/ coordinateur d'un évènement ◆ Direction de la Communication 	<p>PARTENAIRES EXTÉRIEURS</p>	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Partenaires des évènements ◆ Associations référentes sur l'enjeu (ex : Zero Waste France)
<p>IMPACTS BUDGÉTAIRES</p>			
<p>INVESTISSEMENT < à 50 k€</p>	<p>FONCTIONNEMENT</p>	<p>SUBVENTIONS (PISTES)</p>	
<p>INDICATEURS DE SUIVI</p>			
<ul style="list-style-type: none"> ◆ Éléments de communication sur ce sujet ◆ Mise en place des fontaines à eau ◆ Réduction de l'empreinte carbone des évènements Ville 			
<p>INDICATEURS DE RÉSULTAT</p>			
<ul style="list-style-type: none"> ◆ Part des évènements avec ravitaillement 100% végétarien ◆ Volume de déchets évités ou triés 			

ACTION 6.7

-200 T
CO₂E

RENFORCER LES PRATIQUES ÉCOLOGIQUEMENT ET SOCIALEMENT RESPONSABLES POUR L'ENTRETIEN DES LOCAUX

CONTEXTE

Les nettoyeurs universels, produits destinés au nettoyage des surfaces dures et donc très largement utilisés dans l'entretien des locaux, ont des impacts néfastes sur la santé ou les écosystèmes tout au long de leur cycle de vie. Les étapes de production des matières premières, de fabrication du produit et de son emballage consomment de l'énergie provenant de la combustion d'énergie fossiles et contribuent donc au changement climatique, elles émettent dans l'air de nombreux polluants et participent aussi à l'épuisement des ressources minérales et fossiles. L'utilisation du produit peut contribuer à la pollution de l'air intérieur, à la pollution de l'eau et à la toxicité humaine au travers de l'exposition par inhalation à des substances dangereuses. Enfin, la fin de vie du produit contribue fortement à l'écotoxicité aquatique, puisque des substances dangereuses et non biodégradables contenues dans le produit sont émises dans l'eau. Le système d'épuration des eaux usées ne parvient pas à épurer l'ensemble de ces substances : une partie est donc émise dans l'environnement et affecte les écosystèmes et la santé humaine.

L'entretien ménager des bâtiments communaux en 2021 représente à lui seul presque 3,5% de l'empreinte carbone de la ville de Pantin. La composition des produits et leur dosage influencent fortement l'ampleur de l'ensemble des impacts évoqués, c'est pourquoi la Ville souhaite s'orienter vers une nouvelle politique d'entretien de ses locaux.

Le renouvellement des marchés aura lieu en 2026.

OBJECTIFS

ACTION
LIÉE

6.8

- ◆ Réduire l'exposition des agents à des produits d'entretien toxiques
- ◆ Réduire les impacts environnementaux liés à l'usage de produits chimiques
- ◆ 2024-2025 : test et évaluation de l'usage de produits 100% naturels sur trois sites de la Ville
- ◆ 2026 : en fonction des retours d'expérience sur les trois sites, intégrer les clauses environnementales au renouvellement des marchés d'entretien

DÉMARCHE ASSOCIÉE

Suivi des objectifs du SPASER

DESCRIPTION DE L'ACTION

Étape 1 :

- ◆ Tester avec le prestataire en charge du nettoyage des bâtiments, l'entretien durable (produits 100% naturels) sur une école élémentaire et un équipement administratif (maison de quartier ou une partie du Centre administratif)
- ◆ Avant le renouvellement du marché : expérimenter de la même manière sur un équipement nettoyé en régie

Étape 2 :

- ◆ En fonction des retours d'expérience sur les trois sites, intégrer de nouvelles clauses environnementales renforcées au renouvellement des marchés d'entretien à partir de 2026

Pistes :

- ◆ Réduire le nombre de passages de nettoyage pour une plus grande sobriété du marché d'entretien

- ◆ Créer une méthodologie pour quantifier l'impact carbone et de santé-environnement par marché
 - ◆ Demander systématiquement le bilan carbone de l'entreprise
 - ◆ Demander les fiches des produits utilisés et les attestations de certification correspondantes et dans la mesure du possible, demander le bilan carbone de la prestation d'entretien
- Dans le cadre de l'évolution de son marché d'entretien, la Ville souhaite également travailler à l'amélioration des conditions, horaires de travail et à la visibilité des agents d'entretien

IMPACTS SUR L'ENVIRONNEMENT



- 200 tCO₂e



SERVICES PILOTES

Pôle Commande publique et Pôle Transition écologique

AUTRES SERVICES ENGAGÉS

- ◆ Pôle Restauration et Nettoyage
- ◆ Tous les services émettant des marchés d'entretien

PARTENAIRE EXTÉRIEUR

Société de nettoyage des bâtiments communaux

IMPACTS BUDGÉTAIRES

INVESTISSEMENT

FONCTIONNEMENT

160 000€ / an (surcoût de 10% par rapport à un marché classique)

SUBVENTIONS (PISTES)

INDICATEURS DE SUIVI

- ◆ Inclure au tableau de suivi sur les différents lots les marchés d'entretien clausés
- ◆ Quantité de produits évités (par le remplacement de produit chimique même écolabellisé et du nombre de passage)

INDICATEUR DE RÉSULTAT

Nombre de marchés sous clauses environnementales à partir de 2026

ACTION 6.8

-500 T
CO₂e

RENFORCER LES AMBITIONS DE LA COMMANDE PUBLIQUE DURABLE ET RESPONSABLE

CONTEXTE

Les achats de biens et services, dont les marchés publics représentent le 2^e poste d'émission de GES de la ville de Pantin avec 29% de son bilan global. On retrouve notamment dans ce poste les émissions liées à l'achat de tout le petit matériel (vêtements de travail, catalogues et imprimés, matériel bibliothèques et médiathèques, etc.) et des fournitures (scolaires, d'entretien, administratives, etc.).

OBJECTIF

**ACTIONS
LIÉES**

6.7

- ◆ Réduire l'empreinte environnementale et les volumes des achats
- ◆ 2026 : 15% de produits recyclés
- ◆ 2030 : 25% de produits recyclés

DÉMARCHE ASSOCIÉE

Suivi des objectifs du SPASER (Schéma de promotion des achats socialement et écologiquement responsable)

DESCRIPTION DE L'ACTION

Grandes orientations :

- ◆ Privilégier les produits d'occasion
- ◆ Réduire les volumes d'achat de biens et de matériel en questionnant les besoins
- ◆ Renforcer le réemploi et le recyclage dans la commande publique durable

Opérationnalisation :

- ◆ Clauser systématiquement les marchés au-dessus de 15 000€, avec 25% de produits recyclés minimum pour tous les achats à l'horizon 2030.
- ◆ Demander systématiquement le bilan carbone de la prestation aux candidats/prestataires, avec un système de reporting annuel pour attester de la baisse des émissions de GES (quand cela est permis par la nature de la prestation)
- ◆ Étudier l'intégration dans l'évaluation des offres des six critères d'I4CE (Ecodelib) pour évaluer les impacts attendus des offres et en informer la Commission d'appel d'offres (CAO)
- ◆ Privilégier des produits éco-responsables faisant l'objet d'une certification indépendante
- ◆ Avoir recours systématiquement à la Réserve des Arts quand cela est possible
- ◆ Faciliter et privilégier l'acquisition de matériel d'occasion dans les achats d'équipements (ex : mobilier, électroménager, projecteurs et matériel technique dans la culture...)
- ◆ Passer par des circuits d'économie sociale et solidaire (ESS) pour la revente de l'électroménager et du matériel informatique de la commune : identifier des acteurs partenaires
- ◆ Réexploiter les supports de communication créés (ex: panneaux d'exposition)
- ◆ Réutiliser les uniformes des agents : commencer par sécuriser juridiquement le sujet

IMPACTS SUR L'ENVIRONNEMENT



- 500 tCO₂e



SERVICE PILOTE			
Pôle Commande publique			
AUTRES SERVICES ENGAGÉS	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Pôle Transition écologique ◆ Services référents sur les marchés concernés 	PARTENAIRES EXTÉRIEURS	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Partenaires ESS ◆ Associations ou entreprises facilitatrices/ prestataires, engagées dans les circuits de réemploi / recyclage ◆ Titulaires du marché
IMPACTS BUDGÉTAIRES			
INVESTISSEMENT < à 50 k€	FONCTIONNEMENT	SUBVENTIONS (PISTES)	
INDICATEURS DE SUIVI			
<ul style="list-style-type: none"> ◆ Alimenter le tableau de suivi des marchés de manière annuelle avec la part de matériaux recyclés ◆ Quantité en euros d'achat en réemploi ou seconde main 			
INDICATEUR DE RÉSULTAT			
Part de produits recyclés dans la commande publique (en % des investissements totaux)			

ACTION 6.9

ORGANISER UNE GESTION EFFICACE DES DÉCHETS AU SEIN DES ÉQUIPEMENTS MUNICIPAUX

CONTEXTE

Les déchets directs représentent 3% du bilan carbone de la ville de Pantin. Bien que ce chiffre soit relativement modeste, les enjeux autour de la question des déchets sont importants car ils s'étendent bien au-delà du sujet carbone, concernant notamment la biodiversité et la santé.

OBJECTIF

ACTIONS LIÉES

**4.11
6.6 ; 6.10**

Réduire l'impact environnemental des déchets produits via un renforcement du système de tri sélectif

DÉMARCHES ASSOCIÉES

- ◆ Développement des plateformes de compostage collectif, tri à la source des biodéchets
- ◆ Sensibilisation du personnel d'entretien, des classes et du personnel de la restauration collective dans les équipements scolaire par les éco-animateurs d'Est Ensemble

DESCRIPTION DE L'ACTION

- ◆ Dans le cadre du marché public de nettoyage des locaux des bâtiments communaux :
 - Identifier et classer l'ensemble des déchets à traiter : papier, carton, emballages, piles, mégots, biodéchets, matériel sd'imprimante...
 - Organiser des temps d'échange formels réguliers avec le prestataire pour être au fait de la situation de la collecte des déchets et des pistes d'amélioration (s'assurer que les déchets en aval sont redirigés vers les bonnes filières de recyclage grâce à des chariots biflux)
 - S'assurer de la dotation en corbeilles de tri / poubelles collectives de couloir / containers correspondant aux flux triés dans chaque équipement municipal
- ◆ Communication et organisation interne :
 - Sensibiliser, informer les agents
 - Identifier précisément le service référent et fournisseur des bacs de tri

IMPACT SUR L'ENVIRONNEMENT



SERVICE PILOTE

Pôle Nettoyement et Restauration

AUTRES SERVICES ENGAGÉS

- ◆ Pôle Transition écologique
- ◆ Direction des Ressources humaines (communication interne)

PARTENAIRE EXTÉRIEUR

- ◆ Titulaires du marché
- ◆ Est Ensemble

IMPACTS BUDGÉTAIRES		
INVESTISSEMENT < à 50 k€	FONCTIONNEMENT	SUBVENTIONS (PISTES)
INDICATEURS DE SUIVI		
<ul style="list-style-type: none"> ◆ Nombre de poubelles de tri disponibles dans les locaux (par type de déchet) ◆ Respect des engagements de tri par le prestataire 		
INDICATEUR DE RÉSULTAT		
Volume des poubelles de déchet ménagers		

ACTION 6.10

TENDRE VERS LA FIN DU PLASTIQUE JETABLE DANS LE FONCTIONNEMENT DE LA VILLE

CONTEXTE

La production mondiale de plastique a connu une croissance exponentielle depuis les années 1950, passant de 2,3 millions de tonnes à près de 470 millions en 2019. La gestion de fin de vie de ce matériau complexe, qui a colonisé tous les secteurs d'activité et le quotidien, pose depuis de nombreuses années un gros problème de pollution. En 2019, 22 millions de tonnes sont rejetées dans l'environnement, dont 6 millions directement dans les cours d'eau, lacs et océans.

Abandonnés dans la nature, les macro déchets plastiques sont d'abord un fléau pour la faune, puis ils se décomposent très lentement en millions de particules de microplastiques, qui se retrouvent dans l'air, l'eau, les sols et viennent infiltrer tous les organismes. Composées de nombreux éléments chimiques complexes, ces micros plastiques représentent un danger important pour la santé lorsqu'ils se retrouvent dans l'organisme.

OBJECTIFS

**ACTIONS
LIÉES**

**4.11 ; 6.6
6.9**

Réduire les volumes de déchets plastiques générés par les activités de la Ville

DÉMARCHES ASSOCIÉES

-

DESCRIPTION DE L'ACTION

Selon la logique des 3 R (réduire, réutiliser, recycler) la ville de Pantin souhaite tendre vers la fin du plastique et plus globalement du jetable dans le fonctionnement des activités :

- ◆ Trouver des alternatives au conditionnement plastique ou jetable dans le cadre de la livraison des repas pour la restauration scolaire, au domicile (seniors) et pour le déjeuner des agents de la Ville
- ◆ Poursuivre la distribution systématique de mugs pour les nouveaux agents intégrant la collectivité
- ◆ Supprimer définitivement les gobelets à usage unique pour les distributeurs de boisson (eau, machines à café, etc.)
- ◆ Mettre fin à l'usage de bouteilles d'eau plastique dans l'organisation des événements (assurer l'accès à des points d'eau, communiquer sur cette mesure auprès des publics concernés) et limiter la production de goodies (voir action 6.6)
- ◆ Proposer des temps ou une communication de sensibilisation sur cet enjeu (dans les écoles et centres de loisirs, lors de la Journée sans voiture, de la Semaine du développement durable, de la Semaine européenne de la réduction des déchets...)
- ◆ Privilégier la réutilisation des divers supports de communication et d'information
- ◆ Mettre en place un système de tri sélectif plus performant au sein des équipements (voir action 6.9)
- ◆ Privilégier le plastique recyclé dans la commande publique (voir action 6.8)

IMPACTS SUR L'ENVIRONNEMENT



SERVICE PILOTE			
Pôle Transition écologique			
AUTRES SERVICES ENGAGÉS	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Direction de la Communication ◆ Direction de l'Éducation et des Loisirs 	PARTENAIRES EXTÉRIEURS	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Est Ensemble ◆ SYCTOM ◆ Associations
IMPACTS BUDGÉTAIRES			
INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	SUBVENTIONS (PISTES)	
INDICATEURS DE SUIVI			
<ul style="list-style-type: none"> ◆ Nombre d'actions de sensibilisation effectuées ◆ Nombre de manifestations sans bouteilles d'eau ◆ Mise en place du tri des déchets plastiques à la source dans les équipements 			
INDICATEUR DE RÉSULTAT			
Type de déchet évité avec l'interdiction du plastique à usage unique			

ACTION 6.11

METTRE EN PLACE UN PLAN NUMÉRIQUE RESPONSABLE

CONTEXTE

Les impacts socio-environnementaux du numérique sont divers : exploitation minière, raréfaction des ressources naturelles (62,5 millions de tonnes de ressources mobilisés / an), production de déchets (20 millions de tonnes / an en France), contribution au changement climatique, etc. 78% de l'impact lié aux émissions de GES correspondent à la phase de fabrication et 21% à la phase d'utilisation des appareils.

Ces données confirment l'importance de travailler à l'allongement de la durée d'usage des équipements, à travers la durabilité des produits, le réemploi, le reconditionnement, l'économie de fonctionnalité et la réparabilité. À son échelle, la collectivité est en mesure de développer une politique de responsabilité numérique.

OBJECTIFS

ACTION LIÉE

6.12

- ◆ Communiquer, sensibiliser et accompagner les agentes, les agents et usagères et usagers sur les enjeux et bonnes pratiques du numérique responsable
- ◆ Optimiser l'utilisation des matériels et logiciels
- ◆ Augmenter la durée de vie des équipements par un usage vertueux
- ◆ Réduire la consommation de données
- ◆ Limiter l'impact du stockage des données

DÉMARCHES ASSOCIÉES

-

DESCRIPTION DE L'ACTION

Actions Ville :

- ◆ Inclure le Service pilote de la démarche de numérique responsable à hauteur de 0,2 ETP dans les missions du responsable de missions transverses
- ◆ Signer la charte Numérique Responsable : démarche gratuite
- ◆ Adhérer à l'INR (Institut du Numérique Responsable)
- ◆ Labellisation Numérique Responsable en lien avec l'agence Lucie (partenariat avec l'INR)
- ◆ Recenser les interrogations des agents, produire un guide de bonnes pratiques
- ◆ Agir sur les paramètres par défaut (ex : impression recto verso / noir et blanc)
- ◆ Limiter les flux de données (ex : flux vidéo en définition standard)
- ◆ Mettre en place une stratégie de gestion des données (archivage, suppression)
- ◆ Réduire les impacts liés à la messagerie (charte de pratiques, solutions de partage documentaire)

Sensibilisation :

- ◆ Intégrer un volet «numérique responsable» dans la formation des nouveaux agents
- ◆ Communiquer auprès des agents sur l'impact du numérique afin de les éclairer dans leur choix et d'avoir conscience du coût écologique de demandes ou besoins qui pourraient être évités
- ◆ Fresque du numérique : déclinaison numérique de la fresque du climat, le principe serait dans un premier temps, de former trois animateurs, de faire trois fresques (16 personnes) in situ puis de pérenniser la démarche à la fois pour le personnel et aussi dans les structures au public (ex : maison de quartier).
- ◆ Organiser un café du numérique sur cette thématique
- ◆ Identifier les directions prioritaires pour la sensibilisation
- ◆ Organiser des challenges type cleanup day

<p>IMPACTS SUR L'ENVIRONNEMENT</p>			
<p>SERVICE PILOTE</p>			
<p>Direction du numérique</p>			
<p>AUTRES SERVICES ENGAGÉS</p>	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Pôle Transition écologique ◆ Pôle Mémoire et Patrimoine (Lien avec projet Pétunia) ◆ DRH (Formation), maisons de quartier ◆ Démarche interne transverse 	<p>PARTENAIRES EXTÉRIEURS</p>	<ul style="list-style-type: none"> ◆ INR ◆ Agence Lucie ◆ Association point de MIR
<p>IMPACTS BUDGÉTAIRES</p>			
<p>INVESTISSEMENT < à 50 k€</p>	<p>FONCTIONNEMENT</p>	<p>SUBVENTIONS (PISTES)</p>	
<p>INDICATEURS DE SUIVI</p>			
<ul style="list-style-type: none"> ◆ Part des agents ayant suivi une formation, une sensibilisation ou un MOOC pour un numérique plus responsable ◆ Intégration des compétences « Numérique Responsable » dans le plan de formation : sensibilisation au numérique responsable intégrée aux formations pour les nouveaux arrivants ◆ Nombre d'actions de la charte mises en œuvre ◆ Avancement démarche projet PETUNIA ◆ Nombre de guides de pratiques élaborés 			
<p>INDICATEURS DE RÉSULTAT</p>			
<ul style="list-style-type: none"> ◆ Signature de la charte INR ◆ Labellisation NR <p>Autres indicateurs possibles :</p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ Giga Octets téléchargés sur Internet de l'organisation par mois ramené au nombre de collaborateurs - Part de données archivées/ supprimées par an ◆ Volume total de données stockées (en To) ◆ Volume total de données par nombre d'utilisateurs ◆ Nombre de courriels reçus par mois ◆ Nombre de courriels envoyés par mois ◆ Poids moyen des courriels ◆ Volume moyen utilisé de la boîte mail ◆ Dimensionnement maximal de la boîte mail 			

ACTION 6.12



S'ENGAGER POUR UNE GESTION NUMÉRIQUE RESPONSABLE DES ÉQUIPEMENTS

CONTEXTE

Les impacts socio-environnementaux du numérique sont divers : exploitation minière, raréfaction des ressources naturelles (62,5 millions de tonnes de ressources mobilisés/an), production de déchets (20 millions de tonnes/an en France), contribution au changement climatique, etc. 78% de l'impact lié aux émissions de GES correspondent à la phase de fabrication et 21% à la phase d'utilisation des appareils.

Ces données confirment l'importance de travailler à l'allongement de la durée d'usage des équipements, à travers la durabilité des produits, le réemploi, le reconditionnement, l'économie de fonctionnalité et la réparabilité. À son échelle, la collectivité est en mesure de développer une politique de responsabilité numérique.

OBJECTIFS

**ACTION
LIÉE**

6.11

- ◆ Diminuer le nombre d'équipements
- ◆ Réduire l'impact environnemental de la production des équipements informatiques à l'échelle de la Ville
- ◆ Réduire l'impact énergétique et environnemental des salles serveur
- ◆ Revaloriser le matériel en fin de cycle de vie
- ◆ 2030 : 25% d'achats de matériel reconditionné

DÉMARCHE ASSOCIÉE

SPASER

DESCRIPTION DE L'ACTION

Équipements informatiques des agents :

- ◆ Réduire le nombre d'équipements (évaluer la pertinence de chaque besoin)
- ◆ Mettre à jour les équipements au lieu de les remplacer
- ◆ Réaffecter les équipements en interne
- ◆ Séparer les achats d'équipements (ex : ne pas acheter clavier souris systématiquement avec un ordinateur)
- ◆ Protéger les équipements
- ◆ Acquérir les équipements vraiment essentiels
- ◆ Mutualiser les équipements professionnels, comme les dispositifs d'impression par exemple

Équipements serveurs :

- ◆ Optimiser l'architecture du centre de données
- ◆ Regrouper et rationaliser les serveurs
- ◆ Refroidir les serveurs par une solution économe en énergie (à évaluer, 5 à 10 k€/an pour maintenance système de refroidissement)

Revalorisation :

- ◆ Identifier les acteurs du numérique permettant de recycler et d'acquérir en seconde main (ESS, associations)
- ◆ Inclure et renforcer ces clauses et critères dans les marchés publics
- ◆ Réemployer en vendant / donnant les équipements fonctionnels

- ◆ Introduire les équipements de seconde main dans nos usages
- ◆ Lutter contre l'obsolescence programmée avec du matériel réparable (exemple : smartphone)/ indice de réparabilité et cycle de vie
- ◆ Lancer un circuit de revalorisation pour la fin de vie (Ecodair, Recyclea, Atelier sans frontière, Weeedoit, TAE, Ecosystem) : prévoir une enveloppe budgétaire (≈5000 €/an)
- ◆ Définir un cadre pour la réparation des objets et du matériel par les ateliers du Centre Technique Municipal plutôt que d'acheter neuf

IMPACTS SUR L'ENVIRONNEMENT



- 50 tCO2e



SERVICE PILOTE

Direction du numérique

AUTRES SERVICES ENGAGÉS

- ◆ Démarche transverse interne
- ◆ Pôle Ateliers municipaux
- ◆ Pôle commande publique

PARTENAIRES EXTÉRIEURS

IMPACTS BUDGÉTAIRES

INVESTISSEMENT

50 à 200 k€

FONCTIONNEMENT

10 000 à 20 000 € (dont contrat maintenance clim/ incendie)/an

SUBVENTIONS (PISTES)

INDICATEURS DE SUIVI

- ◆ Nombre d'écrans par utilisateur
- ◆ Part d'agents équipés d'un smartphone professionnel
- ◆ Nombre d'utilisateur par imprimante
- ◆ Part d'imprimantes mutualisées avec identification
- ◆ Part d'équipements en stock
- ◆ Durée de vie moyennes des équipements au sein de l'organisation

- ◆ Taux de casse par an
- ◆ Quantité d'équipements confiés aux acteurs de l'ESS
- ◆ Part de serveurs paramétrés pour une meilleure économie d'énergie
- ◆ Part d'équipements achetés avec une efficacité énergétique minimum
- ◆ Part de serveurs virtualisés

INDICATEURS DE RÉSULTAT

- ◆ Quantité de matériel recyclé/donné/revalorisé/réutilisé
- ◆ Quantité de matériel acquis de seconde main
- ◆ Mise en place d'un système de refroidissement optimisé
- ◆ Indice de réparabilité selon les appareils

ACTION 6.13

ÉTUDIER LA MISE EN PLACE D'UNE POLITIQUE D'INTRACTING INTERNE

CONTEXTE			
Ce type de gestion permet de rediriger les fonds économisés grâce aux économies d'énergies liées à des travaux de performance énergétique. Ces économies sont affectées au financement de nouveaux projets d'investissement en faveur de la transition énergétique. L'Intracting met l'accent sur les travaux permettant des économies à court et moyen terme, essentiellement sur des équipements et leur optimisation (chauffage, eau chaude, ventilation, éclairage ou régulation, ...)			
OBJECTIF			ACTIONS LIÉES
Favoriser l'investissement dans des projets d'amélioration de performance énergétique du bâti			
DÉMARCHE ASSOCIÉE	Acquisition d'un logiciel de gestion des fluides et mise en place d'une méthodologie permettant de quantifier les économies réalisées par le biais des investissements ciblés		
DESCRIPTION DE L'ACTION			
La faisabilité des actions suivantes devra être évaluée par le futur Pôle Énergie et fluides : <ul style="list-style-type: none"> ◆ Réaliser un suivi fin des économies d'énergie réalisées suite à des travaux d'amélioration de la performance énergétique du patrimoine de la Ville ◆ Évaluer le montant correspondant (en euros) à ces économies pour le flécher vers de nouveaux travaux, effectuer en premier lieu un diagnostic de faisabilité de ce fléchage financier 			
IMPACTS SUR L'ENVIRONNEMENT			
SERVICE PILOTE			
Pôle Énergie et fluides			
AUTRES SERVICES ENGAGÉS	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Direction des Finances ◆ Pôle Transition écologique 	PARTENAIRES EXTÉRIEURS	
IMPACTS BUDGÉTAIRES			
INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	SUBVENTIONS (PISTES)	
INDICATEURS DE SUIVI			
<ul style="list-style-type: none"> ◆ Économies d'énergies réalisées suite aux travaux (consommation annuelle) ◆ Économies financières réalisées suite aux travaux (prendre en compte les variations du coût de l'énergie) 			
INDICATEUR DE RÉSULTAT			
Montant réinjecté vers des travaux de performance énergétique via l'Intracting			

ACTION 6.14

VERDIR LE FINANCEMENT DE L'ACTION MUNICIPALE

CONTEXTE			
<p>En-cours de dette en 2023 : 100 M€ Le PPI 2023-2026 comporte plus de 100 opérations d'investissement. La majorité municipale a validé une rupture dans la stratégie financière de la collectivité : un endettement est possible pour financer des projets d'investissement en faveur de la transition énergétique</p>			
OBJECTIFS		ACTIONS LIÉES	
<ul style="list-style-type: none"> ◆ Dette verte : emprunter / assumer une augmentation de l'en-cours de la dette spécifiquement dédiée au financement des investissements liés à la rénovation énergétique des bâtiments ou à la construction d'équipements publics énergétiquement efficaces. ◆ Prêt vert : rechercher des financements ayant une origine de fonds « responsables », destinés à promouvoir les projets favorables à la transition écologique. 			
DÉMARCHE ASSOCIÉE	Budget climat		
DESCRIPTION DE L'ACTION			
<ul style="list-style-type: none"> ◆ Individualiser/identifier les opérations d'investissement ayant un impact en faveur de la transition énergétique ◆ Vérifier l'éligibilité des projets, en fonction des critères exigés par les banques (exemples : éléments sur le projet permettant de mesurer son impact environnemental). Ces éléments sont en effet attendus par les investisseurs des obligations vertes qui veulent s'assurer des effets positifs des projets (norme RT ou évaluation des quantités de CO₂ évitées sont en général à calculer et justifier) ◆ Vérifier et s'assurer auprès des équipes des services techniques de la possibilité réelle de répondre aux obligations contractuelles des financeurs ◆ Analyser les propositions de prêts bancaires sur la base de critères environnementaux (ex : questionnaire dédié lors des consultations d'organismes financiers) 			
IMPACT SUR L'ENVIRONNEMENT			
SERVICE PILOTE			
Direction des Finances			
AUTRE SERVICE ENGAGÉ	Direction des Bâtiments	PARTENAIRES EXTÉRIEURS	Banques
IMPACTS BUDGÉTAIRES			
INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	SUBVENTIONS (PISTES)	

INDICATEURS DE SUIVI

- ◆ Nombre d'opérations d'investissement identifiées comme investissement « transition écologique » et montants engagés
- ◆ Nombre de prêts verts contractés et montants engagés

INDICATEURS DE RÉSULTAT

- ◆ Nombre de projets « verts » réalisés
- ◆ Pouvoir quantifier l'impact énergétique réalisé

ANNEXE

**TABLEAU
RÉCAPITULATIF
DES ACTIONS**



N°	NOM ACTION	Poids carbone en teqCO ₂	Impact (Att)énuation • (Ad)aptation (Pol)lution • (Biod)iversité • Déch(et) • Eau						Budget € : < 50k€ €€ : 50 à 200k€ €€€ : 200 à 500 k€ €€€€ : 500k à 1M€ €€€€€ : > à 1M€	Page
			Att	Ad	Pol	Biod	Déch	Eau		
AXE 1 : UNE VILLE OÙ L'ON RESPIRE BIEN									22	
1.1	RÉVISER LA POLITIQUE DE STATIONNEMENT ET LE PLAN DE CIRCULATION								€€€€€	23
1.2	SOUTENIR LA MISE EN ŒUVRE DE LA ZONE À FAIBLES ÉMISSIONS MOBILITÉ (ZFE-m)									25
1.3	AMÉLIORER LES CONDITIONS D'UTILISATION DE VÉHICULES ÉLECTRIQUES SUR LE TERRITOIRE								€€	27
1.4	FAIRE ÉVOLUER LA NAVETTE 330 POUR LA RENDRE PLUS PROPRE								€€€€€	29
1.5	INSTALLER UN GARAGE SOLIDAIRE DÉDIÉ À L'ÉLECTRO-MOBILITÉ ET AU RETROFIT								€	31
1.6	POURSUIVRE LE PLAN VÉLO ET CRÉER UN PLAN PIÉTON								€€€€€	33
1.7	DÉVELOPPER L'AIDE MOBILITÉ POUR L'ACQUISITION D'UN VÉLO								€€€	35
1.8	DÉVELOPPER LES VÉLO-BUS								€	36
1.9	TRANSMETTRE LE « SAVOIR ROULER »								€€€	37
1.10	POURSUIVRE L'ORGANISATION DE LA JOURNÉE SANS VOITURE								€€€€€	39
1.11	INSTAURER UN PROTOCOLE COMMUNAL D'INFORMATION POUR LES ÉPISODES DE POLLUTION									41
1.12	ACCOMPAGNER LE REMPLACEMENT DES APPAREILS DE CHAUFFAGE AU FIOUL, BOIS ET CHARBON POUR LES PARTICULIERS								€€	43
1.13	SENSIBILISER LES PANTINOIS. ES AUX ENJEUX DE QUALITÉ DE L'AIR EN S'APPUYANT SUR LES ASSOCIATIONS LOCALES								€€	45
1.14	PLAIDOYER POUR UN SUIVI ET UN CONTRÔLE TERRITORIALISÉS DES PROCÉDÉS INDUSTRIELS ÉMETTEURS DE POLLUANTS DE L'AIR									47

N°	NOM ACTION	Poids carbone en teqCO ₂	Impact (Att)énuation • (Ad)aptation (Pol)lution • (Biod)iversité • Déch(et) • Eau						Budget € : < 50k€ €€ : 50 à 200k€ €€€ : 200 à 500 k€ €€€€ : 500k à 1M€ €€€€€ : > à 1M€	Page
			Att	Ad	Pol	Biod	Déch	Eau		
AXE 2 : UNE VILLE QUI RÉDUIT SES CONSOMMATIONS D'ÉNERGIE ET DÉVELOPPE DES ENR										
2.1	METTRE EN ŒUVRE UNE STRATÉGIE EFFICIENTE EN MATIÈRE DE SOBRIÉTÉ ÉNERGÉTIQUE (DÉCRET TERTIAIRE)	-200							€€€€€	49
2.2	PLANIFIER DES TRAVAUX D'AMÉLIORATION DE PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE DU PATRIMOINE COMMUNAL ET CONSTRUIRE DES BÂTIMENTS TRÈS PERFORMANTS (DÉCRET TERTIAIRE)	-500							€€€€€	51
2.3	RACCORDER LES BÂTIMENTS COMMUNAUX AU RÉSEAU DE CHALEUR GÉOTHERMIQUE UNIGÉO	-900								53
2.4	DÉVELOPPER LA PRODUCTION D'ÉNERGIES RENOUVELABLES (ENR) POUR LES BÂTIMENTS COMMUNAUX	-100							€€€€€	55
2.5	POURSUIVRE LE RELAMPING LED DES BÂTIMENTS COMMUNAUX								€€€€€	57
2.6	AMÉLIORER LA QUALITÉ DE L'AIR INTÉRIEUR DES BÂTIMENTS COMMUNAUX									59
2.7	ACCOMPAGNER LE DÉVELOPPEMENT DU RÉSEAU DE CHALEUR GÉOTHERMIQUE UNIGÉO SUR LE PARC PRIVÉ									61
2.8	SOUTENIR LE DÉVELOPPEMENT DES ÉNERGIES RENOUVELABLES (EnR) SUR LE TERRITOIRE									63
2.9	ORGANISER L'ACHAT GROUPÉ D'ÉNERGIE POUR LES PARTICULIERS									65
AXE 3 : UNE VILLE QUI FAIT LA PART BELLE À LA NATURE										
3.1	RÉDUIRE LES ÎLOTS DE CHALEUR URBAINS PAR LA DÉSARTIFICIALISATION NETTE									68
3.2	ACCOMPAGNER LES COPROPRIÉTÉS À LA VÉGÉTALISATION DES CŒURS D'ÎLOT PRIVÉS								€€€€€	70
3.3	AMÉNAGER L'ESPACE PUBLIC EN FAVEUR DE LA NATURE								€€€€€€	72

N°	NOM ACTION	Poids carbone en teqCO ₂	Impact (Att)énuation • (Ad)aptation (Pol)lution • (Biod)iversité • Déch(et) • Eau						BBudget € : < 50k€ €€ : 50 à 200k€ €€€ : 200 à 500 k€ €€€€ : 500k à 1M€ €€€€€ : > à 1M€	Page
			Att	Ad	Pol	Biod	Déch	Eau		
3.4	DÉVELOPPER ET METTRE EN ŒUVRE LE PLAN ARBRES								€€€€€	<u>74</u>
3.5	DÉVELOPPER LES COURS-JARDIN								€€€€€	<u>76</u>
3.6	DÉVELOPPER LES RUES-JARDIN								€€€€€	<u>78</u>
3.7	VÉGÉTALISER LA VILLE POUR ET AVEC LES HABITANTES ET LES HABITANTS									<u>80</u>
3.8	PRÉSERVER LA RESSOURCE EN EAU POTABLE DANS LA GESTION DES ESPACES PUBLICS								€€	<u>82</u>
3.9	PROTÉGER, RENFORCER ET OBSERVER LA BIODIVERSITÉ									<u>84</u>
3.10	ACCOMPAGNER LA VILLE NOURRICIÈRE								€€	<u>86</u>
3.11	PLAIDOYER POUR LE RÉHAUSSEMENT DU STATUT DE L'ARBRE ET L'AMÉLIORATION DE SES MESURES DE PROTECTION EN MILIEU URBAIN									<u>88</u>
AXE 4 : UNE VILLE QUI ŒUVRE AVEC ET POUR SES CITOYENNES ET CITOYENS										<u>89</u>
4.1	RÉDUIRE L'EMPREINTE CARBONE DE LA RESTAURATION COLLECTIVE	-1000								<u>90</u>
4.2	LUTTER CONTRE LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE EN PROMOUVANT LA SOLIDARITÉ ALIMENTAIRE									<u>92</u>
4.3	PROMOUVOIR UNE ALIMENTATION DE QUALITÉ, BIO ET LOCALE POUR TOUTES ET TOUS								€€€€€	<u>94</u>
4.4	RENFORCER L'ÉDUCATION À LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET AU DÉVELOPPEMENT DURABLE DANS LES ÉQUIPEMENTS MUNICIPAUX								€	<u>96</u>
4.5	ORIENTER LE BUDGET PARTICIPATIF VERS PLUS D'ÉCO-CITOYENNETÉ									<u>98</u>
4.6	CONSTRUIRE UN TEMPS DE CONCERTATION ET DE SUIVI CITOYEN DE LA MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION MUNICIPALE EN MATIÈRE DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE								€	<u>100</u>
4.7	PROPOSER UN «DÉFI BAS-CARBONE» AUX HABITANTES ET HABITANTS								€	<u>102</u>

N°	NOM ACTION	Poids carbone en teqCO ₂	Impact (Att)énuation • (Ad)aptation (Pol)lution • (Biod)iversité • Déch(et) • Eau						Budget € : < 50k€ €€ : 50 à 200k€ €€€ : 200 à 500 k€ €€€€ : 500k à 1M€ €€€€€ : > à 1M€	Page
			Att	Ad	Pol	Biod	Déch	Eau		
4.8	INSTAURER DES CLAUSES ENVIRONNEMENTALES POUR L'ATTRIBUTION PAR LA VILLE DE SUBVENTIONS									<u>104</u>
4.9	ASSURER LE SUIVI ET LA MISE EN ŒUVRE DU RLPI ET LUTTER CONTRE LA POLLUTION VISUELLE ET LUMINEUSE DE LA PUBLICITÉ									<u>106</u>
4.10	PROMOUVOIR ET ENCADRER LES PRATIQUES ÉCO-RESPONSABLES DES COMMERÇANTS									<u>108</u>
4.11	ACCOMPAGNER LA RÉDUCTION DE LA PRODUCTION DE DÉCHETS ET LEUR GESTION SUR LE TERRITOIRE								€	<u>110</u>
4.12	METTRE EN PLACE L'UTILISATION DE COUCHES COMPOSTABLES DANS DES CRÈCHES MUNICIPALES								€	<u>112</u>
4.13	AMÉLIORER LA RECONNAISSANCE ET LE TRAITEMENT DES SITUATIONS D'AIR INTÉRIEUR DÉGRADÉ DANS LES LOGEMENTS								€	<u>114</u>
4.14	AMÉLIORER LE RÉSEAU DE PRISE EN CHARGE MÉDICALE DES PATHOLOGIES ENVIRONNEMENTALES									<u>116</u>
4.15	PLAIDOYER POUR UNE GESTION DURABLE ET SOCIALE DE L'EAU									<u>118</u>
4.16	PLAIDOYER POUR UNE TARIFICATION SOCIALE DE L'ÉNERGIE									<u>119</u>
4.17	PLAIDOYER POUR LA MISE EN PLACE D'UNE SÉCURITÉ SOCIALE DE L'ALIMENTATION (SSA)									<u>120</u>
AXE 5 : UNE VILLE QUI AMÉNAGE SON TERRITOIRE DURABLEMENT										<u>121</u>
5.1	SYSTÉMATISER UNE ANALYSE ENVIRONNEMENTALE ET BIOCLIMATIQUE DES PROJETS URBAINS ET IMMOBILIERS								€	<u>122</u>
5.2	CRÉER ET METTRE EN PLACE UNE CHARTE PROMOTEUR									<u>124</u>

N°	NOM ACTION	Poids car- bone en teqCO ₂	Impact (Att)énuation • (Ad)aptation (Pol)lution • (Biod)iversité • Déch(et) • Eau						Budget € : < 50k€ €€ : 50 à 200k€ €€€ : 200 à 500 k€ €€€€ : 500k à 1M€ €€€€€ : > à 1M€	Page
			Att	Ad	Pol	Biod	Déch	Eau		
5.3	DÉVELOPPER DANS LES PROJETS URBAINS ET IMMOBILIERS, L'USAGE DES MATÉRIAUX BIOSOURCÉS, GÉOSOURCÉS ET ISSUS DU RÉEMPLOI								€€	<u>126</u>
5.4	PRIVILÉGIER DANS L'ÉLABORATION DES ESPACES PUBLICS, LE RÉMPLOI, LES MATÉRIAUX BIOSOURCÉS ET LES PRESTATIONS RESPONSABLES	-300							€€€€€	<u>128</u>
5.5	PRIVILÉGIER POUR LES TRAVAUX DES BÂTIMENTS DE LA VILLE, LE BIOSOURCÉ, LE GÉOSOURCÉ ET LE RÉEMPLOI	-200							€€€€€	<u>130</u>
5.6	ÉVALUER SYSTÉMATIQUEMENT LE POIDS CARBONE DE LA DÉMOLITION/ RECONSTRUCTION FACE À LA RÉHABILITATION									<u>132</u>
5.7	AMÉLIORER LE CONFORT D'ÉTÉ EN ÉVITANT LE RECOURS SYSTÉMATIQUE À LA CLIMATISATION INDIVIDUELLE									<u>134</u>
5.8	ACCENTUER L'EFFORT DE RÉNOVATION DES COPROPRIÉTÉS PRIVÉES EN PRENANT EN COMPTE LE CONFORT D'ÉTÉ								€€€€€	<u>136</u>
5.9	METTRE EN PLACE UN PLAN DE SANTÉ ENVIRONNEMENTALE ET D'URBANISME FAVORABLE À LA SANTÉ								€	<u>138</u>
5.10	ÉLABORER UNE CHARTE CHANTIER PROPRE							 		<u>140</u>
5.11	ENGAGER LES ENTREPRISES DU TERRITOIRE PANTINOIS EN FAVEUR DU CLIMAT								€	<u>142</u>
5.12	PLAIDOYER POUR ÉTUDIER LA MISE EN PLACE D'UN DROIT DE PRÉEMPTION ET/OU D'EXPROPRIATION CLIMATIQUE EN ZONE URBAINE									<u>144</u>
5.13	PLAIDOYER INTERPELLER LE LÉGISLATEUR SUR L'IMPOSSIBILITÉ RÉGLEMENTAIRE ACTUELLE D'EMPIÉTER SUR L'ESPACE PUBLIC POUR PERMETTRE DES ISOLATIONS THERMIQUES PAR L'EXTÉRIEUR (ITE)									<u>145</u>

N°	NOM ACTION	Poids carbone en teqCO ₂	Impact (Att)énuation • (Ad)aptation (Pol)lution • (Biod)iversité • Déch(et) • Eau						Budget € : < 50k€ €€ : 50 à 200k€ €€€ : 200 à 500 k€ €€€€ : 500k à 1M€ €€€€€ : > à 1M€	Page
			Att	Ad	Pol	Biod	Déch	Eau		
AXE 6 : UNE ADMINISTRATION QUI S'ENGAGE									146	
6.1	RÉDUIRE L'EMPREINTE CARBONE DES DÉPLACEMENTS VISITEURS VERS LES ÉQUIPEMENTS MUNICIPAUX	-400							€€€	<u>147</u>
6.2	METTRE EN PLACE UN PLAN DE MOBILITÉ EMPLOYEUR (PDME) ET UN FORFAIT MOBILITÉ DURABLE	-400							€€	<u>149</u>
6.3	OPTIMISER ET DÉCARBONER LA FLOTTE DE VÉHICULES DE LA VILLE	-100							€€€€€	<u>151</u>
6.4	SENSIBILISER ET FORMER LES AGENTS ET LES ÉLU.ES À LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE								€€	<u>153</u>
6.5	RENFORCER LA TRANSVERSALITÉ DES ENJEUX CLIMAT-AIR-ENERGIE DANS L'ACTION MUNICIPALE									<u>155</u>
6.6	PRENDRE EN COMPTE L'IMPACT ENVIRONNEMENTAL DES MANIFESTATIONS DE LA VILLE DANS LEUR ORGANISATION								€	<u>157</u>
6.7	RENFORCER LES PRATIQUES ÉCOLOGIQUEMENT ET SOCIALEMENT RESPONSABLES POUR L'ENTRETIEN DES LOCAUX	-200							€€€€€	<u>159</u>
6.8	RENFORCER LES AMBITIONS DE LA COMMANDE PUBLIQUE DURABLE ET RESPONSABLE	-500							€€€	<u>161</u>
6.9	ORGANISER UNE GESTION EFFICACE DES DÉCHETS AU SEIN DES ÉQUIPEMENTS MUNICIPAUX								€	<u>163</u>
6.10	TENDRE VERS LA FIN DU PLASTIQUE JETABLE DANS LE FONCTIONNEMENT DE LA VILLE								€	<u>165</u>
6.11	METTRE EN PLACE UN PLAN NUMÉRIQUE RESPONSABLE	-50							€€	<u>167</u>
6.12	S'ENGAGER POUR UNE GESTION NUMÉRIQUE RESPONSABLE DES ÉQUIPEMENTS								€€€	<u>169</u>
6.13	ÉTUDE LA MISE EN PLACE D'UNE POLITIQUE D'INTRACTING INTERNE									<u>171</u>
6.14	VERDIR LE FINANCEMENT DE L'ACTION MUNICIPALE									<u>172</u>
	RÉDUCTION TOTALE DES GES	-4850								